

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Affaires étrangères.

### RELATIONS CULTURELLES ET COOPERATION TECHNIQUE

Par M. Henri CAILLAVET,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, François Giacobbi, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Habert, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Robert Liot, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioléron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 3), 1396 (tome III), 1397 (tome II) et in-8° 308.

Sénat : 53 et 54 (tomes I, II et III, annexe 2) (1970-1971).

---

Lois de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Coopération technique.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les relations culturelles</b> .....	7
I. — Le cadre juridique. — Les accords de coopération .....	7
II. — Les effectifs .....	8
III. — Les crédits .....	12
A. — Dépenses ordinaires .....	13
B. — Crédits d'équipement .....	16
IV. — La langue française dans les pays étrangers .....	19
A. — Enseignement du français à l'étranger .....	35
1. — Les établissements d'enseignement .....	35
2. — Le personnel enseignant et le personnel administratif culturel .....	42
3. — L'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision. — Les méthodes audio-visuelles .....	48
B. — Le français comme langue de culture et d'information.....	50
1. — Le fonds culturel .....	50
2. — Exportations de livres .....	54
3. — Envoi gratuit de livres .....	59
V. — L'action culturelle .....	62
A. — Les bourses .....	62
1. — Boursiers étrangers en France .....	63
2. — Boursiers français à l'étranger .....	68
3. — Enseignement des jeunes Français à l'étranger.....	75
B. — Les échanges .....	78
Les échanges scientifiques .....	78
1. — Les services scientifiques auprès des Ambassades ...	81
2. — Réalisation d'échanges et établissement de pro- grammes de coopération scientifique .....	83
3. — Participation à des programmes scientifiques inter- nationaux .....	89
4. — Diffusion d'informations sur la Recherche et la Technologie françaises .....	100
<b>DEUXIÈME PARTIE. — La coopération technique</b> .....	105
I. — Les crédits .....	106
II. — Les accords de coopération technique .....	108
III. — Les experts .....	109
IV. — Les bourses .....	113
V. — Les investissements .....	113
<b>Conclusion :</b>	
<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE I. — Perspectives et orientation de l'activité de la D. G. R. C. S. T.	
ANNEXE II. — Pour une politique active de la diffusion de la langue française.	

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

La justification n'est plus à chercher des relations culturelles et de la coopération technique. Elles s'imposent comme un devoir de solidarité et comme un moyen de progrès. Mais la difficulté est de concevoir pour ces relations culturelles et cette coopération technique une politique cohérente et qui tienne compte de la diversité extraordinaire des situations économiques, sociales, culturelles et politiques des pays avec lesquels nous devons la mener.

Cette diversité est telle que chaque action a un caractère spécifique, particulier, individuel. Il y a donc une difficulté fondamentale à essayer de lier un système de fins et de moyens dans un ordre de choses qui exclut la possibilité de toute généralisation et où les méthodes empiriques sembleraient *a priori* devoir être les seules efficaces.

Une seconde difficulté fondamentale des relations culturelles et de coopération technique réside dans l'ambiguïté même du mot culture et dans l'acception qui en est donnée généralement.

L'expansion culturelle française est traditionnellement conçue comme étant celle de la langue française. On associe langue et culture. Cette façon de comprendre les rapports entre la langue et la culture a eu pour conséquence jusqu'à maintenant de donner à la notion de culture un contenu d'abord « littéraire ».

Or, au stade où nous sommes parvenus du développement scientifique et technique, économique et politique, du progrès matériel et de la connaissance, ce qui compte avant tout c'est le contenu conceptuel, ce sont les notions scientifiques et techniques dont la langue n'est que le véhicule.

Il importe donc plus encore que de diffuser la langue française de faire connaître les découvertes françaises, les techniques françaises et de faire comprendre aux pays en voie de développement qu'ils peuvent trouver dans notre vie scientifique, économique, dans notre propre développement technique et social, des enseignements qui leur seront profitables ; alors, mais alors seulement, comprenant qu'ils ont un intérêt à chercher dans notre patrimoine, dans nos plus récentes acquisitions ce qui peut devenir le stimulant de leur propre développement, comprenant que la France n'est pas seulement un vieux pays chargé d'art et de gloire, ils s'efforceront d'apprendre notre langue. Celle-ci sera en effet pour eux non pas un moyen d'expression mais un moyen de communication, le véhicule des découvertes les plus récentes.

C'est sur cette base, selon ces principes, qu'une politique efficace d'action culturelle et de coopération technique avec les pays en voie de développement peut être conçue et menée par un pays de civilisation industrielle avancée.

En ce qui concerne les pays de même niveau et de culture différente ou qui, sur certains points, dans certains secteurs ont une avance par rapport à nous, la politique à pratiquer est essentiellement une politique d'échanges.

Tout doit concourir, à une époque où les moyens de communication de masse se sont imposés, où les transports plus commodes et rapides favorisent les voyages, à rendre fructueux les échanges entre les hommes. La difficulté essentielle qui résulte de la facilité actuelle des voyages et de la communication des idées et des images consiste en ce que les échanges peuvent devenir, en raison de leur multiplication même, très superficiels. Les actions à entreprendre doivent donc tendre à provoquer une transmission de ce qu'il y a de plus important dans la réflexion, dans la science, dans les techniques des peuples qui sont, par rapport à nous, à un niveau assez semblable. Nous devons établir un système de communication qui permette à chacun de ces peuples de profiter de tout ce que les autres ont appris. C'est ainsi seulement que nous éviterons des gaspillages fort coûteux en un temps où précisément le devoir de solidarité impose à tous les peuples de civilisation industrielle avancée de faire un effort particulier et mieux conçu de coopération technique, c'est-à-dire en un

temps où il impose, pour des raisons morales, des sacrifices financiers. Il importe que, s'agissant de leur propre développement, ils évitent des dépenses excessives et conjuguent leurs efforts en coordonnant, en spécialisant les actions qu'ils ont à entreprendre en vue de leur progrès.

C'est dire que l'idée nationale, les intérêts matériels d'un pays doivent s'incliner devant, d'une part, la solidarité entre nations pauvres et nations riches, d'autre part, devant les exigences du développement scientifique et de la cohérence des actions de progrès.

Sous le bénéfice de ces observations, nous examinerons le budget des relations culturelles et de la coopération technique qui nous est présenté.

## PREMIERE PARTIE

### LES RELATIONS CULTURELLES

#### I. — Le cadre juridique. — Les accords de coopération.

Les relations culturelles et la coopération technique s'inscrivent dans le cadre d'accords dont l'objet est dans certains cas limité aux seules relations culturelles ; dans d'autres, il comprend la coopération technique.

La liste de ces accords s'enrichit chaque année. Nous montrons ici ceux qui ont été conclus du 1<sup>er</sup> novembre 1969 au 10 septembre 1970.

**SOUDAN** (22 décembre 1969). — Accord de coopération culturelle et technique avec un protocole relatif à la coopération en matière archéologique.

**BELGIQUE** (15 janvier 1970). — Accord culturel.

**ETHIOPIE** (27 mars 1970). — Protocole relatif à la mission archéologique française.

**BRÉSIL** (12 mai 1970). — Echange de lettres constituant Convention complémentaire à l'accord de coopération scientifique du 16 janvier 1967.

**PAKISTAN :**

(5 juin 1970). — Accord de coopération scientifique et technique.

(3 juillet 1970). — Accord de coopération culturelle.

**RÉPUBLIQUE ARABE UNIE** (11 juin 1970). — Protocole relatif au centre franco-égyptien d'études d'archéologie et d'architecture des temples de Karnak.

**PORTUGAL** (12 juin 1970). — Accord de coopération culturelle, scientifique et technique.

**SYRIE** (2 juillet 1970). — Accord de coopération technique.

MEXIQUE (17 juillet 1970). — Accord culturel.

VIET-NAM (21 août 1970). — Echange de lettres relatif à notre dispositif culturel.

ALGÉRIE (22 août 1970). — Avenant à la Convention de coopération culturelle et technique du 8 avril 1966.

FINLANDE (10 septembre 1970). — Accord culturel.

Les accords ci-dessus de coopération culturelle, scientifique et technique ont été élaborés et signés dans le but de fixer soit d'une manière générale, soit en vue d'objectifs particuliers, nos relations avec les pays étrangers considérés. Ils précisent, en outre, le statut de nos experts et prévoient également l'organisation de commissions mixtes dont les réunions périodiques permettent de définir, pour chacun des pays, les programmes et les priorités dans nos relations culturelles, scientifiques et techniques.

Il est sans doute nécessaire, avant d'aborder l'examen des crédits dont le Ministère des Affaires étrangères est doté et des actions qu'il entreprend et poursuit, de délimiter et comparer les grandes masses financières et d'effectifs en distinguant, d'une part, la nature de la coopération (civile ou militaire) et, d'autre part, les secteurs géographiques et politiques avec lesquels se sont tissés les liens culturels et de coopération technique.

## II. — Les effectifs.

En 1970, il y avait 32.076 coopérants ; en 1971 le nombre est réduit de 177 unités. Les modifications dans les effectifs ne sont ni uniformes ni de même sens : l'Afrique noire d'expression française gagnera 798 unités tandis que le Maghreb en perd 850. Les trois pays qui composent ce dernier n'ont pas le même sort : l'Algérie perd 656 coopérants (sur 8.290) et le Maroc 197 (sur 5.686) tandis que la Tunisie en gagne 3.

Les effectifs en poste dans « les autres pays » n'augmentent que d'une manière insignifiante (1598 à 1618), le Maghreb et l'Afrique noire d'expression française continuant d'absorber la très grande majorité des effectifs (15.433 + 13.911 = 29.344) sur 31.899.

1971 :

Maghreb .....	15.433
dont l'Algérie 7.634	
Afrique noire d'expression française.....	13.911
Cambodge, Laos, Viet-Nam.....	937
Autres pays.....	1.618
	<hr/>
	31.899

Ces chiffres signifient clairement qu'en dehors du Maghreb et de l'Afrique noire d'expression française, la France n'a pas à proprement parler de politique de coopération ; ce n'est pas avec 1.618 agents de coopération que notre pays peut mener une action de coopération qui ait quelque signification.

Les problèmes posés par les relations culturelles et la coopération technique sont complexes et de caractère ambigu. Il est difficile de soutenir qu'il n'y a aucune relation, aucun lien entre, d'une part les orientations et les méthodes des relations culturelles, scientifiques et techniques, et d'autre part les options politiques à moyen et long terme, mais il est impossible d'affirmer que l'action culturelle, scientifique et technique doit être subordonnée aux objectifs de politique extérieure. Il est impossible de concevoir une politique de relations culturelles et techniques en omettant des données qui ne sont pas de caractère politique, par exemple des faits de civilisation ou culturels et ceux-ci bien souvent indiquent la voie à suivre, commandent les solutions, imposent des directions. Il en est ainsi tout particulièrement de la position réelle occupée par la langue française dans le monde. La politique à définir dans des structures nationales et liée à des impératifs nationaux, ne s'accommode pas toujours de la nature des choses qui lui est dans une large mesure étrangère. C'est le cas des actions scientifiques de caractère international et aussi de l'aide au développement des Etats du Tiers-Monde. Il n'est pas évident que l'idée nationale et les exigences du développement scientifique soient conciliables, il n'est pas évident que les méthodes les plus efficaces d'aide au développement des Etats du Tiers-Monde soient très respectueuses des intérêts nationaux. Non seulement ces accords ne sont pas évidents, mais ils sont très souvent impossibles. Cela tient pour une large part aux dimensions géographiques, démographiques et financières des Etats comme la France ; cela tient aux exigences même du développement scientifique et à celles du progrès économique et social des pays du Tiers-Monde.



La complexité des problèmes concernant les relations culturelles et la coopération technique tient à ces contradictions mais aussi aux différences de niveaux, aux caractéristiques historiques, politiques et sociales des pays avec lesquels nous avons ces relations. On serait donc tenté de s'abandonner à un empirisme dont ne s'accommode pas une action culturelle qui se veut efficace. Il faut tracer les lignes directrices, fixer les orientations, arrêter les méthodes, prévoir les moyens financiers d'une politique dont la continuité et la cohérence sont indispensables à son efficacité : sur place, en pays étranger, ceux qui en sont chargés ont besoin de connaître les principes et les développements probables de cette politique.

Aucune commission chargée d'étudier les problèmes de la coopération et du développement culturel dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan et à laquelle auraient été appelés à participer des personnalités et des représentants des commissions parlementaires n'a été mise en place.

Or, depuis le 31 décembre 1968, aucun plan d'action n'a été établi faisant suite au II<sup>e</sup> Plan d'expansion culturelle venu à expiration.

Lors de la discussion du budget de 1970, l'élaboration du III<sup>e</sup> Plan a été évoquée.

Dans l'avis n<sup>o</sup> 57, page 16, du budget de 1970, le rapporteur écrivait : « *Nous avons pu obtenir du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères l'assurance que les représentants des commissions parlementaires intéressées seront associés à l'élaboration du III<sup>e</sup> Plan d'expansion culturelle.* »

Cette assurance était renouvelée par M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, au cours des débats (séance du 28 novembre 1969, p. 1025) qui s'exprimait ainsi : « Mais je tiens à dire à M. Caillavet qu'un comité spécial sera prochainement institué pour étudier les problèmes de la coopération et du développement culturel dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan et que les Parlementaires seront, comme il l'a demandé, associés aux travaux de ce comité ».

Pourquoi aucune suite n'a-t-elle été donnée à ces promesses précises et solennelles ?

« A la suite du regroupement de la Direction générale des relations culturelles, de la Direction de la coopération technique et des Services chargés des affaires scientifiques en une seule Direc-

tion générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la définition systématique d'orientations à moyen terme de la politique de cette Direction générale a été entreprise.

« Un groupe de travail interne à la Direction générale est actuellement en train de définir, à partir du bilan des actions passées, des orientations par grandes régions géographiques (Amérique latine, Afrique du Nord, Moyen-Orient, etc.). Après avoir été étudiées en commun avec les autres Directions du Département et, le cas échéant, des représentants des autres Ministères intéressés, ces orientations serviront à infléchir l'utilisation des crédits de la Direction générale en 1970 et 1971 ainsi qu'à diriger les travaux entrepris à plus long terme pour la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. »

Les perspectives et les orientations de la politique française en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques en ce qui concerne le domaine relevant de la compétence de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires étrangères, ont fait l'objet, depuis le mois d'octobre 1969, d'un travail de réflexion dans le cadre des travaux préparatoires du VI<sup>e</sup> Plan.

Ce travail a été conduit au cours de réunions rassemblant à côté des représentants de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires étrangères, ceux des Directions des affaires politiques et des affaires économiques du Département, les représentants du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, de la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Education nationale, du Développement industriel et scientifique, de l'Equipement et du Logement, de l'Agriculture.

Les conclusions de cette étude ont été consignées dans la note de synthèse jointe en annexe au présent rapport (annexe I).

La tâche entreprise par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sera poursuivie au cours de l'année 1971 en vue de traduire en termes de planification les objectifs et les orientations retenus. Ces travaux, ainsi que ceux effectués dans le même sens par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, s'inscrivent dans le cadre de la décision prise par le Gouvernement d'étudier les orientations et l'évolution que doit suivre au cours des cinq années à venir la politique française d'aide au développement considérée dans son ensemble. Un groupe de

personnalités placées sous la présidence de M. Georges Gorse a été chargé par le Gouvernement de coordonner l'ensemble de ces travaux.

### III. — Les crédits.

Le coût des relations culturelles et de la coopération, non compris les dépenses relatives à la gestion des services, est en 1970 de 2.404,94 millions et sera en 1971 de 2.669,67 millions, soit une augmentation de 264,73 millions (+ 11 %).

En 1970, les dépenses *civiles*, non compris les frais afférents à la gestion des services mais y compris les crédits de paiement, s'élevaient à 2.210,80 millions sur un total de 2.404,94 millions, soit 91,9 % ; les dépenses *militaires* à 194,14 millions, soit 8,1 % du total.

En 1971, les dépenses *civiles* s'élèveraient à 2.438,42 millions, en augmentation de 227,62 millions, soit 10,3 % ; les dépenses *militaires* à 231,25 millions, en accroissement de 37,11 millions, soit 19,4 %. En 1971, les dépenses *civiles* représenteraient 91,3 % du total ; les dépenses *militaires* 8,7 %.

Pour 1970, l'Afrique noire d'expression française et Madagascar recevaient 1.271,55 millions, soit 52,6 % du total, l'Algérie 266,58 millions, soit 11,1 %, l'ensemble du Maghreb 435,60 millions, soit 18,1 %, le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam réunis 83,12 millions, soit 3,45 % et les autres pays 614,67 millions, soit 25,5 %.

En 1971, l'Afrique noire d'expression française et Madagascar bénéficieraient de 1.471,91 millions, soit une augmentation de 200,36 millions (15,7 %). Le pourcentage par rapport au total serait de 55 %. L'Algérie 247,41 millions, soit une diminution de 19,17 millions (— 7,2 %). Le pourcentage par rapport au total serait de 9,1 %. Le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam réunis 69,76 millions, soit 2,6 %. Les autres pays 693,17 millions, soit 26 %.

## Projet de budget 1971.

### A. — Dépenses ordinaires.

**Crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.**

CHAPITRES	DOTATIONS 1970 (1).	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1971.
			Ajustements.	Transferts.	
<b>TITRE III</b>					
11. — Services à l'étranger: Rémunérations principales et indemnités .....	211.244.435	17.338.305	1.162.200	— 70.000	229.674.940
91. — Prestations et versements obligatoires .....	700.000	»	»	»	700.000
11. — Services à l'étranger: Remboursement de frais .....	12.446.542	»	350.000	»	12.796.542
12. — Services à l'étranger: Matériel.	10.708.150	»	357.800	— 30.000	11.035.950
91. — Loyers, taxes, impôts .....	2.470.150	8.944	»	»	2.479.094
11. — Subvention à l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie .....	38.400.920	1.537.065	»	»	39.937.985
<b>Total Titre III .....</b>	<b>275.970.197</b>	<b>18.884.314</b>	<b>1.870.000</b>	<b>— 100.000</b>	<b>296.624.511</b>
<b>TITRE IV</b>					
21. — Action culturelle et artistique.	140.704.321	»	10.704.000	— 300.000	151.108.321
22. — Relations scientifiques .....	13.840.520	»	1.800.000	»	15.640.520
23. — Aide au développement par la formation et par l'enseignement .....	217.895.722	400.000	15.689.000	»	233.984.722
24. — Aide technique au développement .....	197.378.041	1.200.000	14.892.000	— 42.540.000	170.930.041
25. — Contribution au développement de l'Algérie (2) .....	19.280.000	»	1.000.000	»	20.280.000
<b>Total Titre IV .....</b>	<b>589.098.604</b>	<b>1.600.000</b>	<b>44.085.000</b>	<b>— 42.840.000</b>	<b>591.943.604</b>
<b>Total .....</b>	<b>865.068.801</b>	<b>20.484.314</b>	<b>45.955.000</b>	<b>— 42.940.000</b>	<b>888.568.115</b>

(1) Après transferts dans la nouvelle nomenclature.

(2) Partie gérée par la D. G. R. S. C. T. — Services de coopération.

Les crédits concernant les relations culturelles, scientifiques et techniques et la coopération culturelle et technique avec l'étranger sont inscrits sous les rubriques 04 et 05 de l'état récapitulatif,

par service et par catégorie des mesures nouvelles pour 1971, (annexe Affaires étrangères, page 63). Elles concernent d'une part les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger (+ 13.974.000 F) et d'autre part la coopération culturelle et technique avec l'étranger (— 51.184.000 F).

En ce qui concerne le premier de ces chiffres, 13.974.000 F, il se décompose en :

- 1.770.000 F inscrits au Titre III (Moyens des services) ;
- 12.204.000 F inscrits au Titre IV (Interventions publiques).

Pour ce qui est du Titre III (Moyens des services), on doit d'abord mettre à part la mesure nouvelle 03.4.27 qui concerne le transfert au budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, des crédits afférents aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'île Maurice (— 100.000 F).

Des trois autres mesures nouvelles, l'une (03.3.26) concerne essentiellement l'ajustement aux besoins des crédits affectés à la rémunération des personnels des services et des établissements français à l'étranger et au fonctionnement des services culturels, scientifiques et de coopération technique pour tenir compte de la hausse du coût de la vie à l'étranger ; elle concerne les chapitres : 31-11 (Services à l'étranger. Rémunérations principales et indemnités) et 34-12 (Services à l'étranger. Matériel).

Les deux autres mesures qui traduisent une *augmentation des moyens* sont les mesures 03.1.24 qui permet l'accroissement des dotations et frais de voyages et des transports de mobilier des personnels des services culturels, scientifiques et techniques et des établissements culturels d'enseignement (+ 300.000 F), et la mesure 03.1.25 : renforcement des effectifs et des moyens des services scientifiques français à l'étranger (crédits affectés à la recherche scientifique et technique + 405.000 F). Deux emplois de chargé de mission sont créés.

Pour ce qui est des *interventions publiques*, il faut mettre à part les transferts :

- mesure 03.8.34. — 300.000 F (île Maurice) ;
- mesure 04.8.42. — 300.000 F (île Maurice), et surtout
- mesure 04.8.43. — 42.240.000 F : transfert au budget du Ministère de l'Economie et des Finances des crédits afférents à la coopération technique avec l'étranger relevant de la Direction des relations économiques extérieures. Cette mesure concerne le chapitre 42-24 (Aide technique au développement).

Ainsi se trouvent nettement séparées les interventions du Ministère des Affaires étrangères de celles qui relèvent du Ministère de l'Economie et des Finances, contrairement à ce qui se faisait jusqu'alors.

Des économies très importantes sont réalisées cette année sur les dépenses de coopération avec l'Algérie. Elles se traduisent par deux mesures nouvelles :

— 04.9.44. Modification apportée à la gestion financière des coopérants culturels et techniques en Algérie (— 1.000.000 F), qui s'applique au chapitre 42-24 (Aide technique au développement) ;

— 04.9.45. Réduction jugée possible sur les crédits affectés à la contribution de la France au développement économique et social de l'Algérie :

Aide libre.....	— 29.100.000 F.
Subvention à l'organisme de coopération industrielle.....	— 11.125.000
	<hr/>
Total .....	— 40.225.000 F.

Cette mesure affecte le chapitre 42-25 (Contribution au développement de l'Algérie).

Les mesures nouvelles *d'ajustement aux besoins* pour tenir compte de l'incidence des différents facteurs et notamment de la hausse du coût de la vie, atteignent pour les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger 6.554.000 F (mesure 03.07.33, chapitre 42-21 : Action culturelle et artistique) et pour la coopération culturelle et technique avec l'étranger 13.001.000 F (mesure 04.7.41, chapitre 42-23 : Aide au développement par la formation et par l'enseignement et 42-24 : Aide technique au développement).

Seules les mesures nouvelles concernant les actions nouvelles en matière d'intervention publique comme les économies réalisées sur les crédits accordés à l'Algérie, traduisent une véritable orientation politique.

Ces mesures nouvelles se montent, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, à 5.950.000 F (03.6.29, 30, 31 et 32), et à 19.580.000 F au titre de la coopération culturelle et technique avec l'étranger (04.6.35, 36, 37, 38, 39 et 40).

On peut donc estimer que l'ensemble des moyens nouveaux dont le Gouvernement voudrait se voir doter au titre des relations culturelles et de la coopération technique (Titre IV) serait de 5.950.000 F + 19.580.000 F = 25.530.000 F, chiffre qui est à comparer, semble-t-il, aux économies réalisées sur l'Algérie — 41.225.000 F. Pour les Titres III et IV la somme à comparer à — 41.225.000 F serait 26.235.000 F (25.530.000 F + 405.000 F + 300.000 F). Autrement dit, les moyens nouveaux que le Gouvernement demanderait pour les relations culturelles et de coopération technique sous la responsabilité du Ministère des Affaires étrangères et pour les pays autres que ceux dépendant plus directement du Secrétariat d'Etat à la Coopération, paraissent être en *régression sensible*.

**B. — Crédits d'équipement.**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENT		
	1970	1971	Différence.	1970	1971	Différence.
<b>Chapitre 56-20 :</b>						
Relations culturelles avec l'étranger : acquisitions immobilières, constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat.....	5.445.000	10.500.000	+ 5.055.000	5.445.000	7.000.000	+ 1.555.000
<b>Chapitre 68-80 :</b>						
Aide extérieure .....	31.377.000	30.094.000	— 1.283.000	21.530.000	(1) 16.000.000	— 5.530.000
<b>Chapitre 68-81 :</b>						
Relations culturelles avec l'étranger : subventions et participation pour la réalisation de diverses opérations immobilières .....	945.000	2.500.000	+ 1.555.000	280.000	2.000.000	+ 1.720.000
<b>Total.....</b>	<b>37.767.000</b>	<b>43.094.000</b>	<b>+ 5.237.000</b>	<b>27.305.000</b>	<b>25.000.000</b>	<b>— 2.305.000</b>

(1) Article 1<sup>er</sup> : Coopération technique : 12.000.000 F.  
 Article 2 : Coopération culturelle : 4.000.000

Total : 16.000.000 F.

*Analyse des opérations achevées en 1970, entreprises, poursuivies, achevées en 1971, grâce aux crédits inscrits aux chapitres consacrés aux équipements culturels :*

1° CHAPITRE 56-20

a) *Travaux ou opérations achevés en 1970.*

Aménagement de la salle de lecture de Varsovie.  
Aménagement du domaine de l'Elenona à Jérusalem.  
Rénovation de l'Eglise Sainte-Anne à Jérusalem.  
Travaux de la Maison française d'Oxford.  
Achat d'immeuble pour la délégation de l'Institut français d'Ecosse à Glasgow.  
Achat du Centre culturel de Tabriz.

b) *Travaux et opérations qui se poursuivent en 1971.*

Rénovation et modernisation du Lycée de Londres.  
Hôtel Dieu de Beyrouth.  
Institut français d'Amsterdam.  
Lycée français de Madrid.

c) *Travaux entrepris en 1971.*

Lycée Chateaubriand à Rome. L'autorisation de programme demandée est destinée à mettre en œuvre sans délai l'opération de réinstallation du lycée dans de nouveaux locaux.  
Diverses grosses opérations d'immeubles abritant des Instituts ou des centres culturels français à l'étranger.

2° CHAPITRE 68-80 (B)

Les investissements financés sur le chapitre 68-80 (B) (Coopération culturelle), intéressent trois opérations pour la période considérée (1969-1971) :

a) *Le lycée franco-afghan Esteqlal de Caboul.*

Sa reconstruction a été prévue dans l'accord culturel franco-afghan du 21 août 1966. Les travaux confiés à la Caisse centrale de coopération économique ont débuté en juin 1970 et doivent se terminer en mars 1971.



b) *Ecole normale supérieure de Phnom-Penh.*

Cette opération, lancée en 1967, devrait se terminer en 1971 si les événements actuels du Cambodge le permettent.

c) *Ecole normale supérieure d'Addis-Abeba.*

Cette opération décidée en 1969 consiste, en fait, à installer une école normale supérieure dans les bâtiments de l'actuel lycée Guebe Mariam et à construire un lycée franco-éthiopien. Les travaux devraient être terminés en 1971-1972.

3° CHAPITRE 68-81

a) *Opérations achevées en 1970.*

Ecole française de Stockholm.

Hospice Saint-Vincent-de-Paul à Jérusalem.

Inspection générale des Alliances françaises en Argentine.

Diverses subventions à des Alliances françaises.

b) *Opération poursuivie en 1971.*

Ecole française de Copenhague.

c) *Opérations entreprises en 1971.*

Collège Stanislas à Montréal. L'agrandissement du Collège Stanislas à Montréal a fait l'objet d'un accord avec le Gouvernement du Québec qui doit financer 50 % de l'opération. L'autorisation de programme demandée représente la contribution française.

Opérations diverses, subventions pour achat d'immeubles à diverses Alliances françaises en Amérique du Sud.

Les crédits de paiement (chap. 56-20, 68-80, 68-81) s'élevaient à 27.305.000 F en 1970. Pour 1971, ils seraient réduits à 2.305.000 F (chap. 68-80 : Aide extérieure : — 5.530.000 F). Votre rapporteur ainsi que les autres membres de votre Commission, savent trop bien quelle est l'insuffisance des équipements dont disposent les établissements qui servent de point d'appui à l'action culturelle à

l'étranger pour ne pas s'étonner que s'agissant d'ailleurs de crédits relativement faibles (2,7 % du total des crédits de la D. G. R. S. C. T.), le Gouvernement ait réduit, et dans une proportion importante (plus de 9,7 %) les crédits de paiement. En revanche, il faut noter que les autorisations de programme croissent de 14,1 %.

#### IV. — La langue française dans les pays étrangers.

On peut soutenir que la diffusion de la langue française est l'un des objectifs majeurs que nous devons nous proposer d'atteindre par le développement des relations culturelles. Au moins peut-on invoquer trois arguments. Le premier a un caractère nationaliste : par la diffusion de la langue française, mais cette assimilation n'est-elle pas abusive de la culture française, nous nous proposons et imposons tels que nous sommes, tels que nous croyons être, nous propageons une culture dont nous sommes fiers et à laquelle nous nous identifions. En outre, nous avons l'espoir que la diffusion de la langue française favorise les échanges commerciaux de la France avec les pays étrangers, plus précisément les exportations de la France vers l'étranger.

Un autre argument de caractère non nationaliste vient s'ajouter au deux précédents : dans certains pays, où l'on ne parle pas une langue de communication internationale, il est indispensable d'apprendre une des langues qui ont ce caractère et le français en serait une. L'enseignement du français serait donc, dans ce cas, une des formes de l'aide au développement économique et social.

En fait, l'expansion linguistique ou même le maintien des positions de notre langue dans certaines régions du monde exige une lutte quotidienne dont on ne sait pas toujours les justifications. L'amitié, l'influence culturelle, économique et politique des relations commerciales actives de la France avec les pays étrangers impliquent-elles nécessairement des positions linguistiques très solides ? Culture et langue sont parfaitement dissociables ; cela est d'autant plus vrai que le contenu scientifique et technique de la culture prend une place considérable dans le monde moderne. Le développement des échanges commerciaux, les exportations en particulier, dépend bien davantage de la politique commerciale des firmes françaises, de leur capacité et de leur volonté d'exportation que de la langue dans laquelle les tractations commerciales se font. Enfin,

croit-on que la diffusion de la langue française soit l'indispensable et l'infaillible moyen de la création d'une aire politique, économique et culturelle favorable à la France ?

Et si maintenant nous nous interrogeons sur l'utilité du français pour les peuples sous-développés, nous pourrions peut-être aussi avoir quelques craintes. Il y a des faits de civilisation et culturels auxquels il paraît difficile de s'opposer. Les pays où notre influence culturelle, l'expansion de la langue française en concurrence ou non avec d'autres véhicules de caractère international (anglais, espagnol, russe) est ou peut être grande, ne sont pas des pays de forte progression démographique. L'expansion linguistique a été considérée jusqu'ici comme une panacée et il faudra sans doute examiner à nouveau le problème de la diffusion de la langue française pour le replacer dans son contexte qui est celui d'une politique globale de l'action culturelle et de coopération technique dans les pays étrangers.

Pour étudier comme il le mérite ce problème, il faudrait disposer de statistiques très précises et complètes que nous n'avons pas mais qui devraient à l'avenir être obtenues du Ministère des Affaires étrangères. Il faudrait également, grâce à des sondages, enquêtes, statistiques ou tous autres moyens à utiliser notamment par nos conseillers et attachés culturels, pouvoir juger avec une précision suffisante de l'efficacité de chacun des moyens employés par la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (enseignement, formation des professeurs étrangers, radiodiffusion, télévision, etc.). Il faudrait aussi disposer de renseignements complets et précis sur les méthodes employées et les moyens consacrés par les grands pays (Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Etats-Unis, U. R. S. S., Espagne) pour la diffusion de leur langue et de leur culture. Sur ce dernier point, nous devons constater que le Ministère des Affaires étrangères n'a pour le moment à sa disposition que des informations fragmentaires. Il n'est pas possible dans ces conditions de procéder à une comparaison significative entre l'effort français et celui de ces autres pays. Une enquête statistique est actuellement en cours. Elle devrait permettre de procéder ultérieurement à une étude d'ensemble sur cette question.

En ce qui concerne la *situation du français dans le monde*, la D. G. R. S. C. T. a fourni à votre rapporteur pour l'information du Sénat, une note que nous reproduisons ci-après.

## EUROPE ORIENTALE

Depuis six ans environ on assiste, en raison essentiellement du développement des échanges culturels, scientifiques et économiques entre la France et les pays socialisés, à une remontée de notre langue en Europe orientale.

### a) *En U.R.S.S. :*

*Dans l'enseignement primaire*, le français est enseigné dans une soixantaine d'écoles spéciales de langues vivantes.

*Dans l'enseignement secondaire*, le français est l'une des langues obligatoires avec l'anglais et l'allemand. Il a été choisi en 1968 par 1 million d'élèves, soit environ 25 % des effectifs de l'enseignement secondaire.

*Dans les écoles spéciales à enseignement renforcé du français*, la plupart des matières et en particulier l'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles sont enseignées dans la langue étrangère.

*Dans l'enseignement supérieur*, 21 universités sur 44 ont un département de français et 11 instituts de langues étrangères qui préparent aux professions de traducteurs et d'enseignants ont tous un département de français ; sur 192 instituts, on compte 77 départements de français.

Au total, de 12.000 à 13.000 professeurs soviétiques de français exercent à l'heure actuelle en Union Soviétique.

En conclusion, il convient de souligner que l'enseignement du français est encouragé par les autorités officielles et qu'il va croissant. Suivant les objectifs du plan soviétique, 30 % des étudiants doivent apprendre notre langue d'ici quelques années.

### b) *Les autres pays d'Europe Orientale :*

Le français compte une place privilégiée en Roumanie où 60 % des élèves le choisissent comme première et deuxième langue. Sa position est dans ce pays en progression constante, mais est freinée par le manque de professeurs.

La position de la langue française est également forte en Bulgarie où elle occupe la seconde place après le russe dans le secondaire où elle est choisie par 70 % des élèves comme deuxième langue.

Elle est, en outre, en progression dans l'enseignement supérieur, notamment dans les Instituts scientifiques.

Notre langue connaît une situation moins favorable en Pologne (20 % des élèves du secondaire), Tchécoslovaquie (25 % des élèves du secondaire), Hongrie (10 % des élèves du secondaire) et Yougoslavie où elle arrive en quatrième position après l'anglais, le russe et l'allemand. Cependant, un redressement très net s'est effectué depuis 1965, notamment en Pologne et en Tchécoslovaquie.

#### EUROPE OCCIDENTALE

La moitié des 12 millions d'élèves de l'enseignement secondaire en Europe étudie le français, mais notre langue rencontre une forte concurrence de la part de l'anglais : le français occupe en particulier une place insuffisante dans les établissements d'enseignement des pays européens.

*En Allemagne*, le français n'est enseigné dans le second degré qu'après l'anglais, seule première langue obligatoire, sauf dans le land de Sarre où notre langue peut être choisie comme première langue.

De ce fait, le français se trouve éliminé des établissements secondaires techniques, dont les programmes ne comportent que l'étude d'une langue. Néanmoins, à l'heure actuelle, 600.000 élèves, soit 50 % des élèves allemands apprennent notre langue dans le secondaire.

*En Grande-Bretagne*, le français occupe largement la première place parmi les langues vivantes enseignées.

A l'école primaire, plus de 150.000 élèves reçoivent un enseignement d'environ une heure par jour de français.

Presque toutes les écoles secondaires donnent un enseignement de français comme première langue à raison de quatre heures hebdomadaires environ.

Bien que notre langue soit enseignée dans toutes les universités (6.000 étudiants en 1968) sa situation est stationnaire dans l'enseignement supérieur.

*Aux Pays-Bas*, la réforme de l'enseignement secondaire a créé une année d'orientation commune à toutes les écoles secondaires et complémentaires au cours de laquelle deux langues vivantes sont

obligatoires, à choisir parmi le français, l'anglais ou l'allemand. A l'entrée en quatrième année d'études secondaires, les élèves pourront choisir les deux langues dont ils souhaitent l'étude.

*Pays-Scandinaves*, le français n'est obligatoire et comme deuxième langue qu'en Norvège où il est enseigné dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire.

*En Suède*, le français est étudié comme première ou deuxième langue à option ; le Gouvernement suédois encourage l'étude du français puisqu'il s'est fixé pour objectif que 30 % des élèves de l'enseignement secondaire choisissent en deuxième langue le français.

*En Espagne*, le français devrait être réintroduit dans les établissements primaires où depuis 1965 seul, l'anglais, était enseigné. La proportion des élèves qui étudient le français dans l'enseignement secondaire espagnol, comme première ou deuxième langue, est d'environ 80 %.

Dans l'enseignement supérieur, l'anglais est la langue la plus enseignée dans les Facultés de Sciences et de Médecine.

*En Italie*, dans les établissements primaires, le français n'est enseigné que dans la vallée d'Aoste à 7.500 élèves.

Dans les établissements secondaires, le français est choisi comme première langue dans le premier cycle de l'enseignement secondaire appelé en Italie enseignement moyen par 67 % des élèves. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, si la position du français est forte dans les lycées classiques, en revanche, notre langue se trouve nettement en seconde position derrière l'anglais dans les établissements scientifiques.

#### AMÉRIQUE DU NORD

*Aux Etats-Unis*, le français demeure la première langue étrangère de culture. Mais, s'il est enseigné à 35 % des élèves dans le secondaire, il ne tient malgré tout que la seconde place après l'espagnol.

Dans l'enseignement supérieur toutefois, notre langue qui est choisie par 39 % des étudiants, occupe le premier rang.

*En Louisiane*, où il existe une minorité francophone de près d'un million d'âmes, le Conseil pour le développement du français

(C.O.D.O.F.I.L.) a obtenu, en 1968, que le français retrouve son rang de deuxième langue, et nous nous efforçons de seconder l'effort de cet organisme sur le plan des bourses et des stages en faveur des étudiants et des professeurs originaires de cet état.

*Au Canada*, à l'exclusion du Québec, le français n'est obligatoire dans l'enseignement secondaire que dans certaines provinces (Nouveau Brunswick, Colombie britannique, Terre-Neuve et île du Prince Edouard). Mais toutes les grandes Universités canadiennes ont un département français. La situation est d'ailleurs susceptible d'évoluer sous l'influence de la politique de bilinguisme pratiquée par le Gouvernement fédéral.

*Au Québec*, du fait de la majorité francophone, l'enseignement est dispensé en français à tous les niveaux : primaire, secondaire, technique et supérieur (Université de Montréal, Université Laval de Québec et Université de Sherbrooke).

L'enseignement du français est obligatoire comme deuxième langue dans les écoles secondaires des Commissions scolaires anglophones qui représentent 20 % de la population du Québec.

## AMÉRIQUE LATINE, EXTRÊME-ORIENT, PACIFIQUE

### *Evolution de l'enseignement du français.*

L'enseignement du français en Amérique latine connaît une certaine reprise, depuis quelques années, grâce notamment aux efforts déployés tant pour subventionner les établissements français ou franco-étrangers, que pour augmenter le nombre des professeurs et des orienteurs pédagogiques.

#### 1° Lycées franco-étrangers :

On peut citer les lycées de Buenos Aires, San José de Costa Rica ou les écoles de La Paz ou de Quito. Nous avons actuellement dix-sept établissements de ce genre auxquels le Département apporte son concours d'une manière ou d'une autre et qui groupent 16.000 élèves dont 13.000 étrangers et 200 professeurs environ, soit le tiers de l'effectif total des enseignants qui s'élève à 646 pour l'Amérique latine.

## 2° Autres établissements :

Il s'agit d'instituts (Santiago du Chili, Mexico), de centres culturels employant les méthodes audio-visuelles les plus modernes ou de centres de documentation et de formation pédagogique destinés aux professeurs de français.

Les sept instituts et les quatre centres culturels de la région (en majorité au Chili) réunissent actuellement 12.000 inscrits et 33 professeurs.

## 3° Alliances françaises :

Cette armature importante de notre enseignement peut avoir un réseau très dense, comme en Argentine (156 comités, 27.000 élèves) — au Brésil (42 comités, 30.000 élèves) — au Mexique (33 comités, 20.000 élèves), ou encore patronner cinq collèges au Chili (Santiago, Concepcion, Osorno, Traiguen, Curico).

Quant à l'enseignement local du français, il varie considérablement d'une République à l'autre ; si, en Uruguay, le français est enseigné comme première langue obligatoire, en revanche, au Honduras, il n'a pas de place dans les programmes officiels ; s'il possède comme au Chili le statut de deuxième langue obligatoire, l'anglais, voire l'Allemand, sont plus étudiés. On peut donc seulement dire que sa situation est plus ou moins satisfaisante selon les pays, qu'elle est privilégiée dans un seul, l'Uruguay, et qu'elle est plus favorable en Colombie ou en Argentine qu'au Pérou, au Mexique ou au Brésil. Quant à Haïti, l'enseignement y est fait à tous les niveaux en français.

N'étant plus privilégié en tant que langue étrangère, le français apparaît encore comme langue de culture, mais il cède le pas à l'anglais comme véhicule de la pensée scientifique et technique.

\*  
\* \*

En *Extrême-Orient* et dans la zone du *Pacifique*, l'évolution de l'enseignement du français est très variable selon les pays.

Du fait de nos positions traditionnelles au Laos, Cambodge, Viet-Nam du Sud, ces pays emploient près de 1.000 enseignants (358 au Cambodge, 335 au Viet-Nam, 289 au Laos) sur les 1.266 détachés pour tout l'Extrême-Orient.



Des huit lycées franco-étrangers scolarisant 9.000 élèves dans cette partie du monde, cinq sont au Viet-Nam et un au Cambodge (les deux autres étant à Tokyo et à Pondichéry), tandis que nous apportons notre aide à quarante-sept lycées nationaux (trente-deux au Cambodge, quinze au Laos). Ces lycées ont un effectif de 125.000 élèves. Le Département y entretient 530 professeurs. C'est l'illustration d'un des aspects de nos objectifs linguistiques : en zone de francophonie totale ou partielle, nous apportons une aide massive à l'enseignement local.

Par comparaison, l'enseignement du français apparaît beaucoup plus réduit dans les autres Etats asiatiques.

Cet enseignement est assuré par une centaine de professeurs inégalement répartis (à titre d'exemple : 52 en Inde, 4 en Corée du Sud et 10 en Malaisie), et s'appuie sur un dispositif réduit de Comités d'alliances. Cependant, depuis quelques années, des pays tels que l'Inde (25.000 élèves de français), la Thaïlande ou l'Indonésie manifestent un regain d'intérêt pour notre langue.

En *Australie* et en *Nouvelle-Zélande*, l'enseignement de notre langue est en bonne place puisque le tiers des élèves du secondaire apprennent le français ; au *Japon*, si le nombre des élèves de français demeure stationnaire, la proportion des étudiants se spécialisant dans l'étude de notre langue croît assez rapidement ; en *Chine*, l'enseignement du français peut espérer occuper la deuxième place des langues occidentales après l'anglais.

D'une manière générale, étant donné l'ampleur de l'effort nécessaire à la diffusion de notre langue en Asie, il convient de s'orienter en priorité sur la formation et le recyclage des professeurs nationaux de français, dans la perspective, en particulier, d'un enseignement du français comme première langue étrangère, au niveau du secondaire.

#### PROCHE-ORIENT

Pour des raisons qui tiennent, notamment à la tradition arabe, la place du français n'était jusqu'à ces dernières années au Proche-Orient que la seconde après celle de l'anglais. Au *Liban*, toutefois, elle était la première et 95 % des élèves des écoles primaires l'étudiaient. Mais la situation évolue depuis peu, de façon favorable à notre langue, au point que la parité théorique entre le français et l'anglais est déjà acquise dans l'enseignement secondaire en Répu-

blique Arabe Unie, en République Arabe syrienne, en Jordanie et en Arabie Séoudite. Dans ce dernier pays, plus de 4.000 élèves, soit environ 50 % des effectifs de l'enseignement secondaire, étudient le français.

Tout récemment enfin, les dirigeants soudanais et irakiens ont manifesté officiellement leur intention de voir le français traité sur un pied d'égalité avec l'anglais dans l'enseignement secondaire dans leurs pays respectifs.

En *Iran* comme en *Turquie*, le français est assez répandu dans le public cultivé. Il devrait améliorer sa position en Iran, grâce au développement du lycée Razi de Téhéran.

D'une façon générale, étant donné les dispositions favorables de la plupart des Gouvernements, le développement de l'enseignement du français au Proche-Orient est désormais surtout lié à l'accroissement du nombre des enseignants ainsi qu'à l'amélioration de la formation pédagogique qui entraînera l'octroi de bourses d'enseignement supérieur, en mettant l'accent sur l'enseignement scientifique et technique.

Il faut également faire appel, dans ces pays, à des techniques modernes d'imprégnation, comme la télévision et le cinéma, et favoriser la diffusion du livre, afin que les acquisitions scolaires ne soient pour beaucoup une initiation sans lendemain.

#### AFRIQUE ANGLOPHONE

L'Afrique anglophone a pris conscience, dans son ensemble, du poids politique de l'Afrique de langue française et la plupart des Gouvernements manifestent un intérêt grandissant pour le développement du bilinguisme français-anglais.

Au *Nigéria*, par exemple, qui compte plus de 60 millions d'habitants, on ne compte encore que 1.500 professeurs de français, mais le Gouvernement Fédéral se préoccupe d'en former en liaison, d'ailleurs, avec les pays voisins de culture française, notamment le Dahomey et le Togo où des stages ont été récemment organisés et où des volontaires pourraient même être recrutés.

Au *Kenya*, depuis 1964, le français est la seule langue étrangère enseignée et le Conseil régional pour l'éducation en Afrique de l'Est se préoccupe, chaque année, de la formation des professeurs de français, en liaison avec les Universités francophones.

En *Ethiopie*, le français a la seconde place comme langue étrangère, derrière l'anglais.

En *Union Sud-Africaine*, elle est la première langue étrangère.

### MAGHREB

La situation de la langue française au Maghreb est caractérisée par la place privilégiée que notre langue occupe dans ces trois pays.

*En Algérie* la langue française, langue véhiculaire, est obligatoire dans les quatre ordres d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur et technique).

Toutefois, la formation pédagogique du personnel enseignant est parfois insuffisante et risque d'abaisser pendant quelques années encore, le niveau moyen de connaissance de la langue.

Les professeurs nationaux de français sont au nombre de 16.000 environ dont près de 14.000 instituteurs. 1.700.000 enfants et adolescents reçoivent un enseignement en français sur une population de plus de 12 millions d'habitants.

*Au Maroc*, le maintien officiel du bilinguisme (français arabe) a été réaffirmé en avril dernier par le Ministre de l'enseignement supérieur chérifien. Le français est obligatoire dans l'enseignement secondaire et supérieur, comme dans l'enseignement primaire, mais en fait, dans celui-ci, un pourcentage important d'enfants échappent à une véritable scolarisation en français.

*En Tunisie* le français est considéré comme langue de culture et 70 %, soit 500.000 environ des élèves de l'enseignement primaire reçoivent cet enseignement en français. Les 16.000 instituteurs tunisiens doivent, en principe, connaître suffisamment les rudiments de notre langue pour l'enseigner.

Près de 130.000 élèves de l'enseignement secondaire et technique et les 4.000 élèves des Ecoles normales sont astreints à l'étude du français, cependant que l'enseignement supérieur est diffusé uniquement en français, sauf en théologie.

La Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires étrangères est l'élément moteur de l'expansion linguistique. Mais il convient de mentionner outre les Alliances françaises dont nous reparlerons, quelques organismes ou associations dont le rôle est important :

Le *Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française* dont la nouvelle composition a été approuvée au mois de décembre 1969 par le Conseil des Ministres et dont les activités relèvent de la composition du Premier Ministre.

Le *Conseil international de la langue française*, association de statut juridique privé qui groupe des grammairiens et des linguistes des divers Etats où le français est parlé. Il a pour objectif d'assurer la sauvegarde et l'unité de la langue par le moyen de recommandations sur la grammaire, la terminologie et par la publication de glossaires communs. C'est ainsi que le C.I.L.F. anime actuellement 15 commissions de terminologie qui se sont constituées auprès des Ministères intéressés en vue de l'élaboration d'un vocabulaire spécialisé. Divers glossaires sont actuellement en cours d'étude, notamment en ce qui concerne les techniques spatiales et la photographie dont les travaux sont très avancés. Un vocabulaire de la psychiatrie a d'ores et déjà été publié avec le concours du C.I.L.F.

En outre, dans le but de créer une terminologie adaptée aux besoins du développement des activités scientifiques et techniques des pays de langue française, le Conseil international de la langue française prépare, avec l'aide de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, l'édition d'un manuel du français scientifique à l'usage des chercheurs et des ingénieurs de ces pays.

Le Conseil international de la langue française est actuellement subventionné par la Belgique, la France, le Québec et deux pays africains (Côte-d'Ivoire, Sénégal).

L'*Agence de coopération culturelle et technique* créée par une convention signée à Niamey, le 20 mars 1970, par vingt et un Etats entièrement ou partiellement de langue française.

La convention est entrée en vigueur le 31 août 1970, date à laquelle dix Etats y étaient devenus parties (Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Sénégal, Tchad, Monaco, France, Togo, Niger, Mali).

Depuis, deux autres Etats (Canada et République du Viet-Nam) ont encore ratifié la convention et un troisième (Haïti) a exprimé l'intention d'adhérer à bref délai ; enfin un quatrième Etat (Laos) a engagé des négociations avec le secrétariat de l'Agence pour conclure avec lui un accord d'association.

L'Agence est une organisation internationale classique mais d'un type assez ouvert. En effet, les Etats sont classés en trois catégories suivant leur degré de participation aux institutions et aux activités de l'Agence :

- les Etats membres ;
- les Etats associés ;
- les observateurs.

A cette liste, il faut joindre les « Gouvernements participants ».

La convention est complétée par une charte qui lui est annexée et qui régit l'organisation interne de l'Agence.

L'Agence a pour vocation essentielle le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans tous les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et par là au rapprochement des peuples (jeunesse, sport, tourisme, artisanat, etc.). Son action doit revêtir un caractère original et venir en complément des formes de coopération, notamment bilatérales, qui existent déjà.

A la suite de la première réunion du conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique qui se tenait à Paris les 17 et 18 juin 1970, le Secrétariat général a terminé la mise au point des opérations qui avaient été retenues par la Conférence générale de Niamey pour 1970, a entrepris de réaliser ces opérations et de préparer les actions du programme de 1971.

Nous ne mentionnerons ici que les activités de l'Agence qui concernent le plus directement la langue française, mais toutes, en un certain sens, concourent au resserrement des liens qui unissent les Etats partiellement ou entièrement de langue française.

#### *Livre et cinéma.*

Deux séminaires se dérouleront simultanément à Dakar, l'un sur la politique du livre et l'autre sur la politique du cinéma, du 20 au 24 novembre 1970. Ces séminaires regrouperont une vingtaine de spécialistes, venant des principales régions où l'Agence compte des Etats membres. Le but essentiel de ces séminaires est de défi-

nir de grandes orientations pour l'activité future de l'Agence dans ces domaines, mais aussi d'aboutir à quelques recommandations concrètes pouvant être mises en œuvre soit dès l'an prochain, soit dans le cadre du programme des années 1972 et 1973 qui sera proposé à l'agrément de la Conférence générale, en octobre 1971.

Sous réserve de ces recommandations, l'Agence pourrait soutenir l'année prochaine de jeunes auteurs du Tiers Monde, contribuer à une meilleure circulation des biens culturels et à une amélioration des circuits de diffusion du livre. Dans le domaine du cinéma, elle aiderait notamment à l'essor de la production cinématographique africaine en permettant à des jeunes cinéastes de réaliser leurs œuvres et de faire connaître celles-ci en Europe et en Amérique.

Dans ce domaine, l'Agence a créé un prix annuel relativement important (100.000 F français), attribué à un scénario original. Ce grand prix a été décerné pour la première fois en juillet dernier, à l'occasion du Festival international du film d'expression française à Dinard. Le récipiendaire est un jeune cinéaste sénégalais qui présentait son premier scénario ; le prix de l'Agence devrait lui permettre d'assurer pour une part appréciable le financement de la réalisation de son film. Dans le même temps, l'Agence a contribué à la présence à Dinard d'un nombre plus considérable que par le passé de jeunes cinéastes et réalisateurs du Maghreb et d'Afrique noire.

D'une façon générale, l'Agence de coopération s'efforcera d'établir un calendrier des manifestations culturelles prévues dans les Etats membres ; de le porter à la connaissance des services et des artistes intéressés de tous les Etats membres et de permettre une participation élargie de ceux-ci à ces manifestations.

#### *Télévision scolaire.*

Un autre séminaire prévu au programme 1970, mais qui ne pourra se tenir qu'au début de 1971, aura lieu cette fois à Abidjan, et aura pour objet la télévision scolaire. Là aussi, le but poursuivi est d'élaborer les éléments d'une politique de l'Agence en recherchant notamment la meilleure implantation possible d'un premier circuit fermé de télévision et de rassembler les éléments d'un document sur les exigences et les contraintes d'une politique d'enseignement télévisuel perçues à travers les expériences menées dans ce domaine.

*Les études.*

Les séminaires ci-haut mentionnés sont tous précédés d'études menées par un petit groupe de spécialistes chargés de recueillir les données essentielles dans leur domaine respectif. En outre, deux études spécifiques devant aboutir à la publication d'ouvrages de référence de grande diffusion au début de l'année prochaine sont en cours. Le premier ouvrage de référence présentera une description sommaire mais complète des systèmes d'enseignement de tous les pays membres de l'Agence, en faisant ressortir les similitudes et les différences, ce qui sera particulièrement utile pour l'appréciation des équivalences entre régions et entre pays différents. L'autre ouvrage comportera tous les renseignements utiles sur l'ensemble des systèmes de bourses d'études et de bourses de stages dans les pays membres ainsi que sur les conditions ou les modalités d'attribution de ces bourses.

*Jeunesse.*

L'Agence de coopération a apporté au cours du mois d'août 1970 son concours au déroulement d'une rencontre internationale de jeunes des pays membres. Cette rencontre a eu lieu à Hammamet, en Tunisie, du 18 au 31 août ; elle regroupait une cinquantaine de jeunes, principalement français, africains, canadiens et belges. Exposés sur divers aspects de l'évolution des pays membres de l'Agence, tables rondes et débats illustrés de films, ont occupé les dix premiers jours de la rencontre ; après quoi les participants ont pu visiter quelques régions de la Tunisie. Le secrétariat de l'Agence a pu tirer de cette expérience des enseignements utiles pour ses futures activités dans le domaine des échanges de jeunes.

Il se propose en 1971 de lancer une campagne de constructions par les jeunes eux-mêmes de centres d'accueil dans les pays qui en sont dépourvus afin de rendre possible sur une échelle importante des échanges internationaux de jeunes. L'Agence mettra également au point un projet de festival artistique et sportif de la jeunesse des pays membres qui s'efforcera de retrouver l'esprit originel des jeux Olympiques.

Pour réaliser l'ensemble de ce programme (avril 1970 - décembre 1971), l'Agence dispose d'un budget de 11.500.000 F français. Chaque Etat membre verse une contribution fixée en fonction de

l'importance de son produit national brut. La contribution de la France est de 45 % de l'ensemble, celle du Canada de 33 %, celle de la Belgique de 12 %.

La prochaine conférence générale se tiendra au Canada dans la première semaine d'octobre 1971. Elle aura à examiner le bilan des activités menées en 1970 et en 1971 et à décider du programme et du budget pour les années 1972 et 1973.

L'enseignement du français n'est pas la seule activité d'enseignement dont l'Etat a la responsabilité dans les pays étrangers. Il faut en distinguer, bien que par certains aspects il s'y rattache étroitement, l'enseignement donné en langue française de disciplines scientifiques ou littéraires autres que le français. Il serait souhaitable de distinguer dans notre effort d'enseignement à l'étranger, celui que nous faisons directement en faveur de la langue française et celui plus général d'enseignement dans notre langue, d'autres disciplines. Pour cela il faudrait connaître en particulier le nombre de professeurs français détachés pour enseigner la langue française ou donner des cours de civilisation française, et par discipline le nombre de ceux qui enseignent en notre langue, dans les différents ordres et aux différents niveaux de l'enseignement. L'appareil statistique du Ministère ne permet pas encore une analyse aussi détaillée. Cependant, la D. G. R. S. C. T. évalue à 2.775 le nombre de professeurs français détachés par le Ministère des Affaires étrangères pour enseigner la langue française ou donner des cours de civilisation française dans les instituts, les centres culturels français et les alliances françaises. Cette même direction estime que 21.660 professeurs français sont détachés par le ministère pour enseigner en français :

- dans les lycées français franco-étrangers : 2.380 ;
- dans les lycées nationaux : 18.280.

\*  
\* \*

Un autre problème qui préoccupe beaucoup votre commission est celui de l'enseignement donné aux jeunes Français résidant à l'étranger. On ne peut absolument pas dissocier ce problème de ceux que pose le développement des relations culturelles, de la coopération technique, de la coopération économique et, d'une façon plus générale, de la présence française à l'étranger. L'éduca-



tion qui pourra être donnée à ses enfants est une des préoccupations majeures du Français qui doit pour quelques années, soit pour plus longtemps, s'expatrier et s'installer au titre de la coopération ou pour ses affaires, dans un pays étranger. Le problème consiste donc à conjuguer l'enseignement donné aux étrangers et celui que doivent recevoir les jeunes Français pour qu'ils ne soient pas défavorisés par rapport aux Français normalement scolarisés en France.

Le nombre total des enfants français d'âge scolaire résidant à l'étranger, dans les pays relevant de la compétence de la D. G. R. S. C. T. était estimé en 1969 à 165.000. Les enfants français scolarisés à l'étranger, conformément à des programmes français, étaient de 71.000, soit :

— dans les lycées français qui relèvent directement de la D. G. R. S. C. T. ....	38.300
— dans les écoles consulaires (« petites écoles »).....	4.500
— dans les établissements privés religieux.....	11.200
— dans les établissements relevant de l'Education nationale (Allemagne) .....	16.000
— dans les établissements nationaux (Maroc).....	1.000

L'implantation à l'étranger de lycées et collèges français ou franco-étrangers où ont accès des élèves nationaux et des élèves français, pose le difficile problème de définir le type d'enseignement qu'ils peuvent et doivent dispenser et de répondre aux questions de savoir s'il est possible d'unir dans un même ensemble pédagogique des éléments culturels d'origine nationale différente et quelles sont les chances de satisfaire d'une part les besoins culturels des nationaux, d'autre part les exigences des enfants français en ce qui concerne notamment l'acquisition d'une culture homogène et la poursuite éventuelle de leurs études en France.

La conception à laquelle le Ministère des Affaires étrangères est conduit est la suivante :

Les lycées et collèges français et franco-étrangers implantés dans les pays étrangers répondent à une double finalité :

- scolariser en Français et conformément aux méthodes françaises une petite élite d'élèves nationaux ;
- scolariser les enfants français résidant à l'étranger.

Selon lui, l'expérience acquise au cours des dernières années a montré qu'il était difficile, délicat sur le plan pédagogique et finalement néfaste pour les élèves qui doivent poursuivre leurs études en France, d'unir à parts égales dans un même ensemble pédagogique des éléments culturels d'origine nationale différente. Aussi, le Ministère des Affaires étrangères a-t-il orienté sa politique vers le maintien dans les lycées français qui relèvent de sa compétence de programmes conformes, dans leur ensemble, au modèle français. Il va de soi, cependant, que des adaptations partielles sont apportées aux programmes dans les domaines de l'histoire, de la géographie, des sciences d'observations, de la culture et de la civilisation, afin que les élèves français puissent tirer un enrichissement culturel de leur séjour à l'étranger, et aussi pour que les élèves étrangers ne soient pas trop coupés de leur culture nationale.

#### A. — ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

##### 1. *Les établissements d'enseignement.*

Les établissements dans lesquels le français est enseigné appartiennent à quatre catégories :

- les lycées relevant de la D. G. R. S. C. T. ;
- les lycées relevant d'organismes subventionnés par le Département ;
- les établissements secondaires privés auxquels le Département apporte son concours ;
- les établissements d'enseignement d'Etat étrangers.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1970, le nombre de ces différents établissements s'élevait à 1.137 lycées et collèges scolarisant 758.698 élèves.

Cinq grandes associations subventionnées servent de relais pour la diffusion de la langue française :

- l'Alliance française ;
- la Mission laïque ;
- l'Alliance israélite universelle ;
- le Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger ;
- le Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.

Le nombre d'établissements qu'elles gèrent, les effectifs scolaires, le nombre de professeurs détachés, les subventions accordées, sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

**Nombre d'établissements, effectifs scolaires. — Nombre de professeurs détachés pour les cinq grandes associations subventionnées par le Quai d'Orsay (1<sup>er</sup> janvier 1970).**

NOMBRE d'élèves.	NOMBRE DE PROFESSEURS détachés.	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
<i>Alliance française.</i>		
200.000	1.500 recrutés sur place. 367 professeurs détachés (environ).	1.200 Comités d'alliances françaises. 8 lycées ou collèges secondaires. 1 école primaire.
<i>Mission laïque.</i>		
9.000	250 recrutés sur place..... 171 détachés dont 90 rémunérés.	7 lycées, écoles ou centres culturels. 6 écoles de sociétés françaises.
<i>Alliance israélite universelle.</i>		
18.625	1.050 environ, recrutés sur place. 18 détachés (16 au Maroc et en Israël) dont 2 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	71 établissements.
<i>Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger.</i>		
1.450	23 détachés dont 9 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	1 établissement.
<i>Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.</i>		
2.000.000	21 détachés, 47 contrats - types.	

**Subventions accordées en 1970 par le Ministre des Affaires étrangères.**

NATURE DE LA SUBVENTION	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant des amitiés et œuvres protestantes.	CONGREGATIONS catholiques.
Fonctionnement du siège central, à Paris.....	650.000	117.000	30.000	»	74.000
Fonctionnement des établissements (y compris le matériel pédagogique) .....	2.934.707	747.627	549.917	»	(1) 7.875.366
Rémunérations .....	19.950.253	7.997.154	295.613	478.224	1.436.071
Emprunts .....	93.634	49.812	49.812	»	49.812
Entretien et réparations des immeubles .....	»	200.000	»	»	»
Investissements .....	710.098	»	»	50.000	48.000
<b>Total 1970 .....</b>	<b>24.338.692</b>	<b>9.111.593</b>	<b>925.342</b>	<b>528.224</b>	<b>9.483.249</b>
<b>Total général 1970.....</b>	<b>44.387.100</b>				
<b>Total des subventions accordées en 1969 .....</b>	<b>22.171.151</b>	<b>8.648.165</b>	<b>2.005.184</b>	<b>492.000</b>	<b>10.777.968</b>
	<b>44.095.268</b>				

(1) Dont 6.500.00 F pour l'entraide eurafricaine en Algérie.

**Subventions accordées en 1970 au titre du chapitre 68-81.**

OPERATION	ALLIANCE française.	ŒUVRES protestantes.	AUTRES établissements.
Eglise réformée de Copenhague.....	»	50.000	»
Inspection générale des alliances françaises en Argentine.....	80.098	»	»
Alliance française de Cali.....	130.000	»	»
Alliance française de Quito.....	100.000	»	»
Alliance française de Paysandu.....	100.000	»	»
Alliance française de Bogota (lycée)...	300.000	»	»
Ecole française de Stockholm.....	»	»	100.000
Hospice Saint-Vincent-de-Paul, à Jérusalem .....	»	»	48.000
	<b>710.098</b>	<b>50.000</b>	<b>148.000</b>
	<b>908.098</b>		

**Comparaisons des subventions pour les années 1968-1969 et 1970.**

	1968	1969	1970	DIFFERENCE 1968-1969	DIFFERENCE 1969-1970	POURCENTAGE d'augmentation ou de diminution.	
						1968-1969	1969-1970
Alliance française ...	18.724.875	22.171.151	24.338.692	+ 3.446.276	+ 2.167.541	+ 18,4	+ 9,8
Mission laïque .....	7.536.496	8.648.165	9.111.593	+ 1.111.669	+ 463.428	+ 14,7	+ 5,3
Alliance israélite uni- verselle .....	1.716.001	2.005.184	925.342	+ 287.183	- 1.079.842	+ 14	- 54
Comité protestant des amitiés et œuvres protestantes .....	410.400	492.800	528.224	+ 82.400	+ 35.424	+ 20	+ 7,2
Congrégations catho- liques .....	13.108.052	10.777.968	9.483.249	- 2.330.084	- 1.294.719	- 17,7	- 12
<b>Total.....</b>	<b>41.497.824</b>	<b>44.095.268</b>	<b>44.387.100</b>	<b>+ 2.597.444</b>	<b>+ 291.832</b>	<b>+ 6,2</b>	<b>+ 0,66</b>

Si l'on compare les chiffres du premier tableau à ceux que le ministère a donnés l'année dernière à votre rapporteur, on ne peut constater que de faibles changements. L'Alliance française aurait davantage d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier 1969 qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1970 (185.000 contre 200.000) et trois professeurs détachés de plus ; la Mission laïque pour le même nombre d'établissements et de professeurs, verrait ses effectifs diminués de 2.250 unités. Pour les autres associations, ni le nombre des établissements, ni celui des professeurs, ni même celui des élèves n'aurait changé, ce qui signifie soit que les statistiques ne sont pas très précises, soit que l'action des associations subventionnées ne font pas de grands progrès. Si cette seconde hypothèse devait être retenue, il faudrait rechercher les causes de l'insuffisante progression des effectifs.

On ne peut manquer d'être frappé par le nombre des élèves des établissements du Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger. Avec seulement 21 détachés et 47 contrats types, ces établissements scolarisent 2.000.000 d'enfants, soit dix fois plus pour l'Alliance française qui dispose de trente fois plus de professeurs détachés. Il conviendrait de déterminer d'une façon précise la nature et la valeur de l'enseignement donné par les établissements

de ce comité et s'il était avéré qu'ils fussent bons, un effort supplémentaire pourrait être fait en leur faveur chaque fois qu'il serait justifié.

Le montant total des subventions accordées par le Ministère des Affaires étrangères aux organismes qui lui servent de relais, est pratiquement inchangé : 44.387.100 F en 1970, 44.095.268 F en 1969. L'augmentation (292.000 F) est la différence entre, d'une part, la somme des augmentations accordées à l'Alliance française, à la Mission laïque française et au Comité protestant des amitiés et œuvres protestantes et, d'autre part, les diminutions que supportent l'Alliance israélite universelle et les congrégations catholiques.

Il convient de remarquer que l'Alliance française reçoit plus de 50 % des crédits.

Etant donné l'importance du rôle joué par les alliances françaises, celle de la subvention reçue du ministère, votre rapporteur aurait voulu donner au Sénat des précisions plus complètes concernant les enseignants, les effectifs d'étudiants, les méthodes pédagogiques, la durée des études, les équipements, les moyens financiers. L'absence d'enquête systématique, les difficultés éprouvées par le ministère de réunir ces renseignements, en raison peut-être de la nature juridique des alliances, ne lui permettent pas de présenter l'inventaire de leurs moyens et le bilan complet de leur action. On trouvera donc seulement ci-dessous quelques généralités qui permettront de « situer » le problème de l'Alliance française :

La répartition des Centres de l'alliance est, de façon générale, assez inégale. Autant les centres s'avèrent nombreux dans les pays en cours de développement (Asie, Afrique et surtout Amérique latine, terre de prédilection de cette institution), autant ils sont rares dans les pays dont le niveau culturel avoisine celui de la France (Europe, Etats-Unis). Il est, par ailleurs, évident que, pour des raisons politiques, il n'en existe plus pour le moment dans les pays de l'Est. Néanmoins, une implantation en Pologne, selon une formule nouvelle, est en cours depuis un an.

Le nombre général de ces centres a été en 1969-1970 porté à 1.250, en raison de créations en Asie et en Amérique du Sud ; le total des étudiants scolarisés a été de 200.000.

Les alliances ont, en général, une double activité d'enseignement et de manifestations culturelles, activité plus ou moins déve-

loppée selon les besoins de la population et les ressources placées à la disposition du Centre par le Comité local et la Direction de l'Alliance française de Paris.

Il est à noter que, dans le domaine de l'enseignement de la langue au niveau élémentaire, les méthodes audio-visuelles se trouvent de plus en plus utilisées. Cette formule tend à prévaloir dans la faveur du public, sur l'enseignement traditionnel. Les alliances préparent aussi, généralement, les étudiants aux trois degrés du diplôme de Sorbonne délivré aux étrangers et elles se chargent de l'organisation des examens.

Les centres de l'Alliance maintiennent également la présence française d'une façon appréciable par l'organisation de manifestations culturelles aussi fréquentes que possible (séances de cinéma, expositions, concerts, théâtres, etc.) en usant à la fois des ressources locales et de la présence momentanée, accidentelle ou provoquée, de personnalités de passage.

Le Ministère des Affaires étrangères prête très largement son assistance à l'Alliance française, faisant néanmoins porter son effort essentiel sur les secteurs où les besoins sont les plus grands.

Son aide revêt plusieurs formes :

- mise à la disposition des centres d'enseignants rémunérés par le Ministère des Affaires étrangères ;
- envoi de matériel pédagogique ;
- subventions.

En 1970, le nombre d'enseignants détachés auprès de l'Alliance était de 350 civils et 50 A. S. N. A. La rémunération de ces enseignants a représenté en 1970, pour le Ministère des Affaires étrangères, une charge globale de 19,4 millions de francs.

Il a été envoyé, cette même année, pour un montant de 500.000 F de matériel pédagogique.

En ce qui concerne les subventions, elles sont essentiellement de deux ordres : subventions de fonctionnement régulièrement accordées de façon annuelle et subventions d'équipement ou d'investissement imparties en fonction de l'importance exceptionnelle de telle ou telle opération.

Le montant total des subventions de fonctionnement pour 1970 est de 1.974.587,25 F (1). Minimales en Europe et en Amérique du Nord, elles ont été importantes en Amérique latine et centrale, en Afrique, au Moyen et en Extrême-Orient.

Des subventions d'équipement ont été d'autre part accordées pour une somme de 410.098,15 F (2).

Rappelons ici que les alliances françaises, pour être un trait d'union entre la France, la culture française, d'une part, et le pays où elles sont implantées, d'autre part, doivent rassembler, au sein des comités qui les dirigent, des nationaux et des Français habitant ce pays. C'est à cette condition qu'elles peuvent remplir leur double rôle d'enseignement et d'organisation de manifestations culturelles.

Il arrive parfois que ce principe n'est pas respecté et que cela tient en partie à une certaine indifférence de nos compatriotes, ceci est profondément regrettable.

Le deuxième principe nous semble devoir être que l'ensemble des moyens de caractère culturel en place dans un pays donné doit être sous la direction de l'ambassadeur par l'intermédiaire du conseiller culturel. Il en est ainsi, non seulement pour les questions pédagogiques, mais aussi pour l'ensemble des problèmes concernant l'action culturelle.

Il arrive parfois que les relations entre les directeurs d'alliances et les services culturels de l'ambassade ne sont pas ce qu'elles devraient être, et ceci est également très regrettable.

Enfin, étant donné l'importance que nous avons soulignée des subventions accordées aux alliances françaises, et spécialement celui du nombre des professeurs détachés, des renseignements plus détaillés que ceux que nous avons pu obtenir devraient pouvoir être rassemblés et communiqués au Parlement. C'est seulement de cette façon que l'on pourrait juger de l'opportunité des subventions accordées.

---

(1) Chiffre figurant au tableau précédent : 2.934.707 F.

(2) Chiffre figurant au tableau (subventions accordées en 1970 au titre du chapitre 68-81 : 710.098 F).



2. Le personnel enseignant et le personnel administratif culturel.

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 1970.

GROUPE DE PAYS	ENSEIGNANTS au titre de la diffusion culturelle.	ENSEIGNANTS au titre de la coopération.	CONSEILLERS et attachés culturels.	PERSONNEL pédagogique des services culturels des Ambassades.	PERSONNEL administratif des services culturels des Ambassades.	TOTAUX
Europe occidentale.....	1.238	93	38	12	50	1.431
Europe de l'Est.....	139	11	12	1	19	182
Proche et Moyen-Orient.	298	283	17	46	25	669
Afrique du Nord.....	2.834	15.719	11	61	315	18.940
Afrique au Sud du Sahara	131	228	11	4	42	416
Asie développée.....	62	»	6	3	13	84
Reste de l'Asie-Océanie.	435	800	26	6	41	1.308
Amérique du Nord.....	51	905	23	»	24	1.003
Amérique latine.....	565	244	27	18	47	901
Totaux .....	5.753	18.283	171	151	576	24.934

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les effectifs du personnel enseignant et du personnel administratif affecté à des tâches de caractère culturel étaient au 1<sup>er</sup> janvier 1970 de 24.934 unités. Les comparaisons avec celui qui figurait dans le rapport présenté l'année dernière par la Commission sont différentes, les catégories ne semblant pas toujours être définies de la même manière. Cependant, le chiffre total et celui des enseignants devraient être comparables. S'il en est bien ainsi, on doit constater une diminution globale de 1.610 personnes et de 2.210 enseignants.

Il est intéressant de connaître pour l'Afrique du Nord et l'ancienne Indochine le nombre de :

- professeurs français enseignant le français ou enseignant d'autres disciplines en français ;
- professeurs autochtones enseignant le français (aux différents niveaux : primaire, secondaire, supérieur) ;

— établissements (français, étrangers, franco-étrangers) pour lesquels s'exerce l'influence linguistique et culturelle de la France.

	N O M B R E d'enseignants français enseignant le français ou en français.		TOTAL	P R O F E S S E U R S nationaux enseignant le français (niveau secondaire).		N O M B R E d'établissements où s'exerce notre influence.	
	Au titre de diffusion culturelle.	Au titre de la coopération.		Etablisse- ments français (niveau secondaire).	Etablisse- ments étrangers (niveau secondaire).		
Maroc .....	1.088	6.770	7.858	387	} (1) 839	7	220 environ
Algérie .....	600	5.686	6.286	265		6	570 environ
Tunisie .....	422	3.181	3.603	187	} 4.738	6	168 environ
Viet-Nam Sud ...	220	105	325	1.707		5	20
Cambodge .....	62	296	358	3.000 environ	}	1	32
Laos .....	0	292	292	31		0	15

(1) Soit 4,6 % du nombre d'enseignants français enseignant le français ou en français en Afrique du Nord (17.747).

Bien que les chiffres des colonnes 1 et 2 ne soient pas comparables exactement puisque ceux de la colonne 2 concernent seulement les professeurs de français alors que dans la colonne 1 sont comptés tous les enseignants français, on ne peut manquer d'être frappés par :

1. La disproportion considérable entre d'une part le nombre de professeurs nationaux enseignant le français en Afrique du Nord (niveau secondaire) et d'autre part celui des enseignants français. Les premiers (839) ne représentent que 4,6 % des seconds (17.747).

2. La différence considérable à cet égard entre l'ancienne Indochine et l'Afrique du Nord. Les proportions ne sont pas inversées mais pour ce groupe de pays les professeurs nationaux enseignant le français sont presque cinq fois plus nombreux que les enseignants français.

Cette situation est beaucoup plus saine que celle de l'Afrique du Nord. Nous pourrions dire que si nous ne parvenions pas au Maroc, en Algérie et en Tunisie, à transformer la situation jusqu'à ce que le nombre des professeurs nationaux enseignant le français soit de très loin supérieur à celui des enseignants français, *la coopération de substitution est à condamner. Si nous ne parvenions pas à la remplacer par une coopération de formation des formateurs, nous devrions avouer l'échec d'une politique coûteuse.*

Notons à ce propos que les effectifs des conseillers et orienteurs pédagogiques atteignaient au 1<sup>er</sup> janvier 1970 502 unités :

— au titre de la coopération culturelle.....	257
— au titre de la diffusion et des échanges culturels (instituts et centres culturels).....	245
	<hr/>
Total .....	502

Les crédits de personnels sont inscrits aux chapitres 31-11 (Services à l'étranger. Rémunérations principales et indemnités) et 42-23 (Aide au développement par la formation et l'enseignement).

La présentation du budget pour 1970 distinguait :

— le personnel en fonction dans le service culturel, le service scientifique, les établissements d'enseignement et les missions universitaires à l'étranger rémunéré sur une base ordinaire (ancien art. 5) ;

— le personnel affecté à des tâches culturelles et scientifiques à l'étranger et rémunéré sur une base forfaitaire (ancien art. 6) ;

— enfin le personnel en fonction dans les services de coopération technique à l'étranger (ancien art. 7).

En outre, dans chacun des articles 5 et 6, les crédits étaient répartis entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et les « autres pays ». La présentation du budget pour 1971 renonce à la distinction géographique et à la place faite à part pour le personnel en fonction dans les services de coopération technique à l'étranger. La distinction se fait entre le personnel des « services culturels, scientifiques et de coopération technique » (art. 5 nouveau) et celui des « établissements culturels et d'enseignement ».

Un paragraphe C de l'article 6 (nouveau) fait une place à part aux « appelés du service national » affectés aux *établissements* culturels et d'enseignement.

Ces observations étant faites, on note une très légère augmentation des crédits correspondant aux « rémunérations principales et indemnités » des personnels de la D. G. R. C. S. T. en service à l'étranger.

Les crédits votés étaient pour les anciens articles 5, 6 et 7 de 219.446.455 F. Pour 1971, les services votés des articles 5 et 6 (nouveaux) sont de 228.582.740 F auxquels s'ajoutent 1.092.200 F de mesures nouvelles, ce qui porte le total à 229.674.940 F. Si la correspondance est bien exacte, la différence est de 10.228.485 F, soit moins de 5 %.

**CHAPITRE 31-11. — Services à l'étranger.**

*Rémunérations principales et indemnités.*

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1970	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1971
			Ajustements.	Transferts.	
Article 5. — <i>Personnels des services culturels, scientifiques et de coopération technique.</i>					
a: Rémunérés sur une base indiciaire .....	21.739.719	1.243.735	+ 227.200	— 70.000	23.140.654
b: Rémunérés sur une base forfaitaire .....	11.532.040	(2) 1.399.000	+ 570.000	»	13.501.040
<b>Total article 5.....</b>	<b>33.271.759</b>	<b>2.642.735</b>	<b>(1) + 797.200</b>	<b>— 70.000</b>	<b>36.641.694</b>
Article 6. — <i>Personnels des établissements culturels et d'enseignement.</i>					
a: Rémunérés sur une base indiciaire .....	170.983.480	14.463.570	»	»	185.447.050
b: Rémunérés sur une base forfaitaire .....	1.860.000	(2) 232.000	+ 105.000	»	2.197.000
c: Appelés du service national...	5.129.196	»	+ 260.000	»	5.389.196
<b>Total article 6.....</b>	<b>177.972.676</b>	<b>14.695.570</b>	<b>+ 365.000</b>	<b>»</b>	<b>193.033.246</b>
<b>Total du chapitre.....</b>	<b>211.244.435</b>	<b>17.338.305</b>	<b>1.162.200</b>	<b>— 70.000</b>	<b>229.674.940</b>

(1) Dont 297.200 au titre de l'enveloppe recherche.  
 (2) Perte au change sur les rémunérations forfaitaires.

**CHAPITRE 42-23. — Aide au développement par la formation et l'enseignement.**

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1970.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1971
			Ajustements.	Transferts.	
Article 1 <sup>er</sup> . — Aide directe en personnel :					
§ a : Personnels enseignants et experts .....	145.567.285	(1) 400.000	11.458.000	»	157.425.285
§ b : Appelés du service national.	7.578.000	»	300.000	»	7.878.000
Total article 1 <sup>er</sup> .....	<u>153.145.285</u>	<u>400.000</u>	<u>11.758.000</u>	»	<u>165.303.285</u>
Article 2. — Aide au fonctionnement des établissements étrangers.....	5.155.000	»	2.758.000	»	7.913.000
Article 3. — Missions de courte durée.	929.400	»	»	»	929.400
Article 4. — Assistance pédagogique :					
§ a : Fonctionnement des missions .....	500.000	»	25.000	»	525.000
§ b : Formation des personnels.	1.560.000	»	798.000	»	2.358.000
Total article 4.....	<u>2.060.000</u>	»	<u>823.000</u>	»	<u>2.883.000</u>
Article 5. — Bourses d'études et de stages et accueil des boursiers....	56.606.037	»	350.000	»	56.956.037
Total du chapitre.....	<u>217.895.722</u>	<u>400.000</u>	<u>15.689.000</u>	»	<u>233.984.722</u>

(1) Perte au change sur les rémunérations forfaitaires.

Le type d'action culturelle en matière d'enseignement que l'on conduit dans les pays étrangers s'apprécie en particulier par la définition du niveau où cet enseignement est donné. Les renseignements statistiques fournis par le Ministère sont d'une présentation telle que la comparaison avec les données figurant dans le rapport sur le budget de 1970 est incertaine. Sous ces réserves, notons que le nombre des professeurs de l'enseignement supérieur a diminué (1.839-1.796), qu'il en est ainsi pour l'enseignement technique (2.383-2.159). Ces deux tendances ne nous semblent pas bonnes. Par contre, il semble que l'enseignement primaire béné-

ficie d'une aide plus faible en personnels : 3.384 contre 4.469 (1) et que la situation s'améliore en ce qui concerne l'enseignement secondaire (14.468 contre 13.965 au 1<sup>er</sup> janvier 1969) (2).

A notre avis, ces deux dernières évolutions sont trop lentes ; l'enseignement primaire doit être remplacé, dans les plus courts délais, par un enseignement de plus haut niveau et par l'enseignement technique, lequel correspond spécialement aux exigences d'un pays en voie de développement.

**Effectifs d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 1970.**

	AU TITRE de la diffusion et des échanges culturels.	AU TITRE de la coopération	TOTAUX
Enseignement primaire .....	1.474	1.910	3.384
Enseignement secondaire .....	2.160	12.308	14.468
Enseignement technique .....	104	2.055	2.159
Enseignement supérieur .....	248 (lecteurs français)	1.548	1.796
Enseignement du français (instituts, centres culturels, alliances françaises).	756	»	756
Encadrement pédagogique et inspection.	245	285	530
Administration et divers.....	912	177	1.089
	(1) 5.899	18.283	24.182

(1) Dont 151 affectés dans les services culturels des ambassades.

(1) S'il y a concordance entre la catégorie « Instituteurs » (1969) et « Enseignement primaire » (1970), l'évolution se dessinait depuis plusieurs années : au 1<sup>er</sup> janvier 1967 : 7.674 instituteurs ; au 1<sup>er</sup> janvier 1968 : 6.887 ; au 1<sup>er</sup> janvier 1969 : 4.469.

(2) S'il y a concordance entre la catégorie « Professeurs d'enseignement secondaire » (1969) et « Enseignement secondaire » (1970), une évolution contraire à celle de l'enseignement primaire se dessinait déjà auparavant : au 1<sup>er</sup> janvier 1967, 12.163 ; au 1<sup>er</sup> janvier 1968, 13.770 ; au 1<sup>er</sup> janvier 1969, 13.965.

3. *L'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision. — Les méthodes audio-visuelles.*

L'enseignement a toujours été, dans une certaine mesure, de caractère audio-visuel, la parole du professeur ou du prêtre, le vitrail, l'enluminure, le dessin, la photographie publiée dans un livre, la carte de géographie murale, plus récemment la projection de photographies ou de films, le disque, constituent les moyens auditifs et visuels de plus en plus perfectionnés de tout enseignement.

Toujours on a cherché à lier image et parole pour mieux pénétrer l'esprit ; il est donc tout à fait évident que l'on doit utiliser tous les moyens que la technique moderne de diffusion des images et des sons met à notre disposition pour parvenir à nos fins.

Ce qui caractérise la situation actuelle c'est, d'une part, que du point de vue de l'aire couverte, du nombre de personnes touchées et du coût, la radiodiffusion et la télévision permettent cette communication des images et des sons dans des conditions très supérieures à ce qui pouvait être fait auparavant ; c'est, d'autre part, que des méthodes alliant le son et l'image de façon systématique, rationnelle et non plus empirique, ont commencé d'être mises au point et pourront être rapidement perfectionnées.

C'est pourquoi il conviendrait de faire d'une façon très complète le point de cette question. Il s'agirait de savoir quels sont actuellement les différents types d'enseignement audio-visuel, leurs caractéristiques, les matériels, équipements et personnels correspondants, le coût de ces matériels et équipements, les avantages et inconvénients pédagogiques de chacune de ces méthodes, le nombre de « laboratoires » (cabines) en fonctionnement dans chaque pays, les effectifs des élèves qui reçoivent les enseignements de ces différents types, les personnels qui les dispensent ou leur sont affectés.

Une telle étude ne semble pas avoir été encore faite puisque le Ministère n'a pas pu répondre d'une façon aussi précise que nous le souhaitions à ce sujet. Nous donnerons ici seulement quelques indications générales.

Le Département, dans le souci de garantir l'efficacité de la diffusion de notre langue à l'étranger, encourage ou suscite la recherche et l'application des méthodes audio-visuelles d'enseignement du français langue étrangère.

Cette action s'exerce par l'intermédiaire d'organismes dépendant du Ministère de l'Éducation nationale : le Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises dans le monde (B. E. L. C.) et le Centre de recherches d'études pour la diffusion du français à l'étranger (CREDIF).

A ces organismes a été confiée l'élaboration de méthodes audio-visuelles : « Pierre et Seydou » et « Frère Jacques » mises au point par le B. E. L. C., « Voix et Images de France » et « Bonjour Line » conçues au CREDIF. Les méthodes du B. E. L. C. sont destinées à un public spécifique Afrique anglophone et enseignement primaire dans les pays de langue anglaise ; celles du CREDIF sont multidirectionnelles, la première s'adressant aux adolescents et adultes, la seconde aux enfants.

En France, les méthodes du CREDIF sont utilisées dans les Universités et les organismes auxquels est confié le perfectionnement linguistique de professeurs et étudiants étrangers.

A l'étranger, ces méthodes audio-visuelles sont pratiquées dans tous les pays et adaptées aux besoins des enseignants locaux.

En 1970, le Ministère des Affaires étrangères a mis l'accent sur l'élaboration de méthodes adaptées plus particulièrement à l'enseignement secondaire étranger : méthode « La France en Direct », et sur la mise au point de manuels destinés à l'apprentissage de la langue technique qui paraîtront au début de l'année 1971.

Il a été, d'autre part, décidé par le Gouvernement de mettre à l'étude des mesures propres à assurer la coordination et accroître l'efficacité des organismes précités, chargés de mettre au point les méthodes audio-visuelles pour l'enseignement de la langue française.

\*

\* \*

Il ne faut pas oublier que l'utilisation des méthodes audio-visuelles de l'enseignement proprement dit ne peut être considérée comme suffisante eu égard à la progression démographique, spécialement importante dans beaucoup de pays



avec lesquels nous avons des relations culturelles et de coopération technique très développées, en particulier avec l'Amérique latine.

Il est certainement nécessaire d'utiliser la radiodiffusion et la télévision en dehors du système d'enseignement que nous avons pu organiser dans ces pays.

Qu'il s'agisse des émissions en direct de France et données en français à partir des émetteurs d'Allouis et d'Issoudun, qu'il s'agisse de programmes de radiodiffusion en français achetés par les radios étrangères ou qui leur sont donnés, qu'il s'agisse également de programmes de télévision en français, prêtés, vendus ou donnés, il paraît nécessaire d'utiliser d'une façon systématique les puissants moyens de diffusion et de pénétration que sont la radiodiffusion et la télévision pour atteindre le public qui ne peut venir dans nos centres culturels, alliances françaises, lycées français, d'une façon générale tout établissement où se fait une action d'enseignement et qui doit pouvoir recevoir chez lui, grâce à son poste récepteur de radiodiffusion ou de télévision, des programmes soit d'enseignement, soit en français. Toutes les émissions en direct de France et faites en français, tous les programmes en français concourent à la diffusion de notre langue et à l'affermissement de ses positions, mais seules les émissions d'enseignement du français y contribuent directement.

Il faut, à notre sens, s'efforcer de donner une part de plus en plus grande à l'enseignement par la radiodiffusion et la télévision. Il faut que chaque fois que cela est possible, chaque fois que nos offres sont acceptées par les pays étrangers, nous organisions des cours de langue française.

## B. — LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE CULTURE ET D'INFORMATION

### 1. *Le Fonds culturel.*

Les moyens dont nous disposons sur le plan budgétaire pour diffuser la commercialisation des livres français est le Fonds culturel (précédemment chap. 42-23, art. 4 ; dans le budget pour 1971 : chap. 42-21, art. 4 nouveau : 10.062.000 F).

Les dotations du fonds ont été les suivantes :

1964 .....	4.300.000 F.
1965 .....	5.300.000
1966 .....	6.500.000
1967 .....	7.500.000
1968 .....	8.000.000
1969 .....	(1) 8.100.000
1970 .....	(2) 9.350.000

Compte tenu de la hausse des prix consécutive à la dévaluation du franc, l'augmentation des crédits proposée pour 1971 correspond en fait au maintien des moyens antérieurs.

On peut réunir le fonds culturel « livre » avec le fonds culturel « presse » inscrit au budget des services du Premier Ministre (Information) qui était en 1970 de 6.867.000 F et qui serait pour 1971 de 7.867.000 F.

Si nous faisons le total de ces deux fonds culturels qui concourent d'une certaine manière l'un et l'autre à la diffusion de la pensée, des opinions françaises sous la forme écrite, nous remarquons une augmentation assez faible mais régulière :

1964 .....	10.500.000 F.
1965 .....	12.167.000
1966 .....	13.367.000
1967 .....	14.617.000
1968 .....	14.867.000
1969 .....	15.367.000
1970 .....	16.217.000
1971 .....	17.929.000

L'augmentation totale pour ces deux fonds serait donc cette année de 1.712.000 F, soit environ 11 %.

Les aménagements entrepris en 1968 ont été poursuivis en 1969 et 1970 afin de permettre l'établissement de priorités plus nettement marquées.

---

(1) Dont 500.000 F pour le Québec.

(2) Compte tenu d'une dotation spéciale de 550.000 F pour l'Exposition universelle d'Osaka.

Afin d'aborder les marchés étrangers de façon plus rationnelle et plus efficace et pour mieux intégrer l'aide du Fonds culturel dans l'effort de la profession, la constitution de groupes d'éditeurs s'est poursuivie en 1969 et 1970.

Plus de 95 % de l'édition française est maintenant regroupée en quatorze entités à l'exportation. Leurs activités vers l'étranger sont, depuis 1969, ordonnées selon des programmes établis d'un commun accord avec le Département, notamment dans le domaine de la promotion et de la distribution du livre à l'étranger.

Ces programmes sont bisannuels (1969-1970 et 1970-1971). Les premiers résultats en ont été connus et analysés au début de cette année. C'est sur cette base que les indications doivent être reprises et précisées pour l'année suivante.

Chaque programme est présenté par type d'action et par pays. Il peut donc être suivi régulièrement. L'orientation est déterminée par des règles de priorité, aussi bien sur le plan des suites commerciales qu'elle est susceptible d'entraîner que sur le plan des produits bénéficiant de l'aide (livres scientifiques).

Le Fonds culturel est dorénavant ventilé entre trois types d'action :

- 1° Actions de promotion générale ;
- 2° Actions de caractère financier ou commercial ;
- 3° Aide aux programmes d'exportation,

dont on trouvera le détail ci-après :

#### 1° Actions de promotion générale.

Sous cette rubrique figurent les actions qui ne débouchent pas obligatoirement de façon directe sur la commercialisation du livre :

a) Expositions : le Comité permanent des expositions du livre et des arts graphiques français a reçu en 1970 une subvention de 750.000 F. Cette somme ne permet d'apporter au programme proposé par les éditeurs sur leur initiative propre ou sur la demande de nos postes diplomatiques qu'un concours partiel. Le nombre de ces expositions a dû, de ce fait, être ramené à 58 ; parmi celles-ci 36 sont liées directement aux programmes des entités à l'exportation.

La participation importante de l'édition française au pavillon français à Osaka a entraîné un effort particulier pour lequel une subvention supplémentaire de 550.000 F a été versée.

b) L'Association nationale du livre français à l'étranger, qui sert de relais pour la mise en œuvre des programmes de traductions, des stages de formation de professionnels étrangers, et certaines actions de promotion, a vu sa dotation passer de 945.000 F en 1969 à 950.000 F en 1970, dont :

Fonctionnement .....	220.000 F.
Aide à la traduction.....	500.000 F.
Organisation des stages.....	100.000 F.
Production des éditions étrangères du <i>Bulletin critique du livre français</i> .....	130.000

c) Programmes de coopération : le crédit destiné aux opérations de coopération avec le Québec a été maintenu à 500.000 F.

En revanche, celui qui est consacré aux actions menées en coopération avec le Brésil pour l'adaptation d'ouvrages scolaires et universitaires a été ramené de 250.000 F à 150.000 F.

Cette réduction de 100.000 F concernant la coopération avec le Brésil paraît regrettable. Votre rapporteur qui a fait une mission au Brésil, plus généralement en Amérique latine, a pu constater la difficulté rencontrée par la vente des livres français. Il estime néfaste la limitation de toutes les actions qui auraient pour objet de décroître la diffusion des livres et publications en français.

## 2° Actions de caractère financier ou commercial.

Cette rubrique avait fait l'objet en 1969 d'une diminution avec l'accord des éditeurs. Toutefois, l'action entreprise dans un certain nombre de pays (notamment Brésil, R. A. U., U. R. S. S., Yougoslavie) a été poursuivie.

En 1970, les crédits prévus pour ces actions sont au total de 1.220.000 F.

## 3° Aide aux programmes d'exportation.

La hausse des coûts des différentes actions que doivent entreprendre les éditeurs français décidés à mieux pénétrer les marchés étrangers ne manque pas d'entraîner pour ceux-ci des difficultés nouvelles au moment où ces efforts n'ont pas encore pu avoir la

rentabilité espérée. L'assistance de l'Etat contribue, lorsque le besoin s'en fait sentir, à orienter l'action vers les secteurs prioritaires, rendant ainsi plus rationnelle et plus efficace l'utilisation des crédits du Fonds culturel.

*Bien que l'augmentation des exportations de livres se soit poursuivie en 1969, atteignant un total de 336.440.000 F, soit un pourcentage de hausse de 5 % sur l'année précédente, ces résultats ne peuvent être considérés comme satisfaisants.*

Aussi a-t-il paru nécessaire de renforcer l'aide aux entités à l'exportation, le crédit affecté à cette rubrique passant de 4 millions 600.000 F en 1969 à 5.070.000 F en 1970; soit une augmentation de 10,2 %.

Au stade actuel des études entreprises dans le cadre d'un groupe interministériel, créé sous l'autorité du Premier Ministre, il est possible de déterminer certaines orientations pour l'année 1971, et notamment :

- mise en place de procédures exceptionnelles d'aide et de garantie pour l'exportation du livre français ;
- étude d'un mécanisme destiné à favoriser la diffusion du livre technique avec le concours des organisations et des milieux professionnels intéressés ;
- amélioration de l'information statistique sur les exportations de livres ;
- développement des programmes de traductions.

Ces réformes viendront compléter les aménagements apportés en 1969 au fonctionnement du Fonds culturel, grâce à la création des entités à l'exportation et à l'élaboration de programmes d'exportation qui, pour l'année 1971, seront négociés au cours de l'automne. Elles doivent permettre d'entreprendre une politique sélective et concertée en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger.

## 2. Exportations de livres.

De 1963 à 1969, les exportations de livres se sont accrues de 198.016.000 F à 336.442.000 F, soit une augmentation de 138.426.000 F (70 %) mais dans le même temps l'augmentation moyenne des prix du livre s'accroissait de 55 %.

Si donc il y a eu amélioration de la situation, elle est bien faible eu égard à :

- l'évolution démographique des pays acheteurs ;
- l'élévation du niveau de vie dans ces pays ;
- l'élévation du niveau culturel de leurs populations ;
- la dévaluation (1).

Notons qu'en 1969, le *Fonds culturel* livre bénéficiait de 8.100.000 F alors que la valeur globale des exportations pour la même année était de 336.442.000 F. Le montant du *Fonds culturel* représentait donc en 1969, 2,44 % de celui des exportations.

**Exportations françaises de livres vers les quinze premiers pays importateurs.**

PAYS de destination.	RANG DE 1968	MEILLEURE ANNEE depuis 1957 (quintaux métriques).	1968		1969		DIFFERENCES en quintaux métriques.	POURCENTAGE	DIFFERENCES en milliers de francs.	POURCENTAGE
			Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.				
1 U. E. B. L. ....	1	1968 : 49.660	49.660	59.731	47.322	64.202	- 2.338	- 4,7	+ 4.471	+ 7,4
2 Suisse .....	3	1969 : 45.532	34.383	40.664	45.532	50.567	+ 11.149	+ 32	+ 9.903	+ 24
3 Canada .....	2	1968 : 35.706	35.706	49.751	34.731	50.257	- 1.275	- 3,5	+ 506	+ 10,1
4 Etats-Unis .....	4	1963 : 11.217	9.799	21.915	9.049	19.582	- 750	- 7,6	- 2.333	- 10,6
5 Algérie .....	5	1961 : 14.624	14.198	19.104	8.823	14.177	- 5.375	- 37,8	- 4.927	- 25,7
6 Italie .....	6	1969 : 8.075	3.330	7.848	8.075	11.377	+ 4.745	+ 142,4	+ 3.529	+ 44
7 Côte-d'Ivoire .....	13	1965 : 4.638	3.135	5.346	4.052	7.286	+ 917	+ 29,2	+ 1.940	+ 36,2
8 Maroc .....	9	1963 : 4.916	4.230	6.929	4.255	7.157	+ 25	+ 0,5	+ 228	+ 3,2
9 République fédé- rale d'Allemagne.	12	1969 : 5.358	4.769	5.812	5.358	6.960	+ 589	+ 12,3	+ 1.148	+ 19,7
0 Espagne .....	11	1966 : 4.570	3.188	6.091	3.854	6.438	+ 666	+ 20,8	+ 347	+ 5,7
1 Royaume-Uni ....	8	1968 : 9.613	9.613	7.571	7.015	6.348	- 2.598	- 27	- 1.223	- 16,1
2 Madagascar .....	14	1969 : 2.727	2.551	4.587	2.727	4.939	+ 176	+ 6,8	+ 352	+ 7,6
3 Cameroun .....	19	1969 : 2.541	2.075	3.388	2.541	4.881	+ 466	+ 22,4	+ 1.493	+ 44
4 Liban .....	7	1966 : 3.035	2.495	7.747	2.550	4.661	+ 55	+ 2,2	- 3.086	- 39,8
5 Tunisie .....	16	1969 : 3.251	1.832	4.130	3.251	4.595	+ 1.419	+ 77,4	+ 465	+ 11,2

Nous constatons dans cette comparaison entre les années 1968 et 1969 le recul du Canada (au profit de la Suisse), du Royaume-Uni et du Liban.

Par contre, la Côte-d'Ivoire est passée du 13<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> rang et le Cameroun du 19<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> rang.

(1) Intervenue le vendredi 8 août 1969 avec effet du lundi 11 août : 12,5 %.

*Observations.* — Parmi les quinze premiers pays importateurs de livres français, nous trouvons les deux grands pays de langue anglaise : les Etats-Unis qui occupent la quatrième position et la Grande-Bretagne qui a la onzième place. Or, pour ces deux pays nous devons constater une chute des importations de livres français (respectivement 10,6 % et 16,1 %). Les pays qui viennent en tête sont particulièrement de langue française et voient leurs importations augmenter. Ainsi l'U. E. B. L. qui est en première position (avec 7,4 % d'augmentation), la Suisse (24 %) et le Canada (10,1 %). Nous remarquons aussi la chute des importations de livres français dans les pays où la coopération française est très importante : c'est le cas de l'Algérie (— 25,7 %) et du Liban (— 39,8 %). Dans tous les pays de la C. E. E. une augmentation est à noter, le pourcentage d'augmentation le plus élevé étant celui de l'Italie (+ 44 %). Signalons enfin les progrès accomplis par le Cameroun (+ 44 %) et la Côte d'Ivoire (+ 36,2 %).

**Exportations des livres français vers l'étranger.**

(Liste des pays vers lesquels nous exportons des livres.)

PAYS DE DESTINATION	RANG DE 1968	MEILLEURE ANNEE depuis 1957 (quintaux métriques).	1968		1969	
			Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
16 Congo démocratique.....	15	1964 : 3.289	1.705	4.302	1.976	4.345
17 Pays-Bas .....	10	1963 : 5.413	4.003	6.092	2.497	4.324
18 Réunion .....	18	1968 : 2.065	2.065	3.444	1.973	3.768
19 Martinique .....	20	1968 : 1.899	1.899	3.203	1.892	3.487
20 Argentine .....	17	1968 : 2.690	2.690	3.526	1.828	3.224
21 Mexique .....	22	1969 : 2.292	1.733	3.097	2.292	3.149
22 Portugal .....	21	1965 : 1.443	1.414	3.134	1.358	3.134
23 Guadeloupe .....	27	1969 : 1.456	934	1.751	1.456	3.048
24 Mali .....	34	1969 : 2.345	577	1.070	2.345	3.024
25 Brésil .....	25	1958 : 2.266	1.032	2.606	1.199	3.008
26 Sénégal .....	24	1965 : 3.349	1.709	2.790	1.692	2.839
27 Japon .....	23	1965 : 1.284	921	3.070	847	2.764
28 Grèce .....	26	1965 : 994	805	2.344	963	1.818
29 Viet-Nam Sud.....	32	1965 : 1.753	619	1.151	692	1.522
30 Congo républicain.....	30	1967 : 991	666	1.457	750	1.465
31 Turquie .....	29	1968 : 652	652	1.561	597	1.397
32 Polynésie .....	33	1966 : 584	487	1.139	581	1.252
33 Nouvelle-Calédonie .....	40	1969 : 760	582	787	760	1.210
34 Roumanie .....	28	1967 : 730	647	1.672	567	1.199
35 Gabon .....	43	1969 : 543	347	676	543	1.178

PAYS DE DESTINATION	RANG DE 1968	MEILLEURE ANNEE depuis 1957 (quintaux métriques).	1968		1969	
			Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
36 Chili .....	33	1968 : 583	583	1.045	529	1.141
37 Pologne .....	37	1969 : 631	314	895	631	1.006
38 Haïti .....	45	1969 : 583	359	600	583	943
39 Venezuela .....	39	1963 : 963	389	801	417	919
40 Israël .....	38	1965 : 605	379	868	566	915
41 Cambodge .....	36	1965 : 1.380	518	1.035	352	823
42 Suède .....	41	1969 : 545	381	785	545	822
43 Dahomey .....	46	1967 : 693	336	578	384	733
44 Niger .....	50	1964 : 522	271	539	403	685
45 R. A. U.....	47	1965 : 701	289	564	338	679
46 Tchad .....	57	1966 : 512	231	390	465	658
47 Iran .....	42	1963 : 457	300	718	248	650
48 Colombie .....	51	1966 : 675	372	477	356	641
49 Danemark .....	48	1962 : 434	357	546	285	631
50 Togo .....	53	1965 : 586	262	426	365	631
51 République Centrafricaine.	54	1966 : 548	275	422	348	625
52 Yougoslavie .....	44	1965 : 644	246	640	205	594
53 Ile Maurice.....	49	1967 : 520	326	540	355	572
54 Guyane française.....	58	1967 : 551	223	373	269	563
55 Guinée .....	31	1963 : 1.790	749	1.254	136	489
56 Australie .....	52	1963 : 360	256	472	174	448
57 Territoire des Afars et Issas.	62	1969 : 180	176	288	180	402
58 Guatemala .....	64	1967 : 505	217	277	200	368
59 Haute-Volta .....	56	1966 : 471	258	390	207	349
60 Laos .....	59	1967 : 209	132	344	158	301
61 Autriche .....	61	1958 : 972	240	327	123	267
62 Uruguay .....	63	1958 : 214	199	286	133	256
63 Finlande .....	68	1965 : 223	106	181	100	243
64 U. R. S. S.....	73	1967 : 530	101	142	162	242
65 Panama .....	106	1969 : 197	21	28	197	234
66 Afrique du Sud.....	55	1969 : 213	55	408	213	219
67 Norvège .....	70	1962 : 247	67	159	94	204
68 Thaïlande .....	78	1969 : 130	73	123	130	201
69 Syrie .....	76	1963 : 229	72	128	76	186
70 Hongrie .....	77	1967 : 206	51	125	53	181
71 Mauritanie .....	67	1963 : 359	108	193	76	180
72 Tchécoslovaquie .....	71	1968 : 109	109	158	81	176
73 Burundi .....	60	1967 : 324	152	339	69	174
74 République démocratique d'Allemagne .....	69	1967 : 277	172	179	52	147
75 Angola .....	84	1969 : 56	37	90	56	132



**Exportations de livres par grandes zones.**

	POPULATION	VALEURS DES EXPORTATIONS	
		1968	1969
	(En milliers.)	(En milliers de francs.)	
1. <i>Pays qui relèvent du Secrétariat d'Etat à la Coopération</i> (Pays africains francophones au Sud du Sahara, Madagascar et île Maurice) .	67.422	27.533	34.231
2. <i>Amérique latine</i> .....	258.325	13.663	14.328
Mexique, Amérique centrale et îles Caraïbes : Costa-Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama .....	(79.441)	(4.567)	(4.929)
Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela .....	(178.884)	(9.096)	(9.399)
3. <i>Maghreb</i> (Algérie, Maroc, Tunisie) .....	27.992	30.163	25.929
4. <i>Amérique du Nord</i> (Etats-Unis, Canada) .....	204.453	71.666	69.839
5. <i>Afrique anglophone</i> (Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Libéria, Rhodésie, Sierra-Leone, Tanzanie, Zambie) .....	62.697	531	318
6. <i>Pays de langue allemande</i> (Allemagne fédérale, République démocratique allemande, Autriche) .....	84.598	6.318	7.374
7. <i>Moyen-Orient</i> (Arabie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Syrie) .....	56.424	9.626	6.550
8. <i>Europe</i> .....	670.444	147.012	162.429
Dont pays partiellement ou complètement de langue française (Belgique, Suisse, Luxembourg) .....	(16.143)	(100.395)	(114.892)
a) Europe occidentale .....	311.533	143.139	158.830
b) Europe de l'Est (Allemagne de l'Est, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et (U. R. S. S. : 237.808) .....	358.911	3.873	3.599

## Exportations de livres français (répartition par branches).

	1951 (1)	1965	1966	1967	1968
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)			
Littérature .....	54,40	24	32,33	33,12	31,7
Enseignement .....	49,34	26,18	23,61	22,38	(2) 16,7
Encyclopédies .....	45,59	18,85	13,27	12,72	(2) 19,3
Jeunesse .....	10,54	7,86	5,50	5,39	4,5
Sciences et techniques .....	16,84	7,16	6,94	7,48	8,5
Religion .....	6,50	3,32	4,55	4,33	4,2
Médecine .....	9,58	3,62	2,93	3,02	4,2
Art et bibliographie .....	13,42	5,27	4,99	5,06	5,4
Droit .....	6,48	2,68	2,62	2,73	3,6
Erudition .....	4,94	2,06	1,76	2,12	1,4
Bibliophilie .....	»	»	0,74	0,72	(4)
Cartes géographiques .....	»	»	0,76	(3) 0,93	0,3
Guides .....	»	»	»	»	0,2
<b>Total .....</b>	<b>217,63</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

(1) Chiffres obtenus d'après les déclarations de l'enquête statistique annuelle en appliquant à l'exportation de chaque maison les pourcentages qu'elle déclare pour son chiffre d'affaires global en ce qui concerne chaque discipline.

(2) Nouvelle ventilation en 1968.

(3) Non ventilés en 1967.

(4) Rubrique supprimée.

### 3. Envoi gratuit de livres.

Les crédits affectés par la Direction générale des relations culturelles à l'envoi de livres français à l'étranger étaient de 4.340.000 F en 1968. Ils ont été réduits en 1969 de 170.000 F. En 1970 ils n'étaient plus que de 4.070.000 F (— 100.000 F). Les prévisions pour 1971 sont de 4.610.000 F.

Répartition entre différentes formes d'envois.

	1968	1969	1970	PREVISIONS 1971
Nouveautés .....	925.000	925.000	1.000.000	1.300.000
Récompenses scolaires .....	425.000	425.000	2.800.000	3.060.000
Approvisionnement .....	2.720.000	2.550.000		
Diffusion générale .....	270.000	270.000	270.000	250.000
Totaux .....	4.340.000	4.170.000	4.070.000	4.610.000

En 1970, la rubrique « Récompenses scolaires » a été supprimée. Le montant réservé à cet effet se retrouve dans la ligne « Approvisionnement ».

Le crédit total de 1970 tient compte du transfert effectué, dans le courant de l'année, du budget des Affaires étrangères à celui du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, des sommes allouées aux pays suivants : Burundi, Congo-Kinshasa, Congo-Brazzaville, île Maurice, Rhodésie et Rwanda.

Sur 192.000 *titres* (environ 250.000 volumes) envoyés en 1970 pour l'approvisionnement, on note la répartition suivante :

- livres scientifiques : 19.230 volumes ;
- livres sur les sciences sociales et humaines : 23.025 volumes ;
- livres sur la littérature, l'histoire, l'art, etc : 150.446 volumes.

L'envoi de livres gratuits à l'étranger s'effectue suivant deux systèmes :

*Nouveautés.* — Il est régulièrement, environ dix fois par an, adressé à nos postes à l'étranger une sélection des nouveautés de l'édition française. Chaque liste comprend de 50 à 60 titres. Nos services culturels disposent d'un certain nombre de points qui leur permettent de bénéficier, proportionnellement à leur dotation, des ouvrages figurant sur cette liste.

Ce choix est arrêté par une « Commission des Nouveautés » constituée par des spécialistes de domaines divers. Elle comprend généralement de 50 à 60 titres dont 40 % d'ouvrages scientifiques et techniques.

*Approvisionnement.* — A chaque début d'exercice nos postes disposent d'un crédit leur permettant de passer des commandes d'ouvrages qu'ils auront eux-mêmes choisis dans le cadre des recommandations élaborées par le département.

Ces recommandations concernent le choix des ouvrages et les destinataires des ouvrages : ne peuvent bénéficier de ces envois que les établissements scolaires, les instituts et centres culturels français, d'une part, et les bibliothèques et, plus généralement les organismes culturels et personnalités étrangères, d'autre part.

L'ensemble de ces commandes est centralisé à Paris.

Les ouvrages sont achetés en France, ce qui permet d'obtenir d'importantes remises. Toutefois et exceptionnellement, certaines délégations de crédit (Maroc par exemple) permettent d'acheter une partie de ces ouvrages à des libraires locaux.

**Répartition en pourcentages et par zones géographiques des crédits prélevés sur le chapitre 42-23 (art. 3, § a) et destinés à l'approvisionnement des postes en livres.**

ZONES GEOGRAPHIQUES	1969	1970
	(En pourcentage.)	
Europe de l'Ouest.....	25,55	24,94
Europe de l'Est.....	10,74	10,67
Afrique non francophone.....	5,32	5,57
Afrique francophone .....	2,04	(1)
Amérique du Nord.....	9,88	9,56
Amérique du Sud.....	16,11	15,61
Afrique du Nord.....	7,85	10,17
Moyen-Orient .....	7,53	7,86
Asie .....	14,98	15,62
Total .....	100	100

(1) Crédit viré au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération (Congo-Kinshasa, Rwanda, Burundi, île Maurice).

## V. — L'action culturelle.

Les effectifs des enseignants et du personnel administratif et culturel (civil et militaire) au 1<sup>er</sup> janvier 1970 figurent au tableau suivant :

	PERSONNEL ENSEIGNANT		PERSONNEL administratif et culturel (1).
	Dans les établissements français.	En coopération.	
Cambodge - Laos - Viet-Nam .....	322	693	39
Algérie .....	881	5.686	106
Maroc .....	1.382	6.771	159
Tunisie .....	556	3.181	120
Autres pays .....	2.612	1.952	464
	5.753	18.283	888
	24.036		

(1) Personnel des services culturels des ambassades.

### A. — LES BOURSES

L'un des moyens pour développer les relations culturelles, scientifiques et techniques entre les pays de même niveau ou parvenus à des stades très différents de développement, est l'*octroi de bourses*. C'est un moyen très souple, diversifié et très souvent efficace. Aussi, votre commission est-elle très attentive aux propositions budgétaires qui sont faites au Parlement en ce qui concerne ce genre d'intervention.

Un pays de civilisation et de culture développées doit mettre à la disposition de ceux qui sont en voie de développement le capital culturel qui s'est lentement accumulé dans certaines régions privilégiées du monde, mais pour que ces régions continuent à enrichir leur culture et à poursuivre leurs recherches, il est indispensable que les échanges d'hommes s'effectuent à tous les niveaux de l'étude et du savoir entre les pays parvenus au stade le plus élevé du développement scientifique et économique.

La France ne saurait se considérer comme dépositaire d'un capital culturel qui ne pourrait se dégrader avec le temps à la condition de la vie intellectuelle, la poursuite sans trêve de nouvelles découvertes et la volonté de bénéficier de tous les progrès qui ont été accomplis dans des pays de culture semblable ou dans certains secteurs au moins plus avancés.

Nous étudierons donc le problème des bourses accordées à des étudiants étrangers venus continuer en France leurs études et celui des Français bénéficiaires de bourses pour continuer des études à l'étranger.

Le total des crédits accordés par le budget pour les bourses est de 65.793.037 F, contre 64.543.037 F. Les taux des bourses n'ayant pas changé, la différence entre ces deux chiffres est de 1.250.000 F (+ 1,93 %).

BUDGET 1970	BUDGET 1971	DOTATION prévue en 1971.	DOTATION correspondante en 1970.
		(En francs.)	
Bourses à l'étranger....	Boursiers français à l'étranger (chap. 42-21, art. 6) .....	7.000.000	6.300.000
Boursiers en France....	Boursiers scientifiques en France (chap. 42-22, art. 4) .....	1.837.000	1.637.000
Accueil des boursiers...	Bourses d'études universitaires et stages, et accueil des boursiers (chap. 42-23, art. 5)...	56.956.037	56.606.037
Total .....		65.793.037	64.543.037

### 1. Boursiers étrangers en France.

L'évolution du système des bourses montre, d'une part, une poursuite de la progression quantitative des bourses accordées à des étrangers en vue d'études et de stages en France ; mais elle est plus caractéristique en ce qui concerne les nouvelles orientations qualitatives de ce moyen essentiel de notre action à l'étranger.

## 1° Evolution du nombre des bourses.

### a) Bourses d'études.

	1968-1969	1969-1970
Europe occidentale (1).....	1.054	1.586
Europe de l'Est (2).....	912	863
Afrique (3).....	790	540
Moyen-Orient .....	472	586
Asie-Océanie .....	930	1.080
Amérique .....	1.560	1.626
Afrique du Nord.....	1.761	1.592
<b>Total .....</b>	<b>7.479</b>	<b>7.873</b>

(1) Le chiffre de 1968-1969 traduit l'annulation de nombreuses bourses d'été à la suite des événements de mai-juin 1968; le chiffre de 1969-1970 est un chiffre normal plus comparable à celui de 1967-1968 (1.369).

(2) L'effectif de 1968-1969 a été grossi temporairement par l'octroi de bourses et allocations à de nombreux étudiants tchèques surpris en France par les événements de Prague (effectif de 1967-1968: 721).

(3) Cette diminution résulte de la prise en charge par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères de quelque 250 boursiers originaires du Congo-Kinshasa, du Burundi et du Rwanda et qui n'apparaissent plus dans les statistiques de 1969-1970.

### b) Bourses de stages.

	1968	1969
Europe (Est et Ouest).....	470	486
Afrique .....	461	412
Moyen-Orient .....	266	274
Asie-Océanie .....	393	544
Amérique (1) .....	655	1.049
Afrique du Nord.....	708	1.043
Divers secteurs (boursiers A. S. T. E. F.).....	418	»
Japon, Nouvelle-Zélande, Israël.....	40	63
	<b>3.411</b>	<b>3.871</b>

(1) Incidence en 1969 de notre programme de bourses au Québec.

Il n'est pas prévu pour 1971 une progression importante du nombre des bourses, l'effort devant plutôt porter sur les nouvelles orientations.

## 2° Evolution de l'orientation des programmes de bourses.

Les chiffres ci-après indiquent en pourcentages, quelle était en 1969, la répartition fonctionnelle des bourses (études et stages réunis) :

	(En pourcentage.)	
Administration .....	8,27	
Economie .....	5,07	
Médecine, pharmacie .....	15,47	
Agriculture .....	6,71	
Sciences .....	12,89	} 28,44
Techniques .....	15,55	
Formation et perfectionnement des professeurs de français.....	9,67	
Arts .....	2,49	
Lettres .....	8,07	
Droit .....	4,46	
Divers (information, sports, santé, archives, religion) .....	11,35	

Afin d'accroître le rôle des bourses dans le domaine de la diffusion de la langue, de la science et des techniques françaises, une modification sensible de cette répartition sera mise en œuvre à partir de la prochaine rentrée universitaire. D'ici à trois ans, le pourcentage des bourses attribuées dans *les disciplines scientifiques et techniques devrait passer par étapes de 28,44 % à plus de 35 %.*

Parallèlement, *notre effort en faveur des professeurs et des étudiants de français, qui représente actuellement 9,65 % du total approchera 15 %.*

Des mesures ont déjà été prises, et d'autres sont à l'étude, en vue d'éliminer certaines difficultés qui pourraient entraver la mise en pratique de cette réorientation :

— organisation, à l'étranger et en France, de cours accélérés de français particulièrement destinés aux jeunes scientifiques et techniciens ;



— création, dans une dizaine de nos universités, d'un cycle spécial de formation et de perfectionnement des professeurs étrangers de français, comportant un enseignement intensif orienté vers la pratique de notre langue et la formation professionnelle.

### 3° Accueil.

Dans le domaine de l'accueil, la fin de l'année 1969 et les premiers mois de 1970 ont été marqués par les premiers succès des nouvelles opérations entreprises conjointement par le département et le Ministère de l'Education nationale en vue de permettre aux boursiers de mieux profiter des périodes de vacances universitaires pour connaître notre pays et s'insérer dans la société française : séjours organisés à Paris à l'intention des boursiers affectés en province, bourses de neige, participation à des stages de vacances (voile, plongée, etc.).

Ces opérations, subventionnées par le département, vont désormais se poursuivre sur une plus vaste échelle avec le concours du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports.

#### c) Bourses de spécialisation en 1970.

Albanie .....	7
Bulgarie .....	30
Hongrie .....	15
Pologne .....	20
Roumanie .....	28
Tchécoslovaquie .....	20
Yougoslavie .....	32
Australie .....	10
Israël .....	6
Japon .....	50
Nouvelle-Zélande .....	5
	<hr/>
Total .....	223

Ces 223 bourses de spécialisation du taux de 750 F mensuels et d'une durée de huit mois, ont permis en 1970 l'accueil de 255 stagiaires répartis de la façon suivante :

Economie .....	1
Administration publique .....	12
Travaux publics, transport.....	4
Mines, industries.....	27
Commerce, hôtellerie .....	1
Elevage, forêt, agriculture .....	46
Santé .....	76
Formation générale .....	11
Recherche scientifique .....	56
Sport .....	3
Affaires sociales .....	4
Information .....	11
Divers .....	3

\*  
\* \* \*

Bourses d'enseignement supérieur accordées aux étudiants africains dans les universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive :

P A Y S	A N N E E 1969-1970.	P R E V I S I O N S 1970-1971.
Gambie .....	2	2
Ghana .....	22	22
Kenya .....	8	15
Libéria .....	2	2
Malawi .....	3	3
Nigeria .....	48	77
Ouganda .....	13	13
Sierra Leone .....	8	8
Soudan .....	»	»
Tanzanie .....	6	6
Zambie .....	12	12
Totaux .....	124	160

Les crédits ouverts en 1970 ont atteint 880.400 F ; ceux demandés pour 1971 s'élèveraient à 1.136.000 F, soit une augmentation de 255.600 F (+ 29 %). Cette augmentation de crédits permettrait un accroissement équivalent en pourcentage (36 bourses). Notons que les pays bénéficiaires sont essentiellement le Nigeria (77), le Ghana (22) et le Kenya (15).

## 2. Boursiers français à l'étranger.

Les bourses qui permettent à des jeunes Français de poursuivre leurs études à l'étranger sont de deux types : celles qui sont accordées par le Ministère des Affaires étrangères et celles qui le sont par les gouvernements étrangers.

Pour l'année scolaire 1969-1970, leur nombre total s'est élevé à 1.326, la plus grande part étant accordée par les gouvernements étrangers (1.120). La France n'a accordé de bourse à ses nationaux qui pour se rendre dans des pays d'Europe occidentale (15) et en Amérique du Nord (191) ; pour toutes les autres régions du monde, les bourses ont été offertes par les gouvernements d'accueil. L'Europe occidentale en a accordé la majorité (plus de 56,2 %) ; l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Est viennent ensuite à égalité (plus de 20 % chacune).

La répartition par discipline donnée ci-après, concernant les bourses pour les Etats-Unis en particulier, montre le développement de l'action du département dans le domaine des sciences et des techniques :

— Lettres et Sciences humaines .....	5
— Médecine .....	17
— Sciences juridiques, économiques et sociales.....	48
(dont 25 pour l'administration des entreprises)	
— Sciences pures et appliquées .....	115
(dont 31 pour l'administration des entreprises)	
Total .....	185
(dont 56 pour l'administration des entreprises).	

Il convient de noter la nette progression des demandes pour les Etats-Unis d'Amérique : 246 en 1967, 305 en 1968 et 500 en 1969.

A cette progression a correspondu un accroissement du nombre des bourses offertes par le Département : 80 en 1966, 133 en 1967, 161 en 1968 et 185 en 1969.

Cet accroissement a d'importantes incidences budgétaires étant donné le coût élevé et croissant des bourses d'études aux Etats-Unis (incidences de la dévaluation et de l'augmentation constante des frais de scolarité dans les universités américaines).

L'effort direct du département est complété par celui de la Commission franco-américaine à laquelle le Gouvernement français octroie une subvention annuelle de 1.250.000 F qui permet le financement d'un nombre important de voyages de professeurs, de chercheurs et d'étudiants français aux Etats-Unis.

Il convient de noter enfin que le département prend également à sa charge le paiement des voyages d'étudiants français titulaires de bourses attribuées par des pays étrangers (pays de l'Europe de l'Est) en particulier.

Pour l'année universitaire 1970-1971, 192 bourses nouvelles ont été accordées aux étudiants et chercheurs français désireux de parfaire leur connaissance aux Etats-Unis.

En outre, ayant porté en 1969 l'accent sur la gestion des entreprises, le département a décidé de renouveler les bourses accordées dans ce domaine, car l'obtention d'une « maîtrise en Administration des Entreprises » nécessite deux années d'études.

Il y a donc lieu de prévoir un minimum de 20 renouvellements de bourses au titre de l'année 1970.

Enfin, le département vient de lancer un programme de bourses au Japon qui permettra à une trentaine d'étudiants et de chercheurs français de se rendre dans ce pays.

Ainsi donc, le nombre total des boursiers français à l'étranger pour lesquels le département devra financer les frais de séjour, d'études et de voyages sera d'environ 270 pour l'année universitaire 1970-1971.

**Boursiers français à l'étranger.**  
Année scolaire 1969-1970.

PAYS	DISCIPLINES						TOTAL	Dont :		TAUX MENSUEL DES BOURSES ACCORDEES  par les gouvernements étrangers.
	Arts.	Médecine.	Lettres.	Droit.	Sciences pures.	Bourses d'été.		Bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères.	Bourses offertes par les Gouvernements étrangers.	
1 Allemagne .....	»	2	60	4	16	206	288	»	288	De 350 à 1.200 marks suivant la qualification.
2 Autriche .....	1	»	4	»	»	8	13	»	13	De 2.000 à 3.000 shillings suivant la qualification.
3 Belgique .....	»	»	1	7	1	»	9	5	4	6.000 francs belges.
4 Chypre .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
5 Danemark .....	1	1	6	»	1	»	9	»	9	847 couronnes.
6 Espagne .....	1	»	3	1	»	20	25	»	25	7.500 pesetas.
7 Finlande .....	1	»	3	»	»	»	4	»	4	450 à 800 marks finlandais suivant la qualification.
8 Grande-Bretagne .....	1	2	11	9	7	»	30	»	30	55 à 90 livres sterling.
9 Grèce .....	1	»	5	»	»	»	6	»	6	3.500 drachmes.
10 Irlande .....	1	»	1	1	»	»	3	»	3	250 à 350 livres suivant la qualification.
11 Islande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.000 couronnes.
12 Italie .....	11	1	8	9	3	188	220	5	215	90.000 liras.
13 Luxembourg .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
14 Malte .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
15 Monaco .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
16 Norvège .....	»	»	4	»	»	»	4	»	4	800 couronnes norvégiennes.
17 Pays-Bas .....	2	»	3	5	2	1	13	5	8	350 florins.
18 Portugal .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
19 Saint-Siège .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
20 Suède .....	»	1	4	»	2	»	7	»	7	700 couronnes suédoises.
21 Suisse .....	»	2	7	2	»	»	11	»	11	430 à 550 francs suisses.
22 Turquie .....	»	»	3	»	»	»	3	»	3	800 livres turques.
Total Europe occidentale.....	20	9	123	38	32	423	645	15	630	

23 Albanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80 leva.
24 Bulgarie .....	»	»	4	»	»	15	19	»	19	De 1.400 à 2.500 florins suivant la qualification.
25 Hongrie .....	5	»	7	»	»	23	35	»	35	De 2.400 à 3.000 zlotis.
26 Pologne .....	11	7	»	»	2	10	30	»	30	1.400 lei.
27 Roumanie .....	»	»	6	1	»	16	23	»	23	900 couronnes (1.050 couronnes pour les bourgeois mariés).
28 Tchécoslovaquie .....	5	»	5	»	»	26	36	»	36	150 roubles.
29 U. R. S. S. ....	»	»	24	4	8	20	56	»	56	55.000 dinars.
30 Yougoslavie .....	1	»	9	»	2	16	28	»	28	
<b>Total Europe de l'Est.....</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>55</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>126</b>	<b>227</b>	<b>»</b>	<b>227</b>	
31 Arabie séoudite .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
32 Irak .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
33 Iran .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
34 Israël .....	2	»	2	»	»	»	4	»	7	400 à 900 livres israéliennes.
35 Jérusalem .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
36 Jordanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
37 Koweït .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
38 Liban .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
39 République arabe unie.....	»	»	6	»	»	»	6	»	6	30 livres égyptiennes.
40 Syrie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
41 Yemen .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>Total Proche et Moyen-Orient.</b>	<b>2</b>	<b>»</b>	<b>8</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>10</b>	<b>»</b>	<b>10</b>	
42 Algérie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
43 Libye .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
44 Maroc .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
45 Tunisie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>Total Afrique du Nord.....</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	

PAYS	DISCIPLINES						TOTAL	Dont :		TAUX MENSUEL DES BOURSES ACCORDEES par les gouvernements étrangers.
	Arts.	Médecine.	Lettres.	Droit.	Sciences pures.	Bourses d'été.		Bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères.	Bourses offertes par les Gouvernements étrangers.	
46 Afrique du Sud.....	3	»	»	1	»	»	4	»	4	70 rands.
47 Angola .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
48 Botswana .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
49 Ethiopie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
50 Gambie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
51 Ghana .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
52 Guinée .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
53 Ile Maurice .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
54 Kenya .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
55 Libéria .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
56 Malawi .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
57 Nigeria .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
58 Ouganda .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
59 Rhodésie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
60 Sierra-Leone .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
61 Somalie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
62 Soudan .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
63 Tanzanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
64 Zambie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>Total Afrique au Sud du Sahara .....</b>	<b>3</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>4</b>	
65 Australie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30.000 yens.
66 Chine (Pékin) .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
67 Japon .....	1	»	3	»	2	»	6	»	6	
68 Nouvelle-Zélande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>Total quatre pays ci-dessus...</b>	<b>1</b>	<b>»</b>	<b>3</b>	<b>»</b>	<b>2</b>	<b>»</b>	<b>6</b>	<b>»</b>	<b>6</b>	
69 Afghanistan .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
70 Birmanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
71 Cambodge .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
72 Ceylan .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

73 Corée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
74 Hong-Kong	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
75 Inde	4	1	4	»	»	»	9	»	9	600 roupies.
76 Indonésie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
77 Laos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
78 Malaisie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
79 Népal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
80 Pakistan	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
81 Philippines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
82 Singapour	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
83 Thaïlande	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
84 Viet-Nam (Nord)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
85 Viet-Nam (Sud)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Total reste de l'Asie - Océanie.	4	1	4	»	»	»	9	»	9	
86 Canada	5	5	15	26	44	»	95	»	95	250 dollars canadiens (350 pour les boursiers mariés).
87 Québec	1	1	18	27	83	»	130	»	130	250 dollars canadiens (350 pour les boursiers mariés).
88 Etats-Unis	»	17	5	54	115	»	191	191	»	
Total Amérique du Nord.....	6	23	38	107	242	»	416	191	225	
89 Argentine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
90 Bolivie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
91 Brésil	»	»	»	»	»	1	1	»	1	
92 Chili	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
93 Colombie	»	»	2	»	»	»	2	»	2	1.000 pesos colombiens.
94 Costa-Rica	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
95 Cuba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
96 El Salvador	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
97 Equateur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
98 Guatemala	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
99 Haïti	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
100 Honduras	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
101 Jamaïque	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
102 Mexique	»	»	4	»	»	»	4	»	4	1.200 pesos.
103 Nicaragua	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
104 Panama	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
105 Paraguay	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
106 Pérou	1	»	»	1	»	»	2	»	2	2.250 sols.
107 République dominicaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
108 Trinidad et Tobago	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
109 Uruguay	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
110 Venezuela	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Total Amérique latine.....	1	»	6	1	»	1	9	»	9	



Tableau récapitulatif des boursiers français à l'étranger.

Année scolaire 1969-1970.

PAYS	DISCIPLINES						TOTAL		
	Arts.	Médecine.	Lettres.	Droit.	Sciences pures.	Bourses d'été.	Dont :		
							Bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères.	Bourses offertes par les gouvernements étrangers.	
Europe occidentale .....	20	9	123	38	32	423	645	15	630
Europe de l'Est.....	22	7	55	5	12	126	227	»	227
Proche et Moyen-Orient.....	2	»	8	»	»	»	10	»	10
Afrique du Nord.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Afrique au sud du Sahara.....	3	»	»	1	»	»	4	»	4
Quatre pays de l'Asie.....	1	»	3	»	2	»	6	»	6
Reste de l'Asie-Océanie.....	4	1	4	»	»	»	9	»	9
Amérique du Nord.....	6	23	38	107	242	»	416	191	225
Amérique latine .....	1	»	6	1	»	1	9	»	9
<b>Total.....</b>	<b>59</b>	<b>40</b>	<b>237</b>	<b>152</b>	<b>288</b>	<b>550</b>	<b>1.326</b>	<b>206</b>	<b>1.120</b>

### 3. Enseignement des jeunes Français à l'étranger.

#### a) Les petites écoles.

Bien que les subventions aux « petites écoles » soient accordées par le Ministère de l'Education Nationale, il ne convient pas d'omettre ici d'en parler car, d'une part ces « petites écoles » ne scolarisent pas seulement des enfants français et par là elles contribuent à la diffusion de la langue française et, d'autre part, elles sont indispensables : sans elles, nombreux seraient les Français, parmi eux les coopérants, qui renonceraient à un poste à eux offert dans un pays étranger car ils considèrent à juste titre comme fondamentale l'éducation de leurs enfants.

Les petites écoles ou écoles consulaires sont créées à l'initiative des colonies françaises. Elles ont pour support les « associations de parents d'élèves » qui nomment un comité de gestion. La gestion est placée sous la responsabilité administrative et financière des Consuls et sous la responsabilité pédagogique des Conseillers culturels.

En principe, les « petites écoles » s'autofinancent grâce aux droits de scolarité versés par les parents d'élèves. En fait, elles sont appelées souvent à solliciter une aide complémentaire sous forme de subventions versées par le Ministère de l'Education nationale. Ces subventions ont atteint en 1969 un montant global de 1.250.000 F ; 1.400.000 F en 1970 (budget du Ministère de l'Education nationale, chap. 43-41, art. 4). Inscrites en 1971 au chapitre 43-31 (art. 6), elles s'élèveraient à 1.500.000 F. Ces subventions sont loin de correspondre aux besoins estimés en 1970.

Pour sa part, le Département rémunère quelques enseignants détachés dans ces écoles et prend en charge un certain nombre de voyages de ces enseignants. Il participe également à la fourniture du matériel pédagogique et des manuels scolaires utilisés par ces écoles ainsi qu'au paiement du loyer (de certains établissements).

Enfin, le Département accorde occasionnellement aux petites écoles des subventions d'équipement et d'investissements en vue d'aménager leurs installations, ou même de construire de nouveaux bâtiments.

Les petites écoles étaient en 1969 au nombre de 71. Elles ont scolarisé pendant l'année 1969-1970 : 6.366 élèves, répartis de la façon suivante :

Français .....	3.367
Etrangers tiers.....	2.037
Nationaux .....	962

Elles ont employé 366 enseignants français, dont 20 étaient pris en charge par le Ministère des Affaires étrangères.

\*  
\* \*

Tous les élèves français à l'étranger, qu'il s'agisse des lycéens ou des élèves des écoles consulaires, peuvent obtenir, s'ils appartiennent à des familles dont les ressources ne dépassent pas un certain niveau fixé chaque année en fonction du coût de la vie dans leur pays de résidence, une bourse de scolarité couvrant en partie ou en totalité les droits scolaires. Ces bourses sont à la charge du Ministère de l'Education nationale. Leur montant s'est élevé en 1969 à environ 9 millions de francs.

Le chapitre 43-71 du budget du Ministère de l'Education nationale (art. 4 : Bourses et secours d'aide aux enfants français à l'étranger et fréquentant les établissements français à l'étranger) était doté, en 1970, de 11.145.700 F ; compte tenu des 550.000 F de mesures nouvelles, les crédits seraient, en 1971, de 11.695.750 F. En 1970, 1.400.000 F sont répartis entre 71 petites écoles.

Si l'on en juge par les demandes, les crédits étaient inférieurs aux besoins puisque le montant des subventions sollicitées était, pour 1970, de 1.942.873 F.

Pour l'année civile 1969, 1.208 bourses ont été versées aux élèves des petites écoles pour un montant global de 1.294.878,08 F.

Petites écoles subventionnées.

P A Y S	SUBVENTIONS accordées en 1969.	SUBVENTIONS accordées en 1970.
	(En francs.)	
Allemagne .....	65.000	83.000
Belgique .....	33.000	30.000
Espagne .....	109.000	121.000
Grèce .....	43.000	55.000
Italie .....	69.000	80.150
Pays-Bas .....	81.000	92.400
Scandinavie .....	92.000	100.000
Suisse .....	51.000	54.000
Turquie .....	28.000	56.000
Pays de l'Est.....	47.500	5.300
Australie .....	22.000	23.000
Afrique .....	234.000	260.500
Amérique .....	73.000	81.500
Asie .....	267.500	265.100
Total .....	1.215.000	1.354.950

En ce qui concerne l'enseignement des jeunes Français à l'étranger, il ne faut pas oublier l'enseignement à distance donné par Vanves et les différents centres de Lyon, Toulouse et Rouen : 14.057 élèves résidant à l'étranger dont 8.554 sont inscrits au Cours de Vanves.

b) Lycées français ou franco-étrangers.

1° L'aide que le Ministère des Affaires étrangères accorde aux lycées français et franco-étrangers consiste :

- dans la prise de la rémunération d'un nombre plus ou moins grand selon les cas de leurs professeurs ;
- dans le versement de subventions de fonctionnement destinées à leur permettre d'équilibrer leur budget ordinaire ;
- dans le versement, le cas échéant, de subventions d'équipement leur permettant d'effectuer de grosses réparations ou des travaux d'agrandissement.

Le montant annuel de ces aides varie beaucoup d'un établissement à l'autre. Très important pour les Etats d'Afrique du Nord où le Ministère prend entièrement à sa charge le fonctionnement des lycées français, il l'est moins en général dans les autres pays.

En 1970, les rémunérations des professeurs détachés dans les lycées français d'Afrique du Nord ont représenté 109 millions de francs ; pour le reste du monde, elles se sont élevées à 124 millions de francs, soit un total de 233 millions de francs. A ce chiffre, il faut ajouter la participation au fonctionnement des établissements pour un montant de 33 millions.

2° Au 1<sup>er</sup> janvier 1970, 117.300 élèves étaient scolarisés dans les lycées français et franco-étrangers répartis comme suit :

Français .....	38.300
Nationaux .....	64.000
Bi-nationaux .....	4.000
Etrangers-tiers .....	11.000

Les effectifs des enseignants s'élevaient à 3.380.

## B. — LES ÉCHANGES

### Les échanges scientifiques.

Nous insisterons cette année en ce qui concerne les échanges sur la politique scientifique française. En effet, le décret du 14 mars 1969 portant réorganisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères a créé, au sein de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui résultait de la transformation de la Direction générale des relations culturelles et techniques, un service des Affaires scientifiques.

*Votre commission, dont le souci constant a été de voir la Direction générale des relations culturelles et techniques s'ouvrir à tous les problèmes scientifiques, ne peut qu'approuver les dispositions qui ont été prises et qui tendent à renforcer l'action de cette direction dans un domaine qui nous paraît essentiel pour l'expansion culturelle et, d'une façon générale, pour le développement des échanges.*

On a trop tendance à ne voir les relations culturelles, scientifiques et techniques que sous l'aspect de l'assistance à des pays en voie de développement. En réalité, un pays parvenu à un stade assez élevé de croissance scientifique, technique et économique ne peut espérer poursuivre son essor s'il ne reste pas en contact très étroit avec les autres pays qui effectuent également le même effort de progrès.

D'autre part, la politique scientifique nationale ne peut plus se définir sans tenir compte des exigences en moyens financiers et humains de la recherche scientifique et technique. Un choix doit être constamment fait entre des actions de caractère européen et, d'une façon plus générale, international et des actions proprement nationales.

Votre commission a enregistré avec une très grande satisfaction les propos que le Ministre du Développement industriel et scientifique a tenus devant elle au cours d'une audition récente. L'intervention du Ministre témoigne d'une prise de conscience des réalités scientifiques modernes et de la nécessité de coordonner les efforts, de spécialiser les recherches des pays de civilisation semblable. La définition d'une politique internationale de la recherche ne doit plus être commandée par des impératifs nationaux car les exigences intellectuelles et financières de la recherche ne se concilient plus, dans un certain nombre de secteurs, avec l'idée nationale.

Le problème se pose donc à tout instant de savoir comment, pour chaque type de recherche, il est possible et profitable de poursuivre des actions dans le cadre devenu trop étroit de la Nation ou s'il est préférable d'en confier la conception et la gestion à des organismes internationaux ou, enfin, de proposer des actions de caractère européen ou bilatéral ou multilatéral.

Les problèmes de coordination de la recherche sont étroitement associés à ceux de la diffusion des résultats de la recherche. Il est clair, en effet, qu'aucun grand pays ne peut accepter de se dessaisir d'une partie de ses espoirs et de ses intentions, dans tel ou tel secteur important, s'il n'est assuré, par un système de compensation et d'échanges, d'obtenir communication des résultats acquis par un autre pays.

Il faut donc que le Ministère des Affaires étrangères dispose, d'une part, de conseillers et attachés scientifiques qui l'informent de tout ce qui peut être fait en matière d'échanges. Il faut qu'il conçoive, en accord bien entendu avec le Ministère du développement industriel et de la recherche et avec le C. N. R. S., des programmes d'échanges et de coopération sur le plan bilatéral, européen, multinational. Il faut, enfin, qu'il s'efforce de diffuser à l'étranger toutes informations sur la recherche et la technologie française, comme aussi de faire connaître aux laboratoires français les recherches et les résultats obtenus dans les pays étrangers.

Cet aspect de la mission de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques nous paraît être d'une importance particulière à une époque où la culture ne saurait être seulement littéraire. Qu'il s'agisse de l'aide aux pays sous-développés, qu'il s'agisse du progrès économique et social que nous pouvons espérer dans les pays de civilisation industrielle avancée, c'est du développement des sciences et des techniques que l'on peut attendre les meilleurs résultats.

Le Service des affaires scientifiques de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a regroupé l'ensemble des activités scientifiques du Ministère des affaires étrangères, qu'il s'agisse des affaires atomiques, spatiales ou d'autres disciplines scientifiques.

Cette réorganisation a notamment l'avantage de donner aux autres administrations françaises, comme aux ambassades étrangères ou aux organismes internationaux, un interlocuteur unique pour les questions de coopération ou d'échanges scientifiques internationaux.

Le Service des affaires scientifiques est chargé d'organiser et de favoriser d'une part, les échanges d'informations scientifiques entre les milieux scientifiques français et étrangers et, d'autre part, la coopération scientifique bilatérale et multilatérale. La tâche est importante puisque le progrès de la recherche repose de plus en plus sur la communication et l'échange des connaissances et puisque de nombreux programmes scientifiques, très coûteux, ne peuvent être entrepris que sur une échelle internationale.

Les relations scientifiques avec l'étranger peuvent être classées dans quatre rubriques :

- a) L'organisation et le fonctionnement des services des conseillers et attachés scientifiques auprès des ambassades ;
- b) Les échanges et les programmes de coopération sur le plan bilatéral ;
- c) La participation de la France aux programmes scientifiques européens et internationaux ;
- d) La diffusion à l'étranger d'informations sur la recherche et la technologie françaises.

Les moyens financiers correspondant à ces actions figurent dans le tableau ci-dessous.

	1970	MESURES nouvelles proposées (maintien des moyens + actions nouvelles).	DOTATIONS 1971 (propositions).
		(En francs.)	
Services scientifiques français à l'étranger .....	3.584.905	613.000	4.197.905
Echanges et programmes de coopération scientifique ...	16.095.973	2.050.000	18.145.973
Participation à des programmes scientifiques internatio- naux (1) .....	106.165.467	»	»
Moyens de diffusion .....	5.500.000	100.000	5.600.000

(1) Contribution française à l'U. N. E. S. C. O. exclue.

### 1. Les services scientifiques auprès des Ambassades.

L'importance prise par les relations scientifiques internationales a conduit à créer dans certains pays, et sous l'autorité des chefs de poste, des services ayant à leur tête un conseiller ou un attaché scientifique. En 1970, il existait 27 postes de conseillers et attachés scientifiques répartis, en accord avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, de la façon suivante :

Allemagne .....	2	Italie .....	1
Canada .....	2	Japon .....	1
Chine .....	1	Mexique .....	1
Espagne .....	2	Pologne .....	1
Etats-Unis .....	8	Suède .....	2
Grande-Bretagne .....	2	U. R. S. S. ....	2
Israël .....	1	Sud - Viet-Nam .....	1

Il a été consacré à la rémunération des conseillers et attachés scientifiques et à l'ensemble des dépenses de fonctionnement de ces postes :

En 1969.....	2.100.000 F ;
En 1970.....	3.584.905 F.



Il est envisagé pour 1971 de créer deux postes nouveaux de conseillers et attachés scientifiques, ce qui portera la dotation budgétaire totale à 4.197.905 F.

Le renforcement du réseau des conseillers et attachés scientifiques apparaît en effet comme une nécessité si l'on veut à la fois :

— être présent dans les pays hautement développés ou dans lesquels une complémentarité avec la France est possible dans des secteurs privilégiés ;

— avoir des équipes renforcées dans quelques grands pays afin qu'un travail en profondeur puisse véritablement s'effectuer.

Les conseillers et attachés scientifiques qui sont choisis en liaison très étroite avec la Délégation générale à la Recherche sont en effet les instruments privilégiés d'une politique scientifique réciproque, ils jouent un rôle déterminant dans l'orientation de la coopération avec les pays étrangers et sont plus que tout autre responsables de la bonne gestion des échanges scientifiques :

— en matière d'information les activités de la mission scientifique s'exercent dans un double sens : à la demande d'organismes scientifiques, d'entreprises industrielles ou de chercheurs français, le service scientifique recueille et transmet en France toutes les informations utiles, de même qu'il tient informé de façon systématique les autorités françaises des faits nouveaux concernant la politique scientifique du pays de sa résidence, les découvertes ou les procédés techniques mis au point. En sens inverse le service scientifique répondra aux demandes de renseignements provenant des milieux scientifiques et industriels étrangers ;

— tout naturellement, par sa connaissance des milieux scientifiques français et étrangers, le conseiller ou l'attaché scientifique contribue largement à l'orientation de la coopération scientifique : en mettant en rapport des laboratoires homologues, en précisant les thèmes d'intérêt mutuel, le service scientifique suscitera des initiatives ou des projets que les accords et programmes de coopération viendront ensuite concrétiser ;

— enfin le service scientifique des Ambassades veille à assurer la continuité des échanges en étant directement responsable de leur gestion : le conseiller scientifique propose des missions de recherche ou d'information ou des candidatures de boursiers ; il sélectionne les laboratoires avec lesquels les scientifiques du pays de sa résidence souhaitent collaborer ; il assure la liaison avec les scientifiques français présents à l'étranger qu'il s'agisse de cher-

cheurs ou d'ingénieurs de recherche. Il veille à la diffusion des films scientifiques ainsi que des livres et publications d'origine française. Parfois il est chargé de la gestion des bureaux d'achat ouverts à l'étranger par des organismes comme le C. E. A. ou le C. N. R. S.

Les rapports des conseillers et attachés scientifiques sur les activités de recherche dans les pays de leur résidence sont naturellement communiqués à la Délégation générale à la Recherche scientifique qui elle-même en fait profiter les milieux scientifiques français intéressés.

Les conseillers scientifiques relevant, depuis la réforme intervenue par le décret du 14 mars 1969 de la même Direction générale que les conseillers culturels et les conseillers de coopération il est possible désormais de faire bénéficier le développement de nos relations scientifiques à l'étranger d'un ensemble de moyens, tels que bourses, livres et documentation écrite, instruments audiovisuels, locaux des centres et instituts français. Dans cette action d'ensemble, les relations scientifiques et les rapports culturels et de coopération technique s'apportent ainsi un appui mutuel.

## *2. Réalisation d'échanges et établissement de programmes de coopération scientifique.*

### *A. — Orientations.*

Sur le plan des relations scientifiques bilatérales, les années 1969 et 1970 ont permis tout d'abord de poursuivre et d'intensifier des coopérations déjà existantes avec les pays de l'Est (U. R. S. S. notamment) et avec certains pays occidentaux (Suède, Grande-Bretagne, Espagne par exemple). De même les actions d'aide au développement scientifique ont été maintenues : c'est ainsi que le Département a accordé en 1970 une subvention de l'ordre de 3,5 millions de francs à l'organisme de coopération scientifique franco-algérien (O. C. S) en vue de participer au fonctionnement de divers instituts de recherche (sciences physiques, océanographie, météorologie et physique du globe...).

Parallèlement une impulsion nouvelle a été donnée à la coopération franco-américaine. Après l'échange de visites des responsables français et américains de la recherche scientifique, des programmes de coopération entre les deux pays ont été établis dans plusieurs domaines : recherche médicale, océanographie, lutte contre

les nuisances, urbanisme et construction, transports, recherche agronomique. Ces programmes qui, pour la plupart, ont commencé à recevoir un début d'application en 1970 entraîneront en 1971 une forte augmentation des échanges scientifiques entre les deux pays.

Enfin, il est d'ores et déjà prévu d'accroître en 1971 les programmes d'échanges avec quelques autres pays développés (Canada, Japon, République fédérale d'Allemagne, Italie, Autriche, Suède, Danemark, Finlande).

## B. — Moyens.

### Echanges scientifiques et programmes de coopération. — Bilan.

RUBRIQUES	1970	MESURES nouvelles (maintien des moyens + actions nouvelles).	1971 (dotations proposées).
		(En francs.)	
Missions, colloques, réunions internationales .....	6.707.220	1.500.000	8.207.220
Subventions à des organismes scientifiques .....	4.746.300	»	4.746.300
Bourses et stages d'études et de recherche .....	4.642.453	550.000	5.192.453

La mise en œuvre de la politique d'échanges scientifiques, dont les grandes orientations ont été rappelées ci-dessus, fait appel aux moyens suivants :

- envoi et accueil de missions scientifiques ;
- subventions à des organismes et établissements scientifiques ;
- envoi de boursiers français à l'étranger et accueil de boursiers étrangers en France.

#### 1° *Envoi de missions scientifiques françaises à l'étranger et accueil de missions scientifiques étrangères en France :*

Les crédits réservés à ce type d'échanges, à savoir : 6.707.220 F en 1970 ont permis de financer :

- des missions d'information, d'échanges, de conférences ou d'enseignement de courte durée de Français à l'étranger ou de scientifiques étrangers en France (prise en charge des frais de voyage des Français à l'étranger et des frais de séjour des étrangers en France) ;

- la participation de Français à des congrès internationaux ;
- des missions de recherche de longue durée, c'est-à-dire supérieures à un mois et inférieures à un an.

Le Département s'est efforcé au cours des dernières années de développer de façon privilégiée cette dernière forme d'échanges. En effet des missions de longue durée s'avèrent, sur le plan scientifique, particulièrement efficaces dans la mesure où elles permettent d'entreprendre de véritables travaux de recherche en commun. Aussi bon nombre des programmes d'échanges établis entre la France et des pays étrangers prévoient-ils désormais des contingents de mission de longue durée ou contingents de mois-chercheurs en progression.

Les mesures nouvelles prévues pour 1971 serviront pour l'essentiel à financer les nouveaux programmes d'échanges avec les Etats-Unis, le Canada, le Japon et les pays scandinaves notamment et le développement normal des programmes en cours.

## 2° Subventions à des établissements ou organismes scientifiques.

Au titre de l'exercice 1970, 4.766.260 F ont été utilisés sous forme de subventions à des établissements ou organismes scientifiques, ces subventions se répartissant ainsi :

— organisme de coopération scientifique franco-algérien (O. C. S.) . . . . .	3.500.000 F.
— stage I. F. I. P. du centre d'études pratiques en informatique et automatique (C. E. P. I. A.) . . . . .	576.300 F.
— participation au programme d'échanges scientifiques entre la France et la Grande-Bretagne, assuré d'une part par le C. N. R. S., d'autre part par la Royal Society . . . . .	159.960 F.
— subventions aux instituts Pasteur . . . . .	530.000 F.

Parmi ces opérations, il convient d'attirer l'attention sur le stage organisé, du 16 janvier au 26 juin 1970, au Centre d'études pratiques en informatique et automatique (C. E. P. I. A.) par l'International Federation for Information Processing (I. F. I. P.). Faisant suite à plusieurs séminaires en langue anglaise (Rome, Londres, Belgrade, San Francisco), ce premier stage en français a connu un vif succès : trente candidats représentant quinze nationalités différentes y ont participé. Un enseignement de 562 heures, assuré

en grande partie grâce au support de l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique (I. R. I. A. Rocquencourt) a été dispensé, complété par des voyages d'études et des stages en entreprise.

Le Département, par l'octroi d'une subvention globale au C. E. P. I. A., a assuré la prise en charge complète des stagiaires, à l'exception du voyage aller-retour des candidats qui, sauf cas tout à fait exceptionnel, restait à la charge du pays invité.

Devant le succès de cette entreprise — le jury international, réuni sous l'égide de l'I. F. I. P., a pu attribuer le diplôme I. F. I. P. à tous les candidats — le Département a décidé de renouveler cette expérience l'an prochain en modifiant le contenu de l'enseignement en fonction de l'expérience acquise.

3° *Envoi de boursiers français à l'étranger et accueil de boursiers étrangers en France :*

a) Boursiers français à l'étranger.

En 1969-1970, quatre-vingt-quatre étudiants et dix-sept chercheurs avaient bénéficié de bourses du département, leur permettant de poursuivre des études scientifiques de haut niveau ou des recherches dans les universités ou laboratoires américains.

Pour 1970-1971, le Ministère pense pouvoir élever ces chiffres à quatre-vingt-quatorze étudiants et à quarante-cinq chercheurs aux Etats-Unis et à vingt étudiants au Japon : de nombreux jeunes chercheurs, en effet, ressentent le besoin d'un complément de formation à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et au Japon.

Pour 1971, il est envisagé d'augmenter légèrement ces contingents.

	1970	1971	
	Dotation totale (actions scientifiques).	Mesures nouvelles. Maintien des moyens et actions nouvelles.	Dotation proposée.
Boursiers français à l'étranger.....	3.005.453	350.000	3.355.453

Il faut par ailleurs rappeler qu'en dehors de ces bourses financées par le Département, les étudiants français peuvent bénéficier de bourses offertes par les gouvernements étrangers :

b) Boursiers étrangers en France.

1. Bourses d'études :

En ce qui concerne l'octroi de *bourses d'enseignement supérieur* à des étudiants étrangers, un effort a été entrepris en vue de favoriser une réorientation des contingents au profit des disciplines scientifiques et techniques ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

Répartition par disciplines des bourses d'enseignement supérieur accordées à des étudiants étrangers.

DISCIPLINES	1969		1970	
	Nombre de bourses.	Pourcentage.	Nombre de bourses.	Pourcentage.
Administration .....	873	8,27	873	8,27
Economie .....	535	5,07	535	5,07
Médecine, pharmacie .....	1.632	15,47	1.632	15,47
Agriculture .....	708	6,71	708	6,71
Sciences .....	1.360	12,89	1.530	14,50
Techniques .....	1.640	15,55	1.770	16,20
Formation de professeurs de français .....	1.020	9,67	1.200	11,37
Artistes .....	263	2,49	263	2,49
Lettres .....	851	8,07	671	6,36
Droit .....	471	4,46	371	3,51
Divers (information, arts et architecture) .....	1.197	11,35	997	9,45
	10.550	100,00	10.550	100,00

Il est en outre apparu nécessaire de demander la *création d'une nouvelle catégorie de bourses* destinées non plus à des étudiants mais à des *chercheurs étrangers de haut niveau désireux de venir effectuer en France des travaux de recherche*. Il a été proposé d'ouvrir en 1971 un contingent nouveau de 60 à 70 bourses de ce type au taux mensuel de 1.200 à 1.500 F, ce qui entraînerait une dépense supplémentaire totale de l'ordre de 1 million de francs.

*Votre commission souligne et approuve cette initiative.*

## 2. Bourses de stages de perfectionnement :

Outre les bourses d'études, deux autres catégories de bourses permettent de recevoir des stagiaires étrangers :

— des *bourses de stage de nature économique et commerciale*. Ces bourses dont la gestion dépend du *Ministère de l'Economie et des Finances* sont évoquées ici pour mémoire. Il convient toutefois d'indiquer qu'à ce titre plusieurs dizaines de stages de type industriel sont chaque année effectués dans les domaines de l'énergie nucléaire, de l'informatique, de l'industrie spatiale, etc. ;

— des *bourses de perfectionnement* dont la gestion dépend du Ministère des Affaires étrangères et qui permettent à des étrangers d'effectuer en France des *stages d'une durée moyenne de six mois*. En 1969 environ 4.000 bourses de ce type ont été accordées, dont :

- domaine médical (médecine et recherche médicale) : 817 ;
- recherche scientifique : 277 ;
- formation scientifique et technique : 80.

\*

\* \*

Au total les relations scientifiques bilatérales — en dehors des actions d'aide au développement scientifique qui constituent pour leur part un des aspects de la politique française d'aide au Tiers-Monde — présentent les caractéristiques suivantes :

1° Ce sont des relations qui couvrent *tous les stades de la recherche* (recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche de développement), étant précisé cependant que, au cours des années récentes, il est apparu nécessaire de renforcer les relations dans le domaine des *applications industrielles de la recherche* ;

2° Ce sont des relations équilibrées : en effet, chacun des participants s'y trouve être directement intéressé. Les relations scientifiques bilatérales débouchent donc souvent et tout naturellement sur la *réalisation de recherches en commun* (contrats d'action concertée, recherches coopératives sur programme...) ;

3° Ce sont enfin des relations spécialisées sur le plan géographique : c'est en fonction des centres d'intérêt réciproque, des programmes de recherche et de leur état d'avancement, de l'importance des moyens financiers mis en œuvre que sont établis les divers programmes de coopération.

### 3. La participation à des programmes scientifiques internationaux.

Le Ministère des Affaires étrangères assure la contribution de la France à des programmes scientifiques internationaux dans quatre grands secteurs, à savoir :

- le domaine nucléaire ;
- l'espace et l'informatique ;
- l'océanographie et la météorologie ;
- la biologie.

ORGANISATIONS	1969	1970	1971 (prévisions).
<b>Domaine nucléaire :</b>			
Agence internationale de l'énergie atomique .....	817.009 \$	661.522 \$	4.056.000 F
Agence européenne de l'énergie atomique .....	1.291.738 F	1.572.157 F	1.809.372 F
Centre européen de la recherche nucléaire .....	71.057.283 F	92.863.750 F	114.380.000 F
<b>Domaine spatial :</b>			
Conférence spatiale européenne (C.S.E.) .....	46.650 F	53.987 F	45.360 F
Conférence européenne de télécommunications par satellites (C.E.T.S.) .....	25.258 F	18.452 F	97.200 F
<b>Mécanographie. — Météorologie :</b>			
Commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco (C.O.I.) .....	Contribution globale à l'Unesco.	Idem.	Idem.
Décennie hydrologique internationale de l'Unesco .....	Idem.	Idem.	Idem.
Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) .....	750.000 F	843.750 F	1.000.000 F
Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (E. S. O.)....	6.500.000 F	6.500.000 F	10.000.000 F
<b>Biologie :</b>			
Organisation européenne de biologie moléculaire (O. E. B. M.)..	400.000 F (budget D.G.R.S.T.)	675.000 F	1.000.000 F



## A. — Le domaine nucléaire.

1° *L'Agence internationale de l'Energie atomique (A. I. E. A.) :*

L'A. I. E. A., organisation spécialisée placée sous l'égide des Nations-Unies, comprend actuellement 102 Etats membres.

Ses activités sont assurées par :

a) Le budget ordinaire qui couvre les dépenses de fonctionnement de l'organisation. Il est alimenté par les contributions régulières des Etats.

b) Le budget d'opérations qui repose pour l'essentiel sur les contributions volontaires des pays membres.

Pour 1970, le budget ordinaire s'est élevé à 12.250.000 dollars, dont 11.853.000 financés par les contributions des Etats membres, l'objectif retenu pour le budget d'opérations étant fixé à 2.000.000 de dollars.

Pour 1971, les prévisions pour le budget ordinaire sont de 13.778.000 dollars. Pour le budget d'opérations, aucune décision n'a encore été prise par le Conseil des gouverneurs de l'A. I. E. A. après que le directeur général ait proposé de porter de 2 à 3 millions de dollars les dépenses de l'Agence.

L'accroissement que traduit le projet de budget ordinaire par rapport à 1970 (+ 10,12 %) est légèrement supérieur à celui enregistré en 1969.

La quote-part de la France pour le budget de l'A. I. E. A. est fixée en pourcentage selon le barème établi chaque année par la conférence générale selon les critères des Nations-Unies, variant très faiblement d'une année à l'autre. Elle est actuellement de 5,45 %, soit une contribution pour 1970 de 634.322 dollars pour le budget ordinaire. Il faut y ajouter environ 27.200 dollars (150.000 F) pour le budget d'opérations. Les crédits correspondants sont imputés sur le budget du Département.

Seule parmi les grandes puissances, la France maintient depuis 1958 sa contribution volontaire à un niveau, 150.000 francs français, bien inférieur à celui qui serait proportionnel à sa quote-part dans le budget ordinaire. Du fait de la dévaluation, notre contribution en dollars a diminué de 12 % de 1969 à 1970. Il faut toutefois signaler que des dons de matériel compensent dans une certaine mesure la modicité de notre contribution volontaire en espèces.

L'intérêt politique de cette organisation est évident. Celle-ci a constitué longtemps le point de rencontre essentiel entre l'Est et l'Ouest dans le domaine nucléaire ; elle est appelée maintenant à devenir l'instrument d'une collaboration soviéto-américaine avec la mise en œuvre du contrôle au titre du traité de non prolifération. L'intérêt scientifique de l'Agence est également considérable. Les colloques scientifiques spécialisés qui constituent une de ses responsabilités essentielles ont contribué dans une mesure appréciable à la diffusion des connaissances. Il en est de même sur le plan de la réglementation nucléaire.

Enfin, l'A. I. E. A. a permis de faire connaître dans le monde la science et la technique nucléaires françaises grâce à l'aide technique en personnel et matériel que, par son intermédiaire, nous avons fournie à divers pays.

## 2° *L'Agence européenne de l'énergie nucléaire (E. N. E. A.) :*

Organisme spécialisé de l'O. C. D. E., l'E. N. E. A. est antérieure à Euratom dont la création a porté un coup d'arrêt sensible à son développement ; elle a d'ailleurs toujours voulu limiter son rôle à la conception et à l'organisation de projets et programmes que certains de ses Etats membres décident de réaliser en commun sans qu'il en résulte aucune obligation de participation pour les autres.

L'E. N. E. A. est restée de ce fait une organisation très légère dont le personnel permanent est d'environ soixante-dix personnes (un secrétariat, une bibliothèque et un centre de compilation de données neutroniques). Elle est dirigée par un comité de direction qui se réunit deux fois par an.

Le budget de l'organisation est donc très modeste : 8.039.327 F pour 1970, la quote-part de la France est de 18,84 % pour l'E. N. E. A. proprement dite et 16,60 % pour la bibliothèque et le centre, soit au total 1.572.157 F imputés sur le budget du Département.

L'essentiel de son travail s'effectue au sein de groupes, constitués à la demande, où se retrouvent les experts les plus confirmés des pays membres. On peut observer à cet égard que la composition de l'Agence, beaucoup plus large que celle d'Euratom, regroupe, à l'exception des pays de l'Est, tous les grands pays nucléaires.

L'E. N. E. A. fournit donc un cadre de discussions et de rencontre aux plus éminents experts du monde occidental. Elle conduit

de grandes études telles que, pour le présent, la comparaison des mérites respectifs des différents types de réacteurs atomiques de centrales électriques ; elle a lancé divers projets, dont les deux principaux sont Dragon, réacteur expérimental situé en Grande-Bretagne et Eurochemic, usine de retraitement de combustible située en Belgique. A noter que les dépenses afférentes à ces deux entreprises, ne figurent pas dans le budget de l'E. N. E. A. ; nous contribuons à la première par l'intermédiaire d'Euratom et à la seconde par des fonds prélevés sur les crédits du C. E. A.

### 3° *Euratom* :

Le deuxième programme de recherches et d'investissements d'Euratom s'est achevé le 31 décembre 1967 sans que les Etats membres aient pu se mettre d'accord sur la définition des termes d'un nouveau programme pluriannuel commun.

Depuis lors, les six Etats membres de la Communauté n'ont pu mieux faire que définir chaque année un budget de croisière, destiné à assurer le fonctionnement des installations et la rétribution du personnel relevant directement d'Euratom.

A la suite de la Conférence de La Haye, le principe d'une plus grande efficacité dans la gestion du C. C. R. et d'une plus grande souplesse dans l'élaboration et l'exécution des programmes, a été retenu par les six gouvernements. Ceux-ci ont par ailleurs admis que le Centre pourrait être utilisé pour des activités non nucléaires, compte tenu des qualifications du personnel en place. En attendant que ces réformes prennent corps, le budget de 1970 a reconduit celui de 1969. Ainsi, pour 1970, il en est de nouveau résulté un budget « d'attente », et un programme d'un an qui comporte, comme pour 1969, un programme obligatoire (programme commun) et des programmes facultatifs (programmes complémentaires).

La contribution de la France, qui est, selon la clef de répartition, de 30 % (art. 172, § 2 du Traité d'Euratom) pour les dépenses obligatoires, comprend :

a) Programme commun et programmes antérieurs : 8.256.900 unités de compte ;

b) Programme complémentaire : 1.462.642 unités de compte ;

c) Dépenses relatives au personnel en surnombre : 875.790 unités de compte ;

d) Autres dépenses : 30.000 unités de comptes ;

Au total : 10.625.332 unités de compte (soit 59.015.113 francs français).

Dans le cas où, en 1970, les réformes envisagées n'auraient pas abouti à l'élaboration d'un programme pluri-annuel, le programme actuel serait reconduit en 1971.

#### 4° C. E. R. N. :

La part de la France dans les dépenses du C. E. R. N. est fixée conformément à un barème établi tous les trois ans par le conseil de cette organisation. Cette part est actuellement pour la France de 19,90 % contre 23,27 % à la République fédérale d'Allemagne, 21,61 % à la Grande-Bretagne.

Depuis décembre 1965, le budget du C. E. R. N. comprend trois parties distinctes :

— le programme de base qui comprend les frais d'exploitation des installations existantes et les investissements au titre du programme d'amélioration ;

— la construction des anneaux de stockage sur la partie française du site de l'organisation ;

— les études sur l'accélérateur de 300 Gev.

Pour 1970, la contribution totale de la France s'est élevée à 92.863.750 F français, dont 60.175.000 F au titre du programme de base et 20.341.000 F pour les anneaux de stockage.

Le C. E. R. N. est considéré comme l'exemple de la réussite scientifique. Cette réussite facilitée par une bonne gestion, est due au fait que le but de l'organisation est bien défini, que celle-ci dispose d'un équipement bien adapté à ce but et qui complète les moyens dont disposent les états membres pour leurs propres recherches. Quelques 1.000 physiciens d'une cinquantaine d'universités européennes bénéficient ainsi des données et des moyens matériels que le C. E. R. N. met à leur disposition.

Cette réussite et le bénéfice que nous en avons retiré justifient, semble-t-il, largement notre contribution.

## B. — L'Espace et l'informatique.

### 1° *Espace* :

En matière spatiale, les crédits de coopération internationale ne sont pas gérés par le Service des affaires scientifiques de la Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques du Ministère des Affaires étrangères, mais par le Centre national d'études spatiales (budget du Ministère du Développement industriel et scientifique).

Pour sa part, le Ministère des Affaires étrangères assure notre contribution au budget de la *Conférence spatiale européenne* (C. S. E.) et à la *Conférence européenne des télécommunications par satellites* (C. E. T. S.), soit 53.987 F à la première et 18.452 F à la seconde. Il s'agit là de *réunions tenues* périodiquement en vue d'établir une *coordination* entre les différentes activités spatiales européennes.

### 2° *Informatique* :

*L'Institut international de gestion de la technologie.*

Le Gouvernement français a participé au groupe de travail chargé de l'élaboration dans le cadre de l'O. C. D. E. d'un Institut international qui sera implanté à Milan et dont l'objet principal est la formation de *cadres de direction capables de gérer la recherche et le développement en les reliant à la production et à la commercialisation et à la recherche dans ces domaines.*

Le groupe de travail a désormais terminé ses travaux et soumis à l'examen du Conseil de l'O. C. D. E. un projet d'accord.

Compte tenu des délais de signature et de ratification, il est envisagé que l'Institut commence à fonctionner au début de 1971. Le coût de fonctionnement de cet Institut à la fois gouvernemental et privé puisqu'il est ouvert aux industriels, devrait représenter pour le Département une dépense de l'ordre de 200.000 F par an variable en fonction du nombre de pays participants.

## C. — Océanographie, météorologie, astronomie.

### 1° *La commission océanographique intergouvernementale de l'U. N. E. S. C. O.* :

Créée en 1960 par la Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., cette commission fonctionne sous l'égide de cette Institution spécialisée, mais elle est dotée de statuts séparés. D'autres organismes

internationaux participent aux activités de la C. O. I. Un comité inter-secrétariats, a été créé pour coordonner les programmes de diverses organisations (U. N. E. S. C. O., O. N. U., O. A. A., O. M. M., O. M. C. I., O. M. S.) en matière d'océanographie, à l'appui des activités de la commission. En outre, certaines organisations (O. A. A., O. M. M., S. C. O. R.) ont créé des comités scientifiques consultatifs auprès de la commission. Enfin un groupe conjoint de plusieurs organisations (groupe G. E. S. A. M. P.) traite des aspects scientifiques de la pollution des mers dans le cadre de la commission.

Le budget de la C. O. I. est inscrit essentiellement dans le budget général de l'U. N. E. S. C. O., dont la ligne budgétaire couvre les dépenses de la commission et celles de la division d'océanographie de l'U. N. E. S. C. O. Les autres organisations qui font partie du comité inter-secrétariats disposent également de crédits non différenciés dans leur budget.

Le but de la C. O. I. est de promouvoir les recherches et le recueil d'observations en océanographie, ce qui se révèle de plus en plus indispensable en raison de l'importance prise par les océans, du point de vue tant scientifique qu'économique.

En ce qui concerne les recherches, un « programme élargi et à long terme de recherches océanographiques » a été approuvé à la 6<sup>e</sup> session plénière de la commission. Dans un premier stade, une « décennie internationale d'exploration des océans », qui a commencé en 1970, constitue la « phase d'accélération » de cette entreprise qui a pour but de mettre en commun les ressources budgétaires propres et les moyens technologiques des pays intéressés (pour notre part, dans le cadre du budget du Centre national pour l'exploitation des Océans), avec échange d'observations et coordination des programmes scientifiques nationaux et internationaux pour éviter les doubles emplois. Compte tenu du programme d'orientation « océan » du C. N. E. X. O., les thèmes principaux de l'effort français sont les suivants : exploration des ressources biologiques, exploration des fonds marins, étude des phénomènes océaniques, lutte contre la pollution, assistance aux pays en voie de développement.

D'autre part, des expéditions en commun sont organisées sous l'égide de la C. O. I. pour améliorer nos connaissances de certaines parties de l'océan bien déterminées. Nous participons très activement aux expéditions et études concernant la Méditer-

ranée, l'Atlantique Nord, l'Atlantique Nord-Est (au large de l'Afrique occidentale et équatoriale) et nous nous intéressons à celles portant sur l'Antarctique et sur les Caraïbes et régions adjacentes. Enfin, nous participons à la mise au point de l'Atlas océanographique mondial.

En ce qui concerne les observations océanographiques la C. O. I. et l'O. M. M. ont mis au point un « Système mondial intégré de stations océaniques ». Ce système, qui utilisera des bouées munies de capteurs et qui comporte plusieurs phases, doit permettre d'établir un réseau opérationnel d'observations et de prévisions océanographiques.

## 2° *La décennie hydrologique internationale :*

La Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. a institué à partir de 1965, une décennie hydrologique internationale (D. H. I.) pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes que posent les ressources en eau.

Le programme de la D. H. I. implique la participation des Etats et de diverses autres organisations internationales (O. N. U. et ses diverses commissions économiques régionales, O. A. A., O. M. M., O. M. S., A. I. E. A.). Il est régi par un Conseil de coordination de la décennie, composé de représentants d'états membres de l'U. N. E. S. C. O.

Ce programme sera normalement suivi, après la fin de la décennie (1974), d'un « programme à long terme de recherches hydrologiques », qui va être élaboré par un groupe d'experts du Conseil de coordination de la décennie. Ce groupe fera appel à la coopération de toutes les institutions spécialisées intéressées.

Les activités entreprises dans le cadre de la D. H. I. sont financées sur les budgets nationaux des pays participants. Le Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau a, en outre, demandé l'aide du Département pour procéder à une étude de bassins fluviaux du Maghreb. Si cette suggestion était acceptée, elle impliquerait une dépense de 1.500.000 F s'échelonnant sur trois ans (1971-1973).

Quant aux activités des diverses organisations internationales, elles sont financées sur leurs budgets ordinaires et ne sont pas différenciables. Aux organisations du système des Nations Unies, il faut ajouter l'O. C. D. E., qui procède à des études sur l'aménagement intégré des ressources en eau.

### 3° *L'organisation météorologique mondiale :*

L'organisation météorologique mondiale, institution spécialisée des Nations Unies, a entrepris depuis 1967 un vaste programme, dont les deux composants sont les suivants :

1. La Veille météorologique mondiale (V. M. M.) implique la mise en place d'un système opérationnel couvrant l'ensemble du globe et comportant des stations d'observations, des centres régionaux et mondiaux, des circuits de télécommunications. Ce système est organisé selon un plan précis établi par le Congrès de l'O. M. M., mais l'installation des facilités et moyens prévus est imputée au budget national de chaque pays membre.

Néanmoins, pour les pays en voie de développement à qui un effort particulier est demandé sur leur territoire, un « programme d'assistance volontaire de la Veille météorologique mondiale » a été institué. Ce programme présente une double originalité :

a) Il est bénéfique à l'ensemble des pays, y compris les pays développés, une lacune dans le système de la V. M. M. constituant une gêne à laquelle il convient de remédier si l'on veut améliorer les prévisions et, à plus longue échéance influencer sur le climat ;

b) La plus grande partie de l'aide consentie (environ 80 %) consistant en équipements offerts par les pays développés pour la mise en œuvre d'un projet déterminé, le pays donateur peut — dans le cadre de sa politique générale d'assistance — choisir des projets dont il tire lui-même avantage et faire connaître les équipements dont il dispose.

Pour ces deux raisons, il a été demandé qu'une augmentation de l'assistance française au titre de ce programme soit prévue pour l'exercice 1971 (1 million de francs, au lieu de 843.750 F, montant réévalué en 1970 du crédit consenti jusqu'alors et qui était de 750.000 F).

2. Le programme de recherches sur l'atmosphère globale (G. A. R. P.) a pour but d'organiser, avec la participation des pays membres, des expériences permettant de concentrer, pendant une période déterminée, le maximum de moyens dans une région donnée (choisie selon des critères scientifiques). Ces moyens sont essentiellement les satellites météorologiques, les ordinateurs et les bouées munies de capteurs.

Deux expériences sont actuellement prévues : une expérience tropicale (1973 ou 1974), une expérience globale (1975 ou 1976).



La mise au point de ces deux expériences nécessite une planification et une organisation extrêmement détaillées, qui sont effectuées par l'O. M. M., en liaison avec le Conseil international des Unions scientifiques.

Pour ce qui nous concerne, les installations et moyens du plan de la V. M. M., tant sur le territoire métropolitain qu'outre-mer, ou dans le cadre des expériences du G. A. R. P. sont financés sur notre budget national (Direction de la météorologie nationale pour la V. M. M., diverses administrations travaillant en étroite coopération pour le G. A. R. P.).

Les crédits nécessaires à l'établissement des programmes et plans mondiaux sont inscrits au budget régulier de l'O. M. M. En outre, pour les expériences du G. A. R. P., le C. I. U. S. apporte une contribution annuelle de 50.000 dollars. Pour permettre à l'Académie française des sciences de fournir sa quote part à cette contribution, le Département lui consentira, à partir de l'exercice 1971, une subvention de 5.000 dollars.

#### 4° *L'Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (E.S.O.) :*

L'Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (E.S.O.) est née du désir de certains astronomes français et de leurs collègues allemands, belges, hollandais et suédois, de disposer, dans cette partie du globe, de puissants moyens d'observation.

Instituée en 1962, elle groupe aujourd'hui six pays (Allemagne fédérale, France, Pays-Bas, Suède, Belgique, Danemark).

Son objectif est de construire dans l'hémisphère austral un télescope d'environ 3,50 mètres d'ouverture, trois autres télescopes plus petits et quelques appareils auxiliaires.

La contribution des Etats membres est fixée selon un barème établi tous les trois ans sur la base de la moyenne du revenu national net, aucun Etat ne devant toutefois payer plus du tiers du montant total des dépenses. La part de la France atteint ainsi 33,33 %, soit, pour 1970, 6.486.018 F.

#### D. — Biologie.

##### *L'Organisation européenne de biologie moléculaire (O.E.B.M.) :*

L'Organisation européenne de biologie moléculaire, institution non gouvernementale, a été fondée en 1964 par des savants de

divers pays d'Europe de l'Ouest. Organisation privée jusqu'en 1969, elle a permis de mettre en route un modeste programme pilote de recherches et de coopération internationale dans le domaine de la biologie moléculaire.

Désireux de développer leur entreprise, les biologistes européens de l'O.E.B.M. ont suggéré de créer, sous forme d'une organisation intergouvernementale, une fondation et un laboratoire européens pour la recherche en biologie moléculaire, organisation qui serait à la biologie ce que le C.E.R.N. est à la science des particules. Cette suggestion a abouti à la signature d'un accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire. Cet accord est entré en vigueur le 2 avril dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Danemark, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Les procédures de ratification sont en cours en Espagne, en Grèce et en Italie.

La contribution de la France au budget de l'organisation pour 1970 est de 675.000 F (sur la base de 20,17 % du budget annuel). Elle est couverte, à concurrence de 450.000 F, par transfert du Fonds de la Recherche scientifique et technique et pour le solde, soit 225.000 F, par le Ministère des Affaires étrangères.

Pour 1971, les prévisions de dépenses se situent à 1 million 60.410 unités de compte. Par référence à la clé de répartition en vigueur au C. E. R. N., il conviendrait donc de prévoir pour la participation française à ce budget une somme de 1 million de francs.

\*  
\* \* \*

Il faut enfin rappeler les projets de coopération scientifique et technologique en cours d'élaboration à la suite des travaux préparatoires du groupe « Politique de la Recherche scientifique et technique » (PREST) du Comité de Politique économique à moyen terme de l'Europe des Six. Des actions communes ont été proposées dans sept domaines : informatique, océanographie, météorologie, nouveaux moyens de transport, télécommunications, métallurgie, nuisances. Outre les pays du Marché commun, neuf autres pays européens se sont déclarés intéressés à participer à l'examen de ces projets (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège, Suède, Suisse, Autriche, Espagne, Portugal).

Les Six vont proposer aux neuf autres pays intéressés de prévoir un crédit de 600.000 unités de compte pour, d'ici à la fin de l'année 1970, les études de marchés et de « faisabilité technique » nécessaires avant toute prise de décision. Plusieurs des projets actuellement examinés devraient commencer à être mis en œuvre dès 1971.

\*  
\* \*

Les actions de participation à des programmes scientifiques internationaux — plus que n'importe quelle autre activité peut-être — demandent de la part du service des Affaires scientifiques, une attention particulière : compte tenu de l'importance des masses financières engagées, notamment dans le domaine nucléaire, il est en effet fondamental d'éviter les doubles emplois et les incohérences. L'organisation interne du service des Affaires scientifiques est déjà en elle-même une garantie de bonne administration : en effet, à côté d'une section Affaires générales, sorte de secrétariat général du service, des sections spécialisées — questions atomiques, espace et informatique, météorologie, océanographie et médecine — sont chargées de suivre les activités de l'ensemble des organisations internationales intervenant dans leur secteur. D'autre part, à l'occasion de l'élaboration de la politique scientifique nationale — notamment lors de la préparation du Plan — le service des Affaires scientifiques, qui est associé à ces travaux, s'emploie à ce que des programmes d'ensemble cohérents soient élaborés, ce qui implique notamment qu'en plus des crédits nécessaires au financement des activités nationales et des contributions aux opérations internationales soient réservés, le cas échéant, les crédits nécessaires à l'exploitation sur le plan national des résultats obtenus dans des enceintes internationales.

#### *4. Diffusion d'informations sur la Recherche et la Technologie française.*

Les ressources réservées aux moyens de diffusion des informations scientifiques au titre de l'enveloppe recherche ont été relativement réduites en 1969 et en 1970 (296.206 F). Le Département a cependant consacré des crédits notablement plus élevés aussi bien à la diffusion de livres et de publications scientifiques

ou de productions scientifiques dans le domaine de la radio et de la télévision qu'à la réalisation d'expositions scientifiques et techniques documentaires. Il est toutefois difficile d'évaluer ces crédits avec précision (l'aide à la diffusion du livre, par exemple, fait l'objet de contrats globaux avec les groupements d'éditeurs). Des estimations sont toutefois données dans le tableau ci-dessous.

**Actions scientifiques. — Moyens de diffusion.**

	1969		1970		1971	
	Total estimation.	Dont enveloppe recherche.	Total estimation.	Dont enveloppe recherche.	Propositions	
					mesures nouvelles.	total.
	(En francs.)					
livres et publications . . . . .	3.300.000	120.000	3.900.000	120.000	100.000	4.000.000
cinéma, radio, télévision . . .	1.000.000	86.206	1.000.000	86.206	»	1.000.000
expositions . . . . .	185.000	90.000	300.000	90.000	»	300.000
Fonds culturel . . . . .	185.000	90.000	300.000	90.000	»	300.000
<b>Total . . . . .</b>	<b>4.670.000</b>	<b>296.206</b>	<b>5.500.000</b>	<b>296.206</b>	<b>100.000</b>	<b>5.600.000</b>

**A. — Les actions déjà entreprises.**

a) *Livres et publications scientifiques :*

Les crédits utilisés à la diffusion de livres et de publications scientifiques ont représenté en 1969 et en 1970 environ 35 % de l'ensemble des crédits de diffusion réservés aux livres et publications. Dans tous nos postes pourvus d'un conseiller ou d'un attaché scientifique, des bibliothèques scientifiques ont été constituées. Par ailleurs des subventions permettent de vendre à prix réduit, notamment dans les universités étrangères de langue française, des ouvrages scientifiques français.

En ce qui concerne les publications il convient de noter la place réservée aux rubriques scientifiques et médicales aussi bien dans « les Brèves Nouvelles de France » que dans la revue « Pages de France ».

b) *Télévision, radio et cinéma :*

**Télévision :**

— un magazine bimestriel, 26 minutes noir et blanc, tiré à 174 copies est diffusé par 100 chaînes de télévision étrangères en version française, espagnole, arabe, brésilienne, titre : *Aux Frontières de l'Avenir* ;

— le magazine *France-Panorama* (13 minutes hebdomadaires, noir et blanc) contient d'autre part régulièrement des séquences sur l'actualité scientifique (urbanisme, aviation, médecine, etc.);

— le magazine en couleurs *Chroniques de France* (mensuel 26 minutes) comporte aussi des séquences consacrées à des sujets techniques comme la céramique, l'esthétique industrielle, les réacteurs atomiques, le Palais de la Découverte ou le Tourisme industriel.

#### Télévision scolaire :

Enseignement par la télévision à l'aide de films fournis par l'Institut pédagogique national (I. P. N.) dans les matières suivantes :

— technologie ;

— mathématiques (Enseignement supérieur),

soit environ 900 films pour 71 pays en 1969.

#### Radio :

L'O. R. T. F. assure pour le compte du Ministère des Affaires étrangères un service d'émissions destinées aux chaînes étrangères. La réalisation d'un magazine scientifique est prévue pour 1970-1971 dans le cadre de ces émissions.

#### Cinéma :

Le Département assure par l'intermédiaire du service du Film de la Recherche scientifique, une diffusion de courts métrages scientifiques, techniques et médicaux.

#### c) *Expositions scientifiques et techniques :*

Sur un total de 785.000 F, 300.000 F environ ont été affectés en 1970 aux expositions scientifiques et techniques, soit 35 % du total.

Les principales expositions réalisées en 1970 ont porté sur :

— l'Histoire de la Médecine française ;

— la Recherche médicale contemporaine ;

— la France puissance spatiale ;

— la Recherche sous-marine en France.

#### B. — Les actions nouvelles envisagées pour 1971.

Pour 1971, il est envisagé :

— la participation à des campagnes de promotion à l'étranger d'une revue scientifique en langue française ;

— la production d'ouvrages scientifiques spécialement destinés à l'étranger ;

— l'encouragement de la promotion commerciale du livre scientifique en aidant à la réalisation de traductions d'ouvrages scientifiques français et en augmentant les moyens d'action du fonds culturel ;

— l'organisation de nouvelles expositions documentaires scientifiques destinées à sensibiliser les milieux étrangers intéressés aux recherches scientifiques conduites en France ;

— l'accroissement des moyens de diffusion du film scientifique.

\*  
\* \*

On ne saurait trop insister d'ailleurs sur le caractère indispensable de ces actions de diffusion sur la Recherche : c'est en effet dans la mesure où les milieux scientifiques et techniques étrangers auront connaissance des travaux entrepris en France ou des réalisations scientifiques et technologiques obtenues qu'ils souhaiteront entrer en rapport avec nos équipes de chercheurs et d'ingénieurs de recherche. Il faut tenir compte également de l'importance capitale que revêt et revêtira de plus en plus pour la position de la langue française dans le monde une diffusion aussi large que possible des travaux et des résultats de la recherche française.

## DEUXIEME PARTIE

### LA COOPERATION TECHNIQUE

## I. — Les crédits.

### CHAPITRE 42-24. — Aide technique au développement.

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1970	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1971
			Ajustements.	Transferts.	
			(En francs.)		
Article 1 <sup>er</sup> . — Aide directe en personnel :					
§ a) Experts .....	83.362.716	1.200.000 (2)	4.574.000 (1)	— 150.000	88.986.716
§ b) Appelés du Service national.	10.500.000		460.000		10.960.000
Total article 1 <sup>er</sup> .....	93.862.716	1.200.000	5.034.000	— 150.000	99.946.716
Article 2. — Missions de courte durée .....	3.227.880	»	230.000	»	3.457.880
Article 3. — Fonctionnement des missions d'assistance technique et formation des personnels .....	3.500.000	»	1.375.000	»	4.875.000
Article 4. — Opérations de développements....	22.064.445	»	7.553.000	— 150.000	29.467.445
Article 5. — Bourses de stages techniques .....	32.483.000	»	700.000	»	33.183.000
II. — Economie et Finances .....	42.240.000	»	»	— 42.240.000	»
Total du chapitre .....	197.378.041	1.200.000	14.892.000	— 42.540.000	170.930.041

(1) Compte tenu d'une économie de 1.000.000 au titre de la prise en charge par les services techniques du département des opérations mécanographiques relatives à la gestion des coopérants en Algérie.

(2) Perte au change sur les rémunérations forfaitaires.



Les crédits du chapitre 42-24 sont en diminution apparente en raison d'un transfert des crédits au Ministère de l'Economie et des Finances ( — 42.240.000 F).

Les mesures nouvelles s'analysent ainsi :

- 04.6.37 + 1.750.000 F (article 1<sup>er</sup> nouveau) ;  
+ 230.000 F (article 2 nouveau) ;  
+ 300.000 F (article 3 nouveau) ;  
+ 2.470.000 F (article 4 nouveau) ;  
+ 700.000 F (article 5 nouveau) ;  
en raison du développement de la coopération culturelle et technique avec la Libye.
- 04.6.38 + 900.000 F (article 3 nouveau),  
accroissement de l'assistance pédagogique pour la formation des personnels d'assistance technique.
- 04.6.39 + 3.980.000 F (article 4 nouveau),  
opérations intégrées rassemblant les différentes formes d'action de coopération.
- 04.7.41 + 3.824.000 F (article 1<sup>er</sup> nouveau, § a) :  
+ 460.000 F (article 1<sup>er</sup> nouveau, § b),  
ajustement aux besoins.
- 04.7.41 + 175.000 F (article 3 nouveau) ;  
+ 1.103.000 F (article 4 nouveau),  
ajustement aux besoins.
- 04.8.42 — 150.000 F (article 1<sup>er</sup> nouveau) ;  
— 150.000 F (article 4 nouveau),  
transferts des crédits afférents à l'île Maurice.
- 04.9.44 — 1.000.000 F (article 1<sup>er</sup> nouveau),  
modifications apportées à la gestion financière des coopé-  
rants culturels et techniques en Algérie.

Votre Commission a noté avec une grande satisfaction l'inclusion, au chapitre 42-24, d'une mesure nouvelle : + 3.980.000 F, destinée à financer des opérations intégrées.

Depuis de nombreuses années, et en particulier à la suite d'une mission effectuée en Iran, votre Commission insiste pour que les opérations de coopération technique dépassant un certain seuil

soient d'une importance suffisante pour être efficaces, déterminantes dans un certain secteur et connues, servant ainsi la renommée de la France et, en même temps, les intérêts du pays aidé.

Une opération intégrée est une opération regroupant les divers moyens nécessaires à la réalisation d'un objectif précis tel que le développement agricole d'une région : missions d'experts de longue et de courte durée, bourses et stages, fournitures de matériels, etc... La quasi-totalité des nouveaux moyens demandés sera consacrée aux pays de l'Afrique anglophone. Plusieurs membres de votre Commission ont accompli, l'année dernière, une mission au Kenya et en Ethiopie. Ils ont pu se rendre compte du danger qu'il y aurait à prolonger aux portes mêmes de l'Afrique francophone une absence presque totale qui favoriserait l'expansion de celle-là au détriment de celle-ci. La pénétration en Afrique anglophone — pénétration qui ne pourrait se proposer pour but d'entrer en compétition avec l'influence anglo-saxonne extrêmement puissante — ne peut se faire que par des opérations intégrées dont l'impact serait suffisant pour déterminer dans certains pays, dans certains secteurs, un changement d'attitudes, une modification des comportements. Nous pensons qu'un équilibre doit être trouvé en Afrique entre l'influence anglo-saxonne et l'influence française. Nous pensons que l'Afrique francophone a besoin de connaître la langue anglaise et l'Afrique anglophone a besoin de connaître la langue française. Nous devons aider à mettre dans ce continent un peu plus d'harmonie et empêcher que des coupures trop nettes nuisent à son développement.

## II. — Les accords de coopération technique.

La liste des accords de coopération technique est incluse dans celle des accords culturels et de coopération technique que nous avons donnée tout à fait au début de notre rapport. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur le cadre juridique de la coopération technique.

### III. — Les experts.

Le tableau ci-dessous fait apparaître, par pays et par fonction, la répartition des experts de la coopération technique.

Effectifs des experts de coopération technique du Ministère des Affaires étrangères.

(Missions de longue durée.)

En poste au 1<sup>er</sup> janvier 1970.

PAYS	FONCTION ET STATUT						TOTAL	DONT :	
	Experts affectés dans les établissements. de formation professionnelle.	Experts-conseils.				Autres experts.		A. S. N. A.	Experts sur marché.
		Formation de personnel local.	Recherche.	Etudes.	Conseil proprement dit.				
Europe occidentale .....	1	3	2	1	»	6	13	6	3
Europe de l'Est.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Proche et Moyen-Orient .....	23	7	4	8	14	28	84	41	17
Afrique du Nord.....	543	126	118	420	381	2.713	4.301	1.305	136
Afrique au sud du Sahara.....	4	23	11	16	10	30	94	24	36
Quatre pays de l'Asie.....	»	»	»	»	»	1	1	1	»
Reste de l'Asie-Océanie.....	60	29	8	20	23	108	248	60	37
Amérique du Nord.....	»	»	»	4	»	209	213	205	1
Amérique latine .....	68	28	57	47	10	21	231	123	54
<b>Total .....</b>	<b>699</b>	<b>216</b>	<b>200</b>	<b>516</b>	<b>438</b>	<b>3.116</b>	<b>5.185</b>	<b>1.735</b>	<b>284</b>

PAYS	FONCTION ET STATUT					TOTAL	DONT :			
	Experts affectés dans les établissements de formation professionnelle.	Experts-conseils.					Autres experts.	A. S. N. A.		Experts sur marché.
		Formation de personnel local.	Recherche.	Etudes.	Conseil proprement dit.					
1 Allemagne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
2 Autriche .....	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
3 Belgique .....	»	»	»	»	»	»	»	»	3	
4 Chypre .....	»	»	»	»	»	2	»	»	4	
5 Danemark .....	»	»	»	»	»	»	»	»	5	
6 Espagne .....	1	»	1	1	»	1	4	»	6	
7 Finlande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	7	
8 Grande-Bretagne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	8	
9 Grèce .....	»	1	»	»	»	2	3	»	9	
10 Irlande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	10	
11 Islande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	11	
12 Italie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	12	
13 Luxembourg .....	»	»	»	»	»	»	»	»	13	
14 Malte .....	»	»	»	»	»	»	»	»	14	
15 Monaco .....	»	»	»	»	»	»	»	»	15	
16 Norvège .....	»	»	»	»	»	»	»	»	16	
17 Pays-Bas .....	»	»	»	»	»	»	»	»	17	
18 Portugal .....	»	»	»	»	»	»	»	»	18	
19 Saint-Siège .....	»	»	»	»	»	»	»	»	19	
20 Suède .....	»	»	»	»	»	»	»	»	20	
21 Suisse .....	»	»	»	»	»	»	»	»	21	
22 Turquie .....	»	2	1	»	»	1	4	2	22	
Europe occidentale.....	1	3	2	1	»	6	13	6	3	
23 Albanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	23	
24 Bulgarie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	24	
25 Hongrie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	25	
26 Pologne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	26	
27 Roumanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	27	
28 Tchécoslovaquie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	28	
29 U. R. S. S. ....	»	»	»	»	»	»	»	»	29	
30 Yougoslavie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	30	
Europe de l'Est.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
31 Arabie saoudite.....	8	»	»	»	»	2	10	7	»	
32 Irak .....	»	»	»	»	»	»	»	»	31	
33 Iran .....	14	5	4	1	2	9	35	17	14	
34 Israël .....	»	»	»	»	»	»	»	»	34	
35 Jérusalem .....	»	»	»	»	»	»	»	»	35	
36 Jordanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	36	
37 Koweït .....	»	2	»	2	»	1	5	5	»	
38 Liban .....	»	»	»	4	12	6	22	9	3	
39 République arabe unie.....	»	»	»	»	»	4	4	2	»	
40 Syrie .....	1	»	»	1	»	6	8	1	»	
41 Yémen .....	»	»	»	»	»	»	»	»	41	
Proche et Moyen-Orient.....	23	7	4	8	14	28	84	41	17	

PAYS	FONCTION ET STATUT						TOTAL	DONT :		
	Experts affectés dans les établissements de formation professionnelle.	Experts-conseils.				Autres experts.		A. S. N. A.	Experts sur marché.	
		Formation de personnel local.	Recherche.	Etudes.	Conseil proprement dit.					
42 Algérie .....	453	82	33	259	346	1.185	2.358	741	97	42
43 Libye .....	»	»	»	1	»	4	5	»	»	43
44 Maroc .....	38	»	35	94	7	1.286	1.460	322	8	44
45 Tunisie .....	52	44	50	66	28	238	478	242	31	45
<b>Afrique du Nord.....</b>	<b>543</b>	<b>126</b>	<b>118</b>	<b>420</b>	<b>381</b>	<b>2.713</b>	<b>4.301</b>	<b>1.305</b>	<b>136</b>	»
46 Afrique du Sud.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46
47 Angola .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47
48 Botswana .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48
49 Ethiopie .....	2	11	2	11	2	22	50	12	19	49
50 Gambie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50
51 Ghana .....	»	5	»	»	»	»	5	1	»	51
52 Guinée .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	52
53 Ile Maurice.....	1	3	1	»	1	»	6	2	2	53
54 Kenya .....	»	»	2	»	2	»	4	»	2	54
55 Libéria .....	»	»	»	»	»	2	2	2	»	55
56 Malawi .....	1	1	»	»	»	5	7	4	1	56
57 Nigéria .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	57
58 Ouganda .....	»	2	2	1	»	»	5	»	4	58
59 Rhodésie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59
60 Sierra Leone.....	»	1	»	1	»	»	2	»	2	60
61 Somalie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	61
62 Soudan .....	»	»	4	»	»	»	4	2	»	62
63 Tanzanie .....	»	»	»	»	5	1	6	»	4	63
64 Zambie .....	»	»	»	3	»	»	3	1	2	64
<b>Afrique au sud du Sahara...</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>94</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	»
65 Australie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65
66 Chine (Pékin).....	»	»	»	»	»	1	1	1	»	66
67 Japon .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	67
68 Nouvelle-Zélande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68
<b>Quatre pays ci-dessus.....</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
69 Afghanistan .....	29	»	»	3	»	9	41	11	5	69
70 Birmanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	70
71 Cambodge .....	2	»	1	»	11	48	62	14	13	71
72 Ceylan .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72
73 Corée .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	73
74 Hong-Kong .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74
75 Inde .....	»	»	7	»	1	»	8	3	1	75
76 Indonésie .....	»	»	»	5	1	»	6	1	5	76
77 Laos .....	18	22	»	7	5	19	71	24	8	77
78 Malaisie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	78
79 Népal .....	»	»	»	1	»	2	3	2	»	79
80 Pakistan .....	»	»	»	»	»	1	1	1	»	80
81 Philippines .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	81
82 Singapour .....	»	»	»	»	»	1	1	»	»	82
83 Thaïlande .....	»	»	»	3	5	»	8	3	5	83
84 Viet-Nam (Nord).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84
85 Viet-Nam (Sud).....	11	7	»	1	»	28	47	1	»	85
<b>Afrique au sud du Sahara....</b>	<b>60</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>108</b>	<b>248</b>	<b>60</b>	<b>37</b>	»

PAYS	FONCTION ET STATUT						TOTAL	DONT :		
	Experts affectés dans les établissements de formation professionnelle.	Experts-conseils.				Autres experts.		A. S. N. A.	Experts sur marché.	
		Formation de personnel local.	Recherche.	Etudes.	Conseil proprement dit.					
86 Canada .....	»	»	»	»	»	16	16	14	»	89
87 Québec .....	»	»	»	4	»	193	197	191	1	87
88 Etats-Unis .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	88
Amérique du Nord.....	»	»	»	4	»	209	213	205	1	»
89 Argentine .....	»	»	11	»	»	»	11	9	»	89
90 Bolivie .....	»	»	5	»	»	2	7	6	»	90
91 Brésil .....	»	»	23	36	3	»	62	44	2	91
92 Chili .....	36	1	3	1	4	3	48	17	12	92
93 Colombie .....	1	13	1	2	»	»	17	4	10	93
94 Costa Rica.....	»	»	1	»	»	»	1	1	»	94
95 Cuba .....	10	»	1	»	»	»	11	11	»	95
96 El Salvador.....	»	»	1	1	»	»	2	»	2	96
97 Equateur .....	»	»	2	»	»	1	3	1	2	97
98 Guatemala .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	98
99 Haïti .....	2	2	»	»	»	2	6	4	»	99
100 Honduras .....	»	»	»	»	»	6	6	6	»	100
101 Jamaïque .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	101
102 Mexique .....	17	»	2	»	»	2	21	5	15	102
103 Nicaragua .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	103
104 Panama .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	104
105 Paraguay .....	1	»	»	1	»	»	2	1	1	105
106 Pérou .....	»	3	4	2	1	1	11	3	8	106
107 République Dominicaine.....	»	1	»	»	»	4	5	5	»	107
108 Trinité et Tobago.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	108
109 Uruguay .....	1	»	»	4	2	»	7	4	2	109
110 Venezuela .....	»	8	3	»	»	»	11	2	»	10
Amérique latine.....	68	28	57	47	10	21	231	123	54	»

Il ressort de ce tableau que le total des experts en mission de longue durée était, au 1<sup>er</sup> janvier 1970, de 5.185 dont 1735 appelés du Service national. La répartition de ces experts définit toute une politique.

A elle seule, l'Afrique du Nord bénéficie de la présence de 4.301 d'entre eux dont 1.305 appelés du Service national. Vingt pays groupant plus de 250 millions d'hommes de culture ibérique, traditionnellement très ouverts à l'influence française, ne bénéficient que de 231 experts. Un chiffre presque aussi faible est celui de l'Asie-Océanie : 248. L'Afrique au sud du Sahara — il s'agit, bien entendu, des pays autres que les dix-huit Etats dépendant du Secrétariat d'Etat à la Coopération, ne reçoivent que 94 experts.

Nous l'avons déjà signalé au début de ce rapport, des chiffres aussi faibles pour l'Amérique latine, l'Asie-Océanie, l'Afrique au Sud du Sahara, le Proche et Moyen-Orient (84), ne permettent pas de concevoir et de réaliser une véritable politique de coopération technique. L'importance globale des sommes accordées par la France à la coopération technique fait quelquefois illusion parce qu'on oublie la très forte concentration des actions sur une petite partie de la planète.

Des orientations nouvelles semblent se dessiner, que votre commission approuve. Elle ne sera vraiment satisfaite que lorsqu'un changement fondamental sera intervenu.

#### IV. — Les bourses.

Comme les bourses d'études, les bourses de coopération sont des moyens d'incitation très puissants, comme aussi des moyens de communiquer un savoir technique. Elles doivent être comprises dans la notion d'action intégrée : c'est, en effet, parce que les techniciens étrangers auront l'espoir d'obtenir une bourse du Gouvernement français pour se perfectionner qu'ils apprendront notre langue et c'est en donnant des bourses de coopération technique à des jeunes gens qui ont déjà certaines connaissances de français que l'on fortifiera leur attachement à notre pays, parce qu'ils sauront que, grâce à lui, à sa langue, ils ont pu acquérir des compétences utiles, source de rémunérations intéressantes.

Les crédits affectés aux bourses de stages techniques sont inscrits au chapitre 42-24 : aide technique au développement, bourses de stages techniques, pour un montant de 33.183.000 F. L'augmentation par rapport à la dotation de 1970 est très faible ; il s'agit seulement de 700.000 F en mesures nouvelles d'ajustement.

#### V. — Les investissements.

Les autorisations de programme inscrites au budget de 1971 s'élèveront à 22.594.000 F contre 30 millions en 1969 et 22.765.000 F en 1970. Pour 1971, la répartition sera la suivante :

Maroc .....	4.494.000 F.
Tunisie .....	3.500.000

Asie .....	3.500.000 F.
Moyen-Orient .....	2.500.000
Amérique .....	4.500.000
Afrique .....	3.800.000
Europe .....	300.000

Les crédits de paiement s'élèveront à 12 millions de francs.

\*  
\* \*

A de nombreuses reprises, votre Commission a insisté sur la nécessité de former, grâce aux actions de coopération technique, des personnels ayant des compétences techniques d'un bon niveau. On qualifie souvent ces personnels de « cadres de techniciens moyens ». Il n'est, en effet, pas douteux que les pays en voie de développement ont essentiellement besoin de tels personnels. C'est pourquoi elle a toujours examiné avec beaucoup d'attention, au cours des missions qu'elle a accomplies, toutes les actions de formation professionnelle réalisées sur place.

Elles ont, en effet, pour avantage de ne pas détacher l'adolescent de son milieu. La bourse a quelquefois l'inconvénient d'habituer son bénéficiaire à vivre dans un pays de civilisation très différente de son pays d'origine et à créer en lui des comportements qui l'empêcheront de se réadapter à son milieu originel.

C'est pourquoi, s'agissant de l'enseignement supérieur, votre Commission est très favorable au développement d'universités comme celles de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive.

S'agissant de la formation des techniciens moyens, elle a beaucoup apprécié, en plusieurs occasions, les actions menées par les centres de formation professionnelle d'Electricité de France et votre Rapporteur voudrait donner ici quelques indications sur cette forme d'assistance technique.



**Nombre de centres de formation professionnelle au 30 juin 1970  
et programme prévu pour 1971 (1).**

REGIONS	EN FONCTIONNEMENT		PROGRAMME PREVU en 1971.	
	Nombre de centres.	Nombre de pays intéressés.	Nombre de centres.	Nombre de pays intéressés.
Amérique Latine et Antilles..	52	12	2	2
Proche et Moyen-Orient.....	7	4	5	2
Extrême-Orient .....	8	8	1	1
Afrique .....	21	16	2	2
D. O. M./T. O. M.....	6		1	
Europe .....	4	3	1	1
<b>Total .....</b>	<b>98</b>	<b>43</b>	<b>12</b>	<b>8</b>

**NOMBRE D'ÉLÈVES FORMÉS CHAQUE ANNÉE**

Les Centres ont deux activités :

1. — *Formation de longue durée.*

(En général un an.)

Tous les programmes comprennent une formation de base électromécanique d'une durée moyenne de six mois. Pendant cette période les aptitudes des élèves sont détectées ce qui permet de les orienter vers la spécialisation qui leur convient le mieux tout en tenant compte des besoins exprimés par les entreprises.

La deuxième période de formation, d'une durée variable de trois mois à six mois en général, est consacrée à la formation spécialisée.

Cette méthode, alliée à la souplesse qu'autorise la méthodologie E. D. F., permet de « coller » aux demandes formulées et assure une garantie d'emploi totale aux élèves sortant des Centres.

---

(1) La durée d'une action de création d'un Centre de formation professionnelle est en général de deux ans (construction des bâtiments, livraison et installation des matériels, mise en place des enseignements, formation des instructeurs).

## 2. — *Perfectionnement.*

(Les sessions sont de durées extrêmement variables :  
deux semaines à six mois.)

Elles sont organisées à la demande et très souvent les stagiaires sont d'anciens élèves du Centre venus acquérir des connaissances supplémentaires ou d'un niveau supérieur.

Les entreprises peuvent ainsi disposer d'un personnel correspondant aux besoins créés par leur expansion ou adapté à l'évolution des techniques.

Il n'est pas possible de fournir un état détaillé du nombre d'élèves formés chaque année et de la durée de leurs formations respectives. Nous estimons cependant qu'il y a, en moyenne, quatre-vingts élèves ou stagiaires présents dans chaque Centre à tout moment en dehors des périodes de vacances, soit 9.000 personnes au total.

### EFFECTIF DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES CENTRES

Le personnel enseignant est composé presque totalement de professeurs originaires du pays où se trouve le Centre. Néanmoins, durant les périodes de démarrage, une aide en personnel français est fournie.

#### a) *Personnel enseignant étranger.*

L'enseignement est dispensé en utilisant des méthodes actives à des groupes de huit à douze élèves, ce qui explique l'effectif important du personnel enseignant des Centres : 950 personnes environ. Une majorité de ces instructeurs ont été recrutés parmi les meilleurs éléments des premières promotions formés dans les Centres par les instructeurs français.

#### b) *Personnel français.*

(80 enseignants, conseillers techniques ou pédagogiques  
étaient présents dans les Centres au 30 juin 1970.)

— Détachés à l'A. C. T. I. M. (Ministère de l'Economie et des Finances) : 7. Brésil (1), Chili (2), Colombie (1), Equateur (1), Iran (1), Singapour (1) ;

- En mission auprès du Ministère des Affaires étrangères : 13. Cambodge (1), Laos (4), Viet-Nam Sud (1), Chili (5), Tunisie (2) ;
- Détachés par l'Inspection générale pour la Coopération (E. D. F.) : 60, Algérie (10), Madagascar (3), Cameroun (8), Côte-d'Ivoire (16), Djibouti (2), Guyane (4), Guadeloupe (2), Martinique (2), Réunion (13).

#### QUALIFICATION DU PERSONNEL FORMÉ

Les Centres assurent la formation et le perfectionnement aux niveaux ouvrier qualifié, maîtrise et technicien.

Les agents ainsi formés sont très recherchés par les sociétés d'électricité et par l'industrie privée où ils occupent rapidement des postes de responsabilité.

En outre, les Centres développent de plus en plus des cours de perfectionnement technologique à l'intention des techniciens supérieurs et des jeunes cadres des entreprises.

#### COUT DU FINANCEMENT DES CENTRES

La Coopération technique française ne finance qu'une partie des dépenses de lancement des Centres sous forme de dotation de matériel pédagogique E. D. F., d'envoi d'experts ou de techniciens pendant des durées limitées (un à deux ans) et l'attribution de bourses de stages aux futurs instructeurs étrangers.

Nous ne connaissons pas le montant exact de ces dépenses.

Les dépenses de fonctionnement des Centres sont, par contre, à la charge des autorités étrangères.

## CONCLUSION

A une époque de croissance démographique très rapide et d'élévation constante du taux de scolarisation dans les pays en voie de développement, la meilleure façon de répondre aux exigences d'une action culturelle à l'étranger qui soit à la fois pour ces pays un moyen de progrès économique et social, et pour la France une ouverture, est d'organiser, d'améliorer, de favoriser la formation des hommes.

Cette formation doit d'abord être celle des professeurs de français. Ce sont eux, en effet, qui pourront diffuser, par des méthodes pédagogiques sans cesse améliorées, la langue française qui est, avec l'anglais, l'espagnol, le russe aussi dans une certaine mesure, une grande langue de communication.

Il s'agit, en second lieu, de la formation des techniciens moyens, des ingénieurs, des médecins, de tous ceux qui, dans un pays en voie de développement, peuvent, grâce aux techniques modernes, favoriser le décollage et le progrès économique et social.

L'effet démultiplicateur de cette formation des hommes peut être considérable. Si l'on rompt définitivement avec une coopération de substitution, si on lui préfère partout où cela est possible, une coopération de formation, alors on pourra dire que les sacrifices financiers que nous ferons seront productifs. Sur ce point, les conceptions de votre Commission sont celles de l'actuelle Direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques. Aussi, nous féliciterons-nous d'un certain nombre de mesures qui tendent à l'application de ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, nous avons, à de nombreuses reprises, contesté la répartition actuelle des efforts. Il faut éviter, d'une part, ce que l'on appelle le saupoudrage qui consiste à accorder un petit nombre de moyens à un grand nombre de pays. Mais il convient aussi d'abandonner le principe, ou plus exactement la réalité actuelle qui concentre la très grande masse des moyens financiers et en hommes sur l'Afrique du Nord.

Concentration excessive sur une région du monde et dispersion des efforts entre une multitude d'autres pays sont d'ailleurs deux erreurs historiquement explicables mais dépendantes l'une de l'autre. Si, en effet, on réserve la plus grande part des moyens à

une région déterminée, chacun des autres pays ne peut bénéficier que de mesures insignifiantes. Si nous voulons avoir une véritable politique de relations culturelles et de coopération technique avec les pays en voie de développement, nous devons résolument, non certes brutalement mais progressivement et avec assurance, modifier la répartition de nos efforts.

Nous devons, en particulier, prendre conscience des besoins considérables en Amérique Latine : une masse de 250 millions d'hommes de culture très proche de la nôtre attend de l'Europe un soutien qui lui est absolument indispensable si elle veut conserver son originalité et ses chances de prospérité.

A elle seule, la France, malgré le bienveillant accueil qui lui est réservé partout, ne peut accomplir cette grande tâche. Il faut concevoir des actions concertées entre pays d'Europe ; il faut se répartir les missions ; il faut parvenir à concevoir une politique européenne d'aide à l'Amérique Latine. Ce que nous disons là pour l'Amérique Latine, nous pourrions également le dire pour d'autres régions. Pour aboutir à cette conception plus large des choses, il nous faudra transformer la coopération de substitution que nous avons en Afrique du Nord en coopération de formation.

S'agissant des pays de civilisation industrielle avancée, la France doit développer, par l'intermédiaire notamment de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, des échanges qui sont pour elle la condition de son progrès.

Sur les points fondamentaux que nous avons évoqués dans ce rapport, comme on pourra d'ailleurs s'en rendre compte en lisant les annexes que nous avons cru devoir imprimer avec notre rapport et où sont exprimées les conceptions de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, nous devons constater un accord général.

Certes, en bien des domaines, nous avons relevé des insuffisances de crédits, des lenteurs peut-être et quelques divergences mais, dans l'ensemble, l'action de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques nous semble aller dans un sens conforme à nos recommandations.

C'est pourquoi votre Commission vous demande de donner un avis favorable au budget affecté à la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires Etrangères.

## ANNEXE I

### PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS DE L'ACTIVITE DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

#### Note de synthèse.

Considérée dans son ensemble et comparée à celle d'autres pays, la politique de la France en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques, ne peut manquer de frapper par son ampleur. En 1969, près d'un milliard de francs ont été consacrés à ce titre aux pays qui relèvent de la compétence de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques — c'est-à-dire à l'ensemble du monde moins les Etats d'Afrique noire francophones et Madagascar — permettant notamment l'envoi de 30.000 enseignants et experts, l'octroi de plus de 11.000 bourses ou stages, le fonctionnement de 129 établissements d'enseignement et de 226 instituts, centres ou foyers culturels. Il faut ajouter à cette somme plus de 300 millions de francs représentant la participation de la France aux Organisations internationales vouées à la recherche et à la collaboration scientifiques.

Mais lorsqu'il s'agit de définir les orientations d'une politique en vue d'utiliser avec le maximum d'efficacité les moyens disponibles, un bilan global ne saurait suffire. Les actions menées par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ne se répartissent pas également, ni n'empruntent pas toujours les mêmes voies d'une région géographique à l'autre. De plus, les données locales sur lesquelles elles s'exercent ne demeurent pas identiques dans le temps et telle forme d'action qui était adaptée à une époque et à un contexte politico-social, peut se révéler par la suite dépourvue d'intérêt ou d'efficacité. Aussi, au moment d'élaborer un programme d'action pluriannuel, est-il paru nécessaire à la D. G. R. C. S. T. d'entreprendre préalablement un travail de réflexion destiné à examiner, région par région, le résultat des actions entreprises au cours des dernières années et à ébaucher, à partir des enseignements qui en ressortent, des orientations générales pour les prochaines années (1).

L'objet de la présente note, qui concerne le seul domaine couvert par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay est, d'une part, de dégager, à partir des éléments de ces études régionales, un bilan de notre action avec ses ombres et ses lumières, d'autre part, de déterminer les orientations de notre politique culturelle, scientifique et technique comme élément de la politique extérieure, enfin de mettre en lumière les voies et les moyens de l'efficacité de nos actions.

---

(1) Ces travaux ont été conduits au cours des réunions rassemblant à côté des représentants de la Direction générale, ceux des Directions des Affaires politiques et des Affaires économiques du Département, les représentants du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, de la Direction des relations économiques extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Education nationale, du Développement industriel et scientifique, de l'Equipement et du Logement, de l'Agriculture.

A. — LE BILAN CRITIQUE  
DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les données essentielles de notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger au cours des cinq dernières années — à l'exclusion de l'Afrique noire francophone et de Madagascar — présentent les caractéristiques suivantes :

1° L'analyse de la répartition de nos moyens fait apparaître une distorsion quantitative : près de 75 % des effectifs en personnel enseignant ou experts sont affectés aux Etats d'Afrique du Nord et de l'ancienne Indochine, près de 60 % des moyens financiers sont attribués à l'ensemble des actions conduites dans ces mêmes pays. En regard, des zones aussi importantes pour notre influence que le Moyen-Orient, l'Amérique latine ou l'Afrique anglophone ne tiennent qu'une place très réduite : moins de 6 % de nos moyens financiers pour le Moyen-Orient, un peu plus de sept pour l'Amérique latine, moins de quatre pour l'Afrique anglophone.

Il est aisé d'expliquer une telle situation qui tient en particulier à l'antériorité et aux modalités de notre présence en Afrique du Nord et dans l'ancienne Indochine, aux liens spécialement étroits qui nous unissent à ces Etats, ainsi qu'aux besoins nouveaux qu'a fait apparaître leur accès à l'indépendance. Mais il est légitime aussi de s'interroger, dans des perspectives d'avenir, sur le bien-fondé du maintien indéfini d'un tel déséquilibre et sur la valeur profonde des modalités de nos interventions dans ces pays.

2° Le problème mérite d'autant plus d'être posé que la distorsion quantitative est accompagnée d'une *distorsion qualitative*. L'apparente uniformité des actions (fourniture de personnel enseignant, bourses, envois d'experts, etc.) recouvre en fait deux types de situations :

— d'une part, une coopération « de masse » sous forme de l'envoi, en très grand nombre, de professeurs dans toutes les disciplines et d'experts dans de multiples domaines techniques et administratifs, qui assument directement les fonctions d'enseignement, d'administration, de gestion technique : des pans entiers de l'activité administrative, économique et culturelle reposent en fait sur eux, l'enseignement notamment. Or les besoins du développement des pays considérés croissent avec une telle rapidité (deux millions d'élèves scolarisés en Algérie, contre 900.000 en 1962) que cette « coopération de substitution » ne peut que s'essouffler et qu'elle risque d'être de moins en moins à même de répondre aux objectifs du développement ;

— d'autre part, une attitude de simple « présence » culturelle et technique dans les pays autres que l'Afrique du Nord et l'ancienne Indochine, comportement qui fait appel à des moyens traditionnels qui eurent en leur temps leur raison d'être — tels que les lycées pour la formation d'élites locales très peu nombreuses, et les instituts pour le contact avec un nombre réduit de personnalités des milieux artistiques et littéraires.

Cette attitude ne tient pas assez compte des profondes transformations politiques, sociologiques et culturelles intervenues depuis la fin de la guerre, ni des phénomènes tels que la scolarisation de masse qui atteint tous les pays.

Sans doute ce schéma comporte-t-il une excessive simplification qui efface les différences de degré et les innombrables nuances de la situation réelle. Il explique cependant pourquoi même l'irruption dans la politique extérieure, depuis quinze ans, de la politique de coopération technique avec le Tiers-Monde n'a pas eu sur nos interventions à l'étranger les effets novateurs que l'on pouvait en attendre. Faute d'une politique globale de l'aide au développement dont les lignes à long et à moyen terme aient été définies, faute également d'une méthode rigoureuse permettant de retenir des priorités et de regrouper les moyens sur des objectifs sélectionnés, le dilemme s'est fortement installé : la coopération de masse et de substi-

tution, issue des formes antérieures de notre présence, n'a guère évolué et risque même d'installer les pays aidés dans une attitude passive d'assistés (1) ; par son poids en hommes et en crédits, elle maintient le reste de nos interventions dans le « pointillisme », au gré des circonstances journalières. Ainsi s'explique le jugement cruel, mais souvent fondé, d'après lequel nous faisons « un peu de tout partout ». Le rendement de ces actions trop souvent ponctuelles et épisodiques est naturellement faible, alors que la charge d'ensemble est considérable et que nous nous essouffons à sauvegarder, au jour le jour, autant d'éléments dispersés.

3° Sans doute est-il juste de remarquer qu'en la matière, la politique de presque tous les Etats développés, y compris les Etats-Unis, n'échapperait pas aux mêmes critiques. Sans doute convient-il aussi de rappeler que ces observations ont été formulées depuis longtemps déjà. Il serait donc injuste de ne pas examiner les efforts entrepris pour remédier à cette situation :

a) Différents rapports d'orientation de la politique culturelle, scientifique et technique ont mis l'accent sur la nécessité du « redéploiement géographique ». Les tableaux ci-joints montrent que certains progrès ont été accomplis de 1964 à 1968. Mais certains accroissements spectaculaires en pourcentage (256 % pour l'Amérique latine par exemple) ne doivent pas faire illusion. La comparaison des masses budgétaires globales montre que tout se passe comme si, seuls, les moyens nouveaux avaient été justiciables d'une orientation conforme aux souhaits du Gouvernement, alors que la reconversion de moyens existants est demeurée, comme trop souvent, marginale ;

b) C'est donc ailleurs qu'en Afrique du Nord et dans les Etats issus de l'ancienne Indochine que sont apparues les mesures les plus caractéristiques de rénovation de nos interventions : la création de dispositifs de perfectionnement et de recyclage des professeurs de français, désormais considérés comme le relais privilégié pour l'action linguistique, et la mise en œuvre, dans un certain nombre de pays, de programmes pluriannuels de coopération pour la formation de spécialistes et de cadres. Cependant ces initiatives se présentent plus comme des adjonctions au dispositif existant que comme des ferments de transformation de ce dispositif : les organismes traditionnels (Instituts et Centres) participent peu à l'effort de perfectionnement des professeurs étrangers de français ; les actions de coopération relèvent, dans trop de pays encore, du « saupoudrage » conjoncturel à la demande.

4° Ces dernières observations montrent clairement qu'autant — et peut-être davantage — qu'un problème de moyens, se posent des problèmes d'orientation et de méthode.

Du point de vue des orientations d'abord, l'action culturelle, scientifique et technique à l'étranger apparaît comme l'addition d'éléments hétérogènes, dont l'apparition successive explique, sans la justifier, la dispersion multiforme. Certes, il serait illusoire d'oublier ces contraintes. Mais, pour qu'une action de cette ampleur constitue bien l'un des éléments essentiels de notre politique extérieure, encore faut-il qu'elle en reçoive des orientations à moyen et long termes et que les moyens mis en œuvre puissent être regroupés suivant des lignes de force bien déterminées, en vue d'objectifs définis après des choix délibérés.

Du point de vue des méthodes, il faut reconnaître que les services centraux, comme les missions culturelles, scientifiques et techniques se fondent trop souvent, pour apprécier les situations et, corrélativement, arrêter les actions à entreprendre, sur des éléments subjectifs et passagers, sans procéder à une critique suffisante des demandes présentées par les Etats ou inspirées par des sociétés d'études, et sans rechercher suffisamment si les moyens en hommes et en crédits permettent de mener effectivement à son terme le projet qu'on se propose de retenir.

---

(1) On notera, par exemple, qu'il y a actuellement en Algérie moins de 100 professeurs algériens d'enseignement secondaire en formation, en présence de 5.000 professeurs français.



Enfin, et cette constatation est en partie le corollaire des observations qui précèdent, l'information existante, pourtant abondante, n'est pas suffisamment diffusée de Direction à Direction ou de Service à Service, ni suffisamment exploitée pour en tirer des enseignements valables pour l'action. L'instrument statistique n'est ni assez complet, ni assez fin, ni assez cohérent. Enfin, l'évaluation systématique de la rentabilité des actions passées ou futures n'est pas encore entrée dans les mœurs.

B. — LES ORIENTATIONS DE L'ACTION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
EN TANT QU'ÉLÉMENT DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Toute action culturelle, scientifique et technique est soumise à une contrainte propre, celle de la durée. Alors que l'action proprement politique peut, dans certaines limites, se plier aux fluctuations de la conjoncture, qu'une intervention financière peut, à la rigueur, se donner un objectif à court terme, l'action culturelle, scientifique ou technique n'a de portée réelle qu'à moyen ou long terme ; il suffit de songer aux délais nécessaires pour que la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français aient une incidence sur la diffusion de la langue ou à ceux qui séparent la formation technique et professionnelle de ses conséquences sur le développement et sur les relations économiques.

Il n'en résulte pas pour autant que l'action culturelle, scientifique ou technique doive bénéficier d'une quelconque autonomie par rapport à des objectifs de politique extérieure, bien au contraire. Mais au lieu d'être regardée comme l'auxiliaire marginal et temporaire de la vie politique quotidienne ou occasionnelle, elle doit constituer le support d'actions politiques en profondeur, une trame sur laquelle il est possible de s'appuyer plus ou moins fortement suivant les contingences ; elle constitue, en quelque sorte, une logistique de la politique. L'exemple récent de la Libye illustre aisément cette conception. En l'absence presque complète d'actions antérieures — en dépit du voisinage nord-africain — et de tout programme de coopération, l'inflexion politique choisie par le Gouvernement est d'une mise en œuvre laborieuse et trop lente. Il en serait tout autrement si, au cours des dix années antérieures, des initiatives, même modestes, avaient pu être prises dans le domaine de la diffusion du français ou dans certains secteurs de l'aide au développement.

En d'autres termes, définir les orientations de nos relations culturelles, scientifiques et techniques, c'est bien *prendre des options politiques à moyen et long terme*. Cette constatation liminaire doit inspirer la révision de nos objectifs et la réadaptation des moyens et des procédures.

Les trois lignes d'action principales de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sont, en apparence, simples et peuvent être ainsi énoncées :

- la diffusion de la langue française ;
- le développement des échanges culturels, entendus au sens large, c'est-à-dire en y incluant les aspects scientifiques et technologiques ;
- l'aide au développement des Etats du Tiers-monde.

Mais l'évolution du monde et des techniques, en cette seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, appelle des précisions et des ajustements de chacune de ces missions.

1° Le maintien et le développement des positions de la *langue française* présentent une importance fondamentale, et la majeure partie des actions dites « d'animation » ou de « diffusion culturelle » doit, dans la conception comme dans les faits, leur être subordonnée. Mais cette orientation de principe doit être adaptée à la position réelle que peut occuper le français dans le monde. En dehors des pays francophones par l'histoire, ancienne ou récente, l'objectif doit être de promouvoir la position du français comme *langue de communication*. Il convient de rappeler, en effet, qu'en de nombreuses régions du monde, la position privilégiée de l'anglais repose non sur l'anglophonie, mais sur le bilinguisme. Alors que le sentiment national

et ses ambitions correspondantes se développent, spécialement dans les pays du Tiers-Monde, nous devons être en mesure de diversifier notre action pour ne pas limiter la présence et l'influence de notre langue aux seuls pays intégralement francophones, sans pour autant adopter une attitude d'« impérialisme linguistique ».

Nous serons sans doute conduits à adopter une stratégie souple, adaptée à trois hypothèses différentes :

a) Dans les pays de francophonie totale ou partielle, il importe avant tout de consolider l'implantation du français et de lui assurer une influence prédominante et irréversible. Nous devons accroître notre participation active à la formation des enseignements locaux, notamment en Afrique du Nord ainsi qu'au Laos et au Cambodge, tout en sachant que, dans une période de transition, nous serons appelés, simultanément, à maintenir notre aide directe aux établissements d'enseignement par l'envoi de professeurs ;

b) Dans les pays où le français est, ou est appelé, à être une langue vivante étrangère privilégiée ou la première langue vivante étrangère, tels que par exemple les Etats du Marché commun ou certains pays d'Europe orientale et du Proche-Orient, nos efforts doivent viser à obtenir, d'une part, que l'enseignement de la langue française soit largement assuré, sinon au niveau élémentaire, du moins dans toutes les sections de l'enseignement secondaire et technique, et à veiller, d'autre part, à ce que les professeurs locaux de français dispensent un enseignement efficace, conformément aux méthodes les plus modernes. A cet effet, nous apporterons, toutes les fois que cela sera possible, notre collaboration à la formation et au perfectionnement des professeurs nationaux de français ;

c) Enfin, dans les pays où le français est et ne sera jamais qu'une langue de communication largement concurrencée par d'autres langues, comme en Inde et au Japon, notre effort, par l'intermédiaire de nos Instituts et de nos Centres culturels, se portera plus particulièrement vers les étudiants et futurs boursiers qui envisagent de poursuivre ou d'achever leurs études en France, les cadres des administrations, de l'industrie et du commerce ainsi que les responsables de la recherche scientifique qui peuvent être conduits, par la suite, à entretenir de nombreux rapports avec notre pays.

2° Il est clair cependant que la défense de la langue française ne sera assurée et que des positions nouvelles ne pourront être acquises par elle que dans la mesure où les *échanges* avec la France ne paraîtront pas enfermés dans le seul domaine de la culture au sens traditionnel et désintéressé du terme. Certes, il serait absurde de négliger le capital de prestige que la France détient encore grâce au rayonnement de sa littérature et de ses créations artistiques. Mais il serait dangereux d'identifier l'image de la France et la conservation de ce capital intellectuel, sous peine d'accréditer l'idée que notre langue ne permet pas l'accès au monde moderne, à ses sciences, à ses techniques et à ses nouveaux modes de pensée et d'expression.

Nos conceptions et nos réalisations dans les domaines scientifiques et technologiques sont des parties composantes de notre apport culturel au monde moderne et se doivent de trouver leur juste place dans l'image que nous donnons de la France, aussi bien dans le domaine de l'information (livres, revues, films, radio, télévision) que dans celui des échanges (bourses, missions, participations à des colloques) et celui de la collaboration active avec les Etats européens, les Etats-Unis, le Japon et l'U. R. S. S. pour la mise en œuvre de programmes précis de recherches ou de réalisations industrielles.

3° L'aide au *développement culturel et technique* est, de tous les domaines, celui où la tentation et les risques de la dispersion sont les plus grands. Cette contradiction n'est qu'apparente : d'une part, aucune action particulière n'a de sens si elle ne s'insère dans le cadre d'une stratégie d'ensemble du développement ; d'autre part, l'addition d'interventions spécialisées est dépourvue d'efficacité si aucune force d'entraînement et de multiplication ne s'exerce de l'une à l'autre.

Si l'on veut résister aux entraînements dispendieux et illusoire des actions ponctuelles, il conviendra de réorienter notre coopération culturelle et technique sur deux plans :

a) Sur le plan géographique, hors des zones d'action privilégiées (Afrique noire francophone, Afrique du Nord, Etats de la péninsule indochinoise), notre aide devrait être attribuée par priorité aux pays qui, par leurs atouts économiques, leur organisation et la stabilité de leurs institutions, sont vraiment capables de l'assumer et d'en tirer bénéfice, afin qu'elle contribue à un développement réellement entrepris et non pas à la pérennité d'une situation d'assisté. La préoccupation du rendement pour le pays bénéficiaire comme pour la France, y compris du point de vue politique et économique, doit être ouvertement un critère de sélection, qui devrait être plus sérieusement appliqué à la coopération culturelle et technique avec les pays d'Amérique centrale, d'Afrique noire anglophone, du Moyen-Orient et d'Asie. De telles réorientations devraient notamment conduire à reporter des moyens sur les Etats tels que le Brésil, le Chili et le Mexique, d'une part, le Liban et l'Iran, d'autre part, quitte à renoncer à des interventions sporadiques au profit d'autres Etats des mêmes régions ;

b) Sur le plan fonctionnel, à l'égard de ces mêmes pays, l'aide doit être volontairement limitée à un certain nombre de secteurs clés tels que l'organisation de la planification (c'est-à-dire le contrôle indirect de la stratégie du développement), la formation des hommes (formation des formateurs, d'une part, formation des cadres publics et semi-publics et des professionnels, d'autre part), les opérations de « décollage » économique (c'est-à-dire le plus souvent, et compte tenu du fait qu'il s'agit de pays tropicaux, opérations visant au développement de l'agriculture ou d'industries de première transformation).

Cette attitude sélective, tant du point de vue géographique que sur le plan fonctionnel, s'impose d'autant plus qu'elle est seule de nature à résoudre l'apparente contradiction entre une certaine exigence de redéploiement et la nécessité de prévenir le risque d'un surcroît de dispersion. En particulier, l'importance de notre présence en Afrique noire francophone et dans le Maghreb appelle, pour sa protection même dans l'avenir, une politique suffisamment active de diffusion de notre langue et d'aide au développement dans les régions contiguës, respectivement certains Etats d'Afrique anglophone et du bassin méditerranéen. Mais nous devons choisir avec soin, et à la lumière des critères qui viennent d'être évoqués, aussi bien nos « plages d'intervention » que les actions que nous entendons y conduire.

### C. — LES MÉTHODES : SÉLECTION, ADAPTATION ET ORGANISATION DES MOYENS

L'appréciation critique d'un bilan et la définition d'orientations nouvelles éclairent la situation du moment et, pour partie, la route à suivre. Mais, pour s'y engager, encore faut-il que l'action quotidienne, celle de l'administration centrale comme celle des postes diplomatiques, soit exactement orientée vers les objectifs préalablement définis. La difficulté n'est pas mince ; elle a jusqu'à présent fait obstacle à ce que de louables intentions deviennent des réalités. Pour qu'il en soit bien ainsi, il faut en effet procéder à une sévère *sélection* des moyens d'intervention en fonction des buts à atteindre, veiller à leur constante *adaptation* à ces buts, être à même d'*organiser* les interventions du département au service d'une politique à moyen et long termes.

#### 1° La sélection des moyens en fonction des objectifs.

a) Pour ce qui est de l'*action linguistique*, les nouvelles données du problème, ci-dessus évoquées, conduisent à reviser la mission assignée aux diverses institutions appelées à y apporter leur concours et qui se dispersent à l'heure actuelle faute d'une claire conscience de leurs rôles respectifs et des dominantes de leurs vocations propres :

— *les lycées* ont été, jadis, l'un des facteurs essentiels de la diffusion de la langue française ; en quelques pays du Tiers-monde, ils gardent encore ce rôle de formation

des élites locales. Mais il s'agit là d'une mission dont l'influence décroît à mesure que se développent des enseignements secondaires nationaux de masse, y compris dans les pays en voie de développement. De ce fait, la défense de la langue française doit se porter à l'intérieur des établissements nationaux d'enseignement, alors que les établissements français — dont l'équipement et le fonctionnement sont d'ailleurs fort onéreux — tendent à constituer principalement le soutien logistique nécessaire de nos actions de coopération en offrant des possibilités de scolarisation aux enfants des cadres français expatriés. Les modalités de fonctionnement et les moyens d'action qui leur sont ou seront accordés doivent être appréciés dans cette perspective ;

— *les instituts, les Centres culturels, les réseaux d'Alliance française*, se consacrent trop souvent à des tâches d'enseignement direct au niveau le plus élémentaire, en vue d'équilibrer leurs budgets, alors que les tâches prioritaires qu'ils devraient assumer sont essentiellement le perfectionnement des professeurs étrangers de français et l'organisation de cours de français pour des clientèles spécialisées.

A cet effet, les centres et instituts doivent être considérés non plus comme des « établissements » au sens scolaire du terme, agissant isolément, mais comme des points d'appui à partir desquels essaient les stages et les cours en direction des écoles normales, des universités, des administrations et des grandes entreprises des pays dans lesquels ils sont établis. Si cette réorientation écarte ces Instituts et ces Centres d'une recherche quotidienne de la « recette », elle les conduit vers une rentabilité nationale beaucoup plus grande à la lumière de laquelle devront être accrus les moyens, tant en personnel qu'en fonctionnement et en investissements qui leur sont attribués ;

— *la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français* constituent déjà une priorité accusée dans les programmes de la Direction générale, qui leur consacrent d'importants moyens financiers. Mais au niveau universitaire, les structures d'accueil font défaut ; elles devraient être rapidement développées soit en prenant appui sur des établissements existants, soit sous forme d'organismes nouveaux d'un type original.

b) *Les échanges culturels et scientifiques* doivent cesser d'être regardés comme souhaitables « par définition » et, de ce fait, pris en charge par l'Etat. Une attitude sélective s'impose également en la matière, si l'on veut bien tenir compte des multiples occasions spontanées de contacts internationaux que provoquent les conditions actuelles de la vie. Les lignes directrices suivantes pourraient, semble-t-il, être utilement adoptées :

— parmi les *échanges de personnes*, c'est-à-dire en fait les très nombreux déplacements de caractère universitaire, scientifique, littéraire et artistique, la priorité devrait être accordée à ceux qui conduisent à un véritable travail en commun, justifiant d'ailleurs un accompagnement par des moyens de diffusion (livres, revues, expositions, cinéma, etc.) destinés à étendre et prolonger « l'impact » de la mission ;

— pour les *moyens de diffusion culturelle* (documentation, cinéma, radio, télévision) les procédures administratives ne sont pas nécessairement les mieux adaptées ; il y aurait lieu d'étudier systématiquement, suivant des modalités propres à chaque cas, les possibilités de propagation commerciale, souvent plus efficaces ;

— le développement nécessaire des *échanges scientifiques et techniques* sera organisé sous forme de *programmes* précis, mettant en contact des institutions au sein desquelles des équipes organisées assurent une coopération active entre chercheurs, médecins ou techniciens français et étrangers. C'est dans ce sens que sont déjà engagées les coopérations scientifiques franco-américaine et franco-soviétique par exemple. En outre, la multiplication des centres d'information scientifique et technique, déjà heureusement amorcée, devra être poursuivie ;

— enfin, les *échanges artistiques* doivent être développés (1) ; mais autant il est normal de soutenir largement certains types de manifestations, telles que les

---

(1) Ils ne représentent en 1970 que 1 % du budget de la Direction générale.

expositions, autant le financement de certains autres, en particulier le théâtre, devrait incomber plus largement aux Services publics nationaux et au secteur privé.

c) La nécessaire réorientation de notre *aide au développement* implique beaucoup moins, contrairement à une idée fausement répandue, des variations quantitatives des moyens financiers (qui, en termes politiques, apparaîtraient comme des tentatives de désengagement ici et d'engagement ailleurs) que des adaptations qualitatives, d'où résulteraient plus d'efficacité et plus de souplesse pour notre politique.

En effet, un déplacement limité et progressif, de l'ordre de 5 % par an, des postes et des crédits au cours du VI<sup>e</sup> Plan suffirait à changer le visage de notre coopération en la renforçant aussi bien dans les Etats francophones que dans le reste du monde, si, corrélativement, la notion de *programme* conjuguant harmonieusement les diverses formes d'aide (missions dirigées et coordonnées, bourses, moyens de diffusion et de documentation) et celle de *coopération de formation* occupaient une place dominante.

Du même coup une attitude sélective et le souci de l'efficacité nous permettraient de considérer d'un œil neuf les options entre la *coopération bilatérale* et l'*aide multilatérale*. Dans certaines régions du monde, telles que l'Asie du Sud-Est ou quelques pays d'Amérique centrale, notre assistance directe ne peut qu'être ponctuelle et de ce fait peu efficace ; sans doute vaudrait-il mieux, dès lors que les programmes multilatéraux concernent des domaines qui nous intéressent, participer à ces programmes en y insérant, avec les précautions requises, nos experts ; le bénéfice politique et économique serait sans doute, à moindre frais, supérieur à celui que peut nous apporter notre comportement actuel.

## 2° L'adaptation des moyens.

Qu'il s'agisse d'échanges culturels ou scientifiques, de collaboration en matière d'éducation ou d'aide au développement, notre tendance habituelle est de pratiquer « l'exportation à l'identique » de nos institutions et de nos réformes.

Il serait souhaitable que nous disposions, notamment en matière d'enseignement général et, plus encore, d'enseignement technique et de formation professionnelle, d'organismes capables, d'une part, de procéder aux analyses et études préalables des projets de coopération, d'autre part, d'élaborer des formules adaptées aux besoins ainsi analysés, afin de procéder à l'évaluation des résultats des actions que nous menons à l'étranger soit par l'enseignement, soit par la formation de professeurs ou de moniteurs. Or, ni nos Universités, ni nos Ecoles normales, ni les établissements qui forment les professeurs et les moniteurs de formation professionnelle quel que soit le département ministériel dont ils relèvent, ne disposent de moyens d'action spécifique. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'au contraire, les autorités allemandes développent un puissant effort dans ces trois directions en créant notamment des Instituts spécialisés appelés à exercer ces trois fonctions en matière de formation professionnelle et technique. Ce besoin d'adaptabilité se manifeste d'ailleurs aussi bien pour la collaboration avec les Etats de haut niveau que pour la mise en œuvre de l'aide au développement.

Dans un domaine différent, mais cependant connexe, la question de l'adaptabilité de notre action à l'étranger par la radio et la télévision devrait donner lieu à un examen critique et, le cas échéant, à des dispositions nouvelles, à propos des projets de réorganisation de l'O. R. T. F.

Enfin, les efforts faits en vue de développer les bourses de stages en France risquent de perdre de leur efficacité faute de structures d'accueil adéquates. En particulier, il conviendrait que les étudiants étrangers trouvent dans nos écoles et nos Universités les moyens de se perfectionner dans notre langue afin de profiter au mieux de leur séjour.

### 3° L'organisation des moyens.

a) La conception et la mise en œuvre d'une politique réfléchie de relations culturelles, scientifiques et techniques appelle diverses mesures de renforcement de la *coordination administrative*.

Tout d'abord, étant donné l'interaction des divers procédés d'intervention, il est clair que le regroupement opéré au niveau de l'administration centrale par le décret du 14 mars 1969 doit être prolongé par une unification des responsabilités dans les postes diplomatiques quitte à ce que, le cas échéant, le responsable de l'action culturelle, scientifique et technique soit assisté des spécialistes nécessaires.

En second lieu, une confrontation permanente doit être aménagée entre les programmes culturels, scientifiques et techniques, d'une part, et, d'autre part, les objectifs politiques ainsi que les projets économiques et financiers en matière de crédits et de prêts, qui constituent l'autre versant des relations extérieures et du développement. Cette mission pourrait être assurée de manière empirique par des réunions périodiques groupant les représentants des directions et services intéressés du Département et du Secrétariat d'Etat ainsi que de la Direction des relations économiques extérieures du Ministère des Finances. Ces réunions pourraient être complétées en tant que de besoin par des représentants d'autres départements ministériels intéressés, à l'image des réunions qui ont abouti à l'élaboration du présent rapport et des rapports sectoriels (Education nationale, Développement industriel et scientifique, Agriculture, Equipement et Logement).

b) Cette coordination souhaitable devrait, pour donner tous ses fruits, favoriser d'autre part la *mobilité des moyens d'intervention* culturelle, scientifique et technique à l'étranger, qu'il s'agisse des organismes ou des agents. La spécialisation dans les seules « carrières à l'étranger », souvent aggravée par le cantonnement dans une catégorie de carrière à l'étranger (Afrique noire francophone, Extrême Orient, « étranger traditionnel »), est un facteur de sclérose de notre politique extérieure, en même temps qu'elle prive les services publics et les institutions nationaux de l'air vivifiant du monde extérieur. Il convient donc de mettre effectivement en pratique des principes plusieurs fois affirmés (et qui ont inspiré en dernier lieu l'art. 4 du décret du 14 mars 1969), à savoir :

- l'alternance des fonctions à l'étranger et de l'emploi en métropole ;
- le « désenclavement » des agents de coopération et des organismes spécialisés dans l'aide au développement des pays tropicaux qui devraient, sans aucun obstacle pratique, pouvoir mettre leur expérience au service de l'ensemble de notre politique à l'égard du Tiers monde, sans préjudice de mouvements en sens inverse ;

- l'organisation d'actions conjointes entre la Direction générale et les services compétents du Secrétariat d'Etat en direction de l'Afrique anglophone, en vue de donner plus de cohérence à notre politique africaine, dont le clivage est actuellement accentué par la séparation des structures administratives, situation qui n'est pas nécessairement bénéfique pour la protection de nos positions en Afrique francophone.

c) L'efficacité d'une politique d'intervention, et plus encore d'intervention à l'étranger, dépend très largement des *hommes* qui la mettent en œuvre. Or, un certain nombre de mesures touchant les *divers relais* de l'action culturelle, scientifique et technique à l'étranger (fonctionnaires détachés, personnels contractuels, experts de toute nature, titulaires de missions temporaires) ne peuvent être différées ; des initiatives devraient intervenir dans trois domaines essentiels :

- le *recrutement* ne posait guère de problèmes tant qu'il s'agissait de recruter des instituteurs ou des professeurs ; l'Education nationale constitue, par sa masse, un vaste réservoir et l'ampleur des mutations annuelles qui s'y déroulent facilite, d'autre part, les réintégrations. Cependant certaines difficultés sont déjà apparues au niveau de l'enseignement supérieur, de volume plus limité. Mais

la pénurie des ressources et les obstacles aux réintégrations sont de plus en plus sensibles pour ce qui est des experts techniques de haut niveau appartenant au secteur public ou au secteur privé. Si l'on écarte le système des corps spéciaux — qui eurent jadis leur raison d'être — et si l'on opte pour une mobilité dont notre pays aussi retirerait, comme on l'a déjà dit, de grands avantages, il convient d'imaginer un dispositif nouveau, à la fois financier et administratif, pour rendre aisément réalisables les opérations de détachement et de réintégration ;

— il est de moins en moins raisonnable d'envoyer à l'étranger des enseignants et, plus encore, des experts, sans qu'ils aient pu bénéficier d'une *préparation spécifique*. Les tentatives éparses et limitées faites jusqu'à présent ne touchent qu'un nombre trop restreint d'experts et n'ont nullement l'ampleur désirable faute d'organismes adaptés à cette mission et du fait que ces périodes de formation ne peuvent être pratiquement insérées dans les carrières des intéressés ;

— enfin, le *soutien intellectuel, psychologique et logistique* des experts envoyés à l'étranger est nettement insuffisant. Certes, cette situation tient pour une part au caractère dispersé de nos interventions et à l'isolement de nos diverses institutions à l'étranger les unes par rapport aux autres. La rénovation du rôle de nos Instituts et de nos Centres, d'une part, l'organisation d'opérations programmées, d'autre part, contribueraient à remédier à cet isolement. Mais il faut en outre étudier les moyens propres à mettre à la disposition de certaines catégories d'experts (dans des domaines tels que l'agriculture, la médecine, les techniques industrielles, l'administration publique) un réseau d'information et de soutien dont l'absence pèse actuellement sur l'efficacité de leur action.

\*  
\* \*

Il serait évidemment prématuré, au terme d'une première phase d'étude essentiellement consacrée à l'appréciation de la situation actuelle et à l'examen de lignes générales d'action pour l'avenir, de présenter des propositions chiffrées quant aux moyens propres à mettre en œuvre, si elles sont approuvées, les nouvelles orientations proposées. L'on se bornera donc à résumer les points qui devront, le cas échéant, retenir plus particulièrement l'attention au cours des études financières ultérieures :

a) Les budgets des dernières années font apparaître que les dépenses de personnel consomment plus de 60 % de l'ensemble des crédits consacrés aux relations culturelles, scientifiques et techniques ; en ajoutant à ce chef de dépenses les crédits de bourses (plus de 10 % du total), on constate que les moyens de fonctionnement (c'est-à-dire le soutien logistique du personnel) n'atteignent pas 20 % du budget total. Or, toutes les études et les enquêtes démontrent notre faiblesse et notre situation de pénurie dans ce domaine, alors qu'à l'étranger, plus qu'en métropole, l'envoi d'un personnel coûteux est inutile si ces agents ne peuvent disposer des moyens de travail nécessaires. Un premier redressement de cette situation est d'ailleurs esquissé dans le budget de 1971 ;

b) La nécessité d'un meilleur équilibre de la répartition géographique des interventions est inscrite dans les tableaux ci-joints qui appellent l'accroissement de la part proportionnelle consacrée aux pays de l'Est européen d'une part, à l'Amérique latine, à l'Afrique non francophone et au Moyen-Orient d'autre part ;

c) Les dépenses de fonctionnement des établissements français d'enseignement secondaire s'élèvent à 10 % de l'ensemble des crédits d'action culturelle, scientifique et technique. Ce pourcentage paraît élevé par rapport à l'effet réel de ces établissements sur notre politique de relations extérieures. Il fait même ressortir une distorsion, si l'on constate que la part de crédits consacrés aux bourses

destinées à des étrangers ne lui est pas supérieure, que celle affectée aux échanges scientifiques (programmes internationaux exclus) n'est que de 4 %, qu'enfin les dépenses afférentes à nos moyens de diffusion culturelle (livres, documentation, radio, télévision, films) n'excèdent pas 7 % de l'ensemble du budget ;

d) L'examen des actions effectivement menées par la direction générale fait enfin ressortir le très petit nombre d'opérations intégrées, regroupant, vers un objectif bien déterminé, les divers types d'interventions (missions, bourses, séjours d'experts pour une longue durée, organisation d'équipes opérationnelles, apports de matériels). La mise en œuvre d'une politique délibérée, cohérente et efficace, de relations extérieures appelle l'accroissement sensible du nombre de ces opérations qui se substitueraient utilement à beaucoup d'interventions ponctuelles et épisodiques.

Mais, pour qu'il en soit ainsi, des procédés budgétaires adaptés devront être mis au point : il s'agit de permettre la programmation pluriannuelle d'opérations qui, compte tenu de leur nature, ne relèvent pas nécessairement de la procédure des autorisations de programme.

C'est donc bien à partir des principes directeurs et des orientations correspondantes, une fois approuvés, que pourra s'engager la phase plus précise d'organisation, de revision et de réforme de l'action culturelle scientifique et technique. Elle pourrait opportunément conduire, pour la partie des interventions qui relève d'une procédure de programmation, à des propositions financières suffisamment précises pour être rapprochées des travaux périodiques de planification et donner lieu, si on le juge opportun, à une loi d'orientation reliée à chaque Plan d'équipement.



**Effectifs des enseignants en Coopération (en poste au 1<sup>er</sup> janvier 1970).**

PAYS	FONCTION ET STATUT						TOTAL	DONT :		
	Enseignants.				Personnel affecté à des tâches pédagogiques.	Administration.		Civils titulaires.	Civils non-titulaires.	A. S. N. A.
	Primaire.	Secondaire général.	Technique et formation professionnelle.	Supérieur universitaire.						
1. Allemagne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2. Autriche .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
3. Belgique .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
4. Chypre .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
5. Danemark .....	»	1	»	»	»	»	1	»	1	
6. Espagne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
7. Finlande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
8. Grande-Bretagne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
9. Grèce .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
10. Irlande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
11. Islande .....	»	2	»	»	»	»	2	»	»	
12. Italie .....	»	5	»	»	»	»	5	»	5	
13. Luxembourg .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
14. Malte .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
15. Monaco .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
16. Norvège .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
17. Pays-Bas .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
18. Portugal .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
19. Saint-Siège .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
20. Suède .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
21. Suisse .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
22. Turquie .....	19	61	»	4	»	1	85	45	15	25
<i>Europe occidentale</i> .....	19	69	»	4	»	1	93	47	15	31
23. Albanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24. Bulgarie .....	»	9	»	2	»	»	11	9	1	1
25. Hongrie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26. Pologne .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27. Roumanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28. Tchécoslovaquie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29. U. R. S. S.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30. Yougoslavie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

33. Iran .....	>	>	>	23	4	>	27	10	6	11
34. Israël .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
35. Jérusalem .....	5	>	>	>	>	1	6	1	1	4
36. Jordanie .....	>	>	>	1	>	>	1	1	>	>
37. Koweït .....	>	1	>	>	>	.	1	1	>	>
38. Liban .....	>	>	10	65	10	>	85	43	22	20
39. République Arabe Unie.....	24	58	>	14	3	4	103	47	4	52
40. Syrie .....	4	9	1	20	4	2	40	31	1	8
41. Yémen .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
<i>Proche et Moyen-Orient .....</i>	<u>35</u>	<u>78</u>	<u>11</u>	<u>131</u>	<u>21</u>	<u>7</u>	<u>283</u>	<u>140</u>	<u>38</u>	<u>105</u>
42. Algérie .....	1.500	2.546	1.073	343	176	48	5.686	3.068	1.698	920
43. Libye .....	71	>	>	7	3	>	81	26	2	53
44. Maroc .....	28	6.090	249	155	158	91	6.771	3.994	2.391	386
45. Tunisie .....	17	2.429	190	145	399	1	3.181	1.567	984	630
<i>Afrique du Nord.....</i>	<u>1.616</u>	<u>11.065</u>	<u>1.512</u>	<u>650</u>	<u>736</u>	<u>140</u>	<u>15.719</u>	<u>8.655</u>	<u>5.075</u>	<u>1.989</u>
46. Afrique du Sud.....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
47. Angola .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
48. Botswana .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
49. Ethiopie .....	>	84	>	3	5	1	93	20	1	72
50. Gambie .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
51. Ghana .....	6	9	>	14	3	>	32	10	6	16
52. Guinée .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
53. Ile Maurice.....	>	3	>	3	3	>	9	3	1	5
54. Kenya .....	>	5	>	4	>	>	9	2	2	5
55. Libéria .....	>	2	>	4	1	>	7	4	1	2
56. Malawi .....	>	14	>	3	1	>	18	2	1	15
57. Nigeria .....	>	>	2	>	>	>	2	2	>	>
58. Ouganda .....	>	9	>	3	>	1	13	8	2	3
59. Rhodésie .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
60. Sierra Leone .....	2	3	>	2	2	>	9	4	2	3
61. Somalie .....	>	3	>	>	>	>	3	1	1	1
62. Soudan .....	>	6	>	2	2	>	10	1	>	9
63. Tanzanie .....	>	>	9	>	>	>	9	3	1	5
64. Zambie .....	1	12	>	1	>	>	14	2	>	12
<i>Afrique au Sud du Sahara.....</i>	<u>9</u>	<u>150</u>	<u>11</u>	<u>39</u>	<u>17</u>	<u>2</u>	<u>228</u>	<u>62</u>	<u>18</u>	<u>148</u>

FONCTION ET STATUT

PAYS	Enseignants.						TOTAL	DONT :		
	Primaire.	Secondaire général.	Technique et formation professionnelle.	Supérieur universitaire.	Personnel affecté à des tâches pédagogiques.	Administration.		Civils titulaires.	Civils non-titulaires.	A. S. N. A.
65. Australie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
66. Chine (Pékin) .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
67. Japon .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
68. Nouvelle-Zélande .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<i>Quatre pays ci-dessus</i> .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
69. Afghanistan .....	»	28	3	8	»	2	41	29	7	5
70. Birmanie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
71. Cambodge .....	»	222	»	52	22	»	296	170	63	63
72. Ceylan .....	»	»	»	3	»	»	3	1	»	2
73. Corée .....	»	»	»	5	»	»	5	1	2	2
74. Hong-kong .....	»	»	»	2	»	»	2	2	»	»
75. Inde .....	»	»	»	7	»	»	7	3	1	3
76. Indonésie .....	»	»	»	2	9	1	12	4	2	6
77. Laos .....	13	148	46	6	64	15	292	161	90	41
78. Malaisie .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79. Népal .....	»	2	»	»	»	»	2	»	»	2
80. Pakistan .....	»	»	»	9	»	»	9	5	»	4
81. Philippines .....	»	»	»	2	»	»	2	»	»	2
82. Singapour .....	1	1	4	2	1	»	9	4	»	5
83. Thaïlande .....	»	3	2	7	3	»	15	6	1	8
84. Viet-Nam (Nord).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
85. Viet-Nam (Sud).....	50	16	»	25	13	1	105	74	18	13
<i>Reste de l'Asie et Océanie</i> .....	64	420	55	130	112	19	800	460	184	156
86. Canada .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
87. Québec .....	156	323	19	130	257	2	887	548	2	337
88. Etats-Unis.....	»	17	»	»	»	1	18	9	8	1

91. Brésil .....	>	>	>	36	>	>	36	3	7	26
92. Chili .....	>	>	>	14	>	>	14	13	>	1
93. Colombie .....	>	>	2	18	>	1	21	4	>	17
94. Costa Rica .....	>	>	2	1	>	>	3	>	>	3
95. Cuba .....	>	1	>	5	2	>	8	5	3	>
96. El Salvador .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
97. Equateur .....	>	1	1	4	>	>	6	3	>	3
98. Guatemala .....	>	2	>	7	>	>	9	>	2	7
99. Haïti .....	>	>	>	7	4	2	13	11	2	>
100. Honduras .....	>	>	>	10	2	>	12	>	4	8
101. Jamaïque .....	>	>	>	1	>	>	1	>	>	1
102. Mexique .....	>	>	>	21	>	>	21	1	1	19
103. Nicaragua .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
104. Panama .....	>	>	>	6	1	>	7	1	>	6
105. Paraguay .....	>	1	1	1	1	>	4	>	1	3
106. Pérou .....	>	>	1	12	>	>	13	2	4	7
107. République Dominicaine .....	>	>	>	6	>	>	6	1	>	5
108. Trinité et Tobago .....	>	>	>	1	>	>	1	>	>	1
109. Uruguay .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
110. Venezuela .....	10	9	1	33	>	2	55	13	22	20
<i>Amérique latine</i> .....	10	15	8	193	13	5	244	60	49	135

TABLEAU RECAPITULATIF

Europe occidentale .....	19	69	>	4	>	1	93	47	15	31
Europe de l'Est .....	>	9	>	2	>	>	11	9	1	1
Proche et Moyen-Orient .....	35	78	11	131	21	7	283	140	38	105
Afrique du Nord .....	1.618	11.065	1.512	650	736	140	15.719	8.665	5.075	1.989
Afrique au Sud du Sahara .....	9	150	11	39	17	2	228	62	18	148
Quatre pays de l'Asie .....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Reste de l'Asie et Océanie .....	64	420	55	130	112	19	800	460	184	156
Amérique du Nord .....	156	340	19	130	257	3	905	557	10	338
Amérique latine .....	10	15	8	193	13	5	244	60	49	135
Total .....	1.909	12.056	1.616	1.279	1.156	177	18.283	9.990	5.390	2.903

## ANNEXE II

---

### POUR UNE POLITIQUE ACTIVE DE DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE

La situation actuelle de la langue française dans le monde présente des aspects contradictoires. D'une part, le nombre de ceux qui parlent ou apprennent aujourd'hui le français est plus important, en valeur absolue comme en pourcentage, qu'il ne le fut jamais dans le passé. D'autre part, l'influence réelle de notre langue dans le monde n'a, depuis un demi-siècle, cessé de décliner; en dépit du réveil récent de la francophonie, c'est au prix d'une vigilance constante que nous parvenons à maintenir sa position dans les instances internationales. En d'autres termes, suivant le point de vue que l'on adopte, l'on peut soutenir que le français progresse ou que son déclin est seulement masqué par la survivance de traditions. Toutefois, si l'on veut pousser plus avant l'analyse, il convient de distinguer la situation des pays francophones et celle des pays où le français se présente comme une langue étrangère.

#### A. — Les pays francophones.

Ils appartiennent en fait à deux catégories distinctes : les pays dans lesquels le français est effectivement la langue maternelle ; ceux dans lesquels le français est d'importation récente.

Les premiers posent apparemment peu de problèmes. Encore convient-il d'observer qu'aucun de ces pays, en dehors de la France, n'use du français comme langue nationale unique ; d'autre part, s'il est vrai qu'elle témoigne au Canada d'une vigueur nouvelle, la langue française se trouve en difficulté, à nos portes mêmes, en Belgique.

Les pays de francophonie récente présentent un intérêt fondamental pour notre position internationale. Mais il serait imprudent de ne pas mesurer la relative fragilité de la situation du français dans ces pays. Bien qu'à terme, les progrès accélérés de la scolarisation jouent largement en faveur de notre langue, celle-ci n'est presque jamais la langue maternelle et elle est loin d'être toujours le langage de communication. Là encore, des nuances importantes apparaissent, notamment entre la situation en Afrique noire et celle de l'Afrique du Nord ou de l'ancienne Indochine .

Dans les pays africains et malgache d'expression française — et c'est probablement ce qui donne sa spécificité à cet ensemble — le passage progressif de la masse de la population à la langue française paraît probable. L'absence d'une langue originelle largement répandue fait que le français s'impose même au travers des particularités nationales et il n'est pas exclu que, dans une ou deux générations, un phénomène de submersion linguistique — analogue à celui qui s'est produit il y a deux mille ans en Gaule — conduise ces pays à une francophonie presque complète. Mais nous sommes encore à un stade où rien n'est acquis et la sauvegarde des éléments unificateurs, de nature politique aussi bien qu'économique, peut seule permettre au français de progresser dans chacun de ces Etats.

Les trois pays d'Afrique du Nord et ceux de l'ancienne Indochine se distinguent de l'Afrique noire par le fait qu'ils possédaient une langue solidement implantée ; les années qui suivirent l'indépendance ont pu conduire à certains excès aujourd'hui révolus. Il n'en reste pas moins que le fait linguistique national constitue ici un élément non négligeable et que la langue française pourrait se trouver à l'avenir dans une position intermédiaire entre celle d'une langue nationale et celle d'une langue étrangère ; elle pourrait être appelée à s'intégrer dans l'éducation et dans la culture nationales en qualité de second élément fondamental de la formation, à savoir l'instrument nécessaire de la communication avec le monde extérieur.

#### B. — Le français, langue étrangère.

Ce n'est pas simplifier abusivement le problème que de constater, une fois de plus, que la concurrence avec l'anglais — et, pour certaines zones très délimitées, le russe — joue un rôle déterminant dans la position de la langue française, dans les régions du monde qui ne peuvent être réputées francophones. Une saine appréciation de la situation oblige toutefois à dresser un tableau nuancé en fonction du degré de pénétration de la langue concurrente, l'anglais ou, dans des cas plus limités, le russe.

Dans les pays de culture anglaise, la concurrence ne devrait à vrai dire pas jouer ; mais, sauf en Grande-Bretagne même, la conviction de détenir la langue de communication mondiale fait que l'étude des langues en général, et de la nôtre en particulier, y est peu développée. L'exemple des Etats-Unis et celui du Canada anglophone sont caractéristiques : aux Etats-Unis, la position du français est faible, aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur, et au Canada l'enseignement du français est le plus souvent facultatif.

Là où l'enseignement de l'anglais est donné par l'école à titre obligatoire (Europe occidentale, Amérique latine), on observe un lent recul de nos positions, même lorsqu'elles sont encore pour le moment prépondérantes (Italie, Espagne).

Dans les pays où l'anglais constitue une langue de communication (Moyen-Orient, Afrique anglophone, Asie du Sud-Est), la langue française demeure dans une situation précaire, encore que des nuances doivent être apportées à cette appréciation globale. En effet, certaines perspectives favorables s'ouvrent devant elle, en particulier en Afrique noire anglophone et dans le bassin méditerranéen, par suite de considérations politiques à moyen et long terme qui procèdent à la fois de l'évolution de ces Etats et des orientations générales adoptées par la France. En contrepartie, en Asie du Sud-Est — à l'exception de l'ancienne Indochine — une évolution défavorable à notre langue paraît irréversible.

Enfin, nous devons prêter une attention particulière aux Etats de l'Europe de l'Est et à l'Union soviétique. Largement répandue en U. R. S. S. jusqu'à 1917 et en Europe centrale et orientale jusqu'à la guerre de 1939, notre langue a connu un brusque effondrement, après la révolution en U. R. S. S. et après 1944 dans les démocraties populaires, où le russe fut introduit comme langue obligatoire dans les établissements scolaires. Mais les mesures d'orientation pratiquées dans l'enseignement sous l'influence de considérations politiques ont provoqué un redressement de cette situation et produisent maintenant des effets positifs notables. C'est ainsi que 25 % des élèves de l'enseignement secondaire russe apprennent le français et qu'une tendance favorable se dessine, pour les mêmes motifs, en Roumanie, en Pologne et en Tchécoslovaquie.

Ces considérations d'ordre général doivent être complétées et pour partie corrigées par deux observations :

— d'une part, certaines des réactions contre l'expansion linguistique anglo-saxonne méritent de retenir particulièrement notre attention : celles de certains pays du Tiers Monde, notamment en Afrique anglophone et au Moyen-Orient, ainsi

que le souhait, plus discret certes, de nos voisins continentaux du Marché commun qui aspirent au maintien d'un équilibre linguistique en Europe à la veille de l'élargissement éventuel de la Communauté européenne ;

— d'autre part, « l'image de marque » du français, après avoir jadis servi son extension, risquerait de constituer, si l'on n'y prenait garde, une cause de faiblesse, dans la mesure où notre langue ne se présenterait pas comme étant à la fois celle des messages de civilisation et de culture et celle des échanges scientifiques, techniques et économiques.

\*

\* \*

En vérité, une politique linguistique ne peut être isolée de tout un contexte culturel, scientifique ou économique, et nos actions à l'étranger doivent former un ensemble cohérent. C'est en tenant compte de cette remarque qu'il convient de rechercher quels peuvent être les axes principaux d'une politique active de diffusion de notre langue.

Notre objectif prioritaire doit être de réussir, dans les vingt années qui viennent, l'opération d'extension de la francophonie actuellement entreprise. Mais il convient de considérer aussi que, tout en favorisant au maximum l'extension de la francophonie, nous ne devons pas écarter par principe l'hypothèse de systèmes bilingues, qui constituent, à vrai dire, le secret du succès de l'anglais, par exemple en Asie du Sud-Est.

La prépondérance presque irréversible de l'anglais dans certaines parties du monde, sa progression dans d'autres, ne sauraient non plus nous conduire à une attitude de repli qui serait dangereuse pour l'avenir des zones francophones elles-mêmes. Mais nous devons sans nul doute procéder à des *regroupements géographiques* et à une *diversification fonctionnelle* de nos actions.

Là où le français est appelé à être une langue étrangère, parfois privilégiée, nos efforts doivent tendre, d'une part, à ce que l'enseignement de la langue française soit largement assuré, sinon au niveau élémentaire, du moins dans toutes les sections de l'enseignement secondaire et technique, d'autre part, à ce que les professeurs locaux de français dispensent un enseignement efficace, animé par les méthodes les plus modernes.

Dans les pays où le français est d'ores et déjà distancé (Asie du Sud-Est par exemple), il convient de porter nos efforts vers des enseignements spécifiques à l'usage d'étudiants, de chercheurs ou de cadres des administrations, de l'industrie et du commerce, qui pourront être conduits à entretenir de nombreux rapports avec notre pays.

A ces orientations très générales, on ajoutera les suggestions plus particulières suivantes :

— la diffusion du français aux Etats-Unis et en U. R. S. S. doit revêtir désormais un caractère prioritaire, trop négligé jusqu'à présent au bénéfice d'actions ponctuelles et dispersées ;

— le maintien d'un système équilibré en Europe occidentale constitue un facteur essentiel de la défense de la langue française ; le pluralisme linguistique préservera en réalité notre influence ; cette constatation devrait inspirer l'adoption des mesures d'ordre interne qui concernent l'enseignement des langues et nous inciter à éviter, à l'étranger, une concurrence avec l'allemand ou l'italien ;

— enfin, à l'égard des pays en voie de développement autres que francophones, l'efficacité appelle un regroupement de notre politique de diffusion linguistique sur des objectifs bien choisis (un certain nombre d'Etats du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud et d'Afrique anglophone), et une concentration de nos interventions sur la formation et le perfectionnement des professeurs de français.

\*

\* \*

Pour maintenir et développer les positions de la langue française dans le monde, le Ministère des Affaires étrangères (Secrétariat d'Etat et Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques) met en œuvre actuellement des moyens considérables, tant en personnel qu'en crédits. Sur 31.000 enseignants affectés à l'étranger, 28.400 environ contribuent directement ou indirectement à l'enseignement de notre langue et les sommes consacrées à la diffusion du français, au sens le plus général, s'élèvent à environ 665 millions (1). C'est à la lumière des orientations générales définies ci-dessus qu'il convient de reconsidérer les voies et moyens de la politique de diffusion de la langue française, qu'il s'agisse de l'enseignement ou des interventions autres que scolaires ou universitaires.

#### A. — L'enseignement à l'étranger.

Jadis considéré comme moyen unique de la diffusion de la langue, l'enseignement conserve aujourd'hui encore une large prépondérance dans l'emploi de nos moyens, puisque 90 % des crédits d'action culturelle, scientifique et technique sont affectés directement ou indirectement à l'enseignement.

L'on ne saurait apprécier utilement l'efficacité de ce type d'intervention en matière de politique linguistique sans distinguer deux cas bien différents :

— celui des pays de francophonie récente, où l'enseignement national est assuré parfois en totalité et, en tout cas, au niveau secondaire, entièrement en français ;

— celui des pays où le français est enseigné comme langue étrangère.

Les interventions globales dans les pays francophones en voie de développement :

La position privilégiée accordée à la langue française aussi bien que les besoins de ces pays en voie de développement nous ont conduits, depuis dix ans, à accroître sans cesse les moyens mis à la disposition des enseignements nationaux. A l'heure actuelle, plus de 80 % des professeurs envoyés par nous dans le monde exercent dans ces seuls pays, et l'existence même de ces enseignements nationaux aux niveaux secondaire et, bien entendu, supérieur, repose sur leur concours : à cet égard la situation n'est pas différente en Afrique du Nord et en Afrique noire.

Bien que cette prise en charge globale de systèmes d'enseignement soit onéreuse, il n'y a cependant pas actuellement d'autre solution pour maintenir la position privilégiée du français et garantir à terme le passage d'une francophonie potentielle à une francophonie réelle.

Au demeurant, la continuité d'une telle politique n'interdit nullement d'infléchir certaines de nos interventions. Et tout d'abord, d'être attentif au fait que la généralisation du français risquerait, si l'on ne prenait rapidement des mesures correctives, d'être accompagnée d'une altération de la langue qui la défigurerait, notamment en Afrique. Le recrutement, sous la pression des besoins, de maîtres insuffisamment formés, et l'utilisation d'une langue scolaire formelle, concourent à cette dégradation. L'encadrement et le soutien de l'enseignement du premier degré, d'une part, l'adaptation linguistique du contenu de l'enseignement, d'autre part, doivent devenir ou redevenir des objectifs prioritaires.

En second lieu, il est souhaitable que les coopérants français appartenant à l'enseignement soient, par priorité et dès que possible, affectés à la formation et au perfectionnement des maîtres de français ou d'autres disciplines enseignées en français. Mais cette formation et ce perfectionnement ne peuvent être utilement assurés que suivant des méthodes pédagogiques dégagées de l'imitation d'un système métropolitain presque nécessairement inadapté au pays considéré.

---

(1) Chiffres calculés en ne tenant pas compte du coût de la scolarisation.



Enfin, la responsabilité globale que nous assumons dans ces pays en matière d'enseignement nous impose de veiller à ce que la langue française n'apparaisse pas comme l'instrument d'une seule culture, à ce qu'elle soit à la fois le véhicule de cette culture, un moyen d'accès direct à la civilisation et au progrès contemporain, un mode d'expression des civilisations et des cultures propres des pays au développement desquels nous entendons concourir. Essentielle dans les rapports directs d'Etat à Etat, cette vertu propre de la langue française doit être également perçue et, le cas échéant, défendue, au sein des organisations internationales.

L'enseignement du français, langue étrangère :

La priorité accordée pendant longtemps à l'enseignement direct de la langue fait que nous possédons actuellement dans le monde un réseau dont probablement aucun autre pays ne détient l'équivalent : 129 lycées, 226 instituts ou centres culturels, 1.200 centres d'Alliance accueillent près de 500.000 élèves. Mais les lycées, s'ils conservent en quelques pays du Tiers-Monde une mission de formation des élites locales, voient leur rôle, en ce domaine, décroître en valeur relative à mesure que se développent des enseignements secondaires nationaux de masse. En même temps, les instituts et les centres sont exposés à la tendance à s'enfermer en eux-mêmes, comme des établissements d'enseignement, s'attachant de surcroît à trouver une clientèle payante susceptible d'équilibrer leurs budgets.

La mise au clair et la réorientation des missions imparties à nos établissements à l'étranger apparaissent nécessaires et sont d'ailleurs souhaitées par tous. Les lycées dont nous assumons le fonctionnement à l'étranger doivent demeurer fidèles à leur mission qui est de préparer les élèves aux diplômes français, et spécialement au baccalauréat. Ce principe n'exclut nullement les adaptations judicieuses au milieu, à « l'environnement » pour ce qui est, par exemple, des langues étrangères enseignées, des programmes d'histoire, de géographie, d'économie. Il conduit seulement à reconnaître que les formules d'enseignement et de diplômes « franco-étrangers » ne sont pas susceptibles d'être généralisées ; sous peine de graves erreurs pédagogiques, elles ne peuvent être pratiquées qu'à des conditions très strictes et, de ce fait, à titre d'exception.

Si nos lycées à l'étranger sont ainsi appelés principalement à apporter un soutien logistique à la présence culturelle et économique française en assumant la scolarisation des enfants français, ces établissements, et bien davantage encore les instituts et les centres, constituent un réseau de points d'appui qui doivent être largement utilisés pour toutes les actions concourant à la diffusion de la langue.

L'enseignement du français dans les dispositifs nationaux :

A l'époque de l'enseignement de masse, c'est au sein des systèmes scolaires nationaux que se joue le sort des langues étrangères, donc celui de la langue française dans les pays où elle est enseignée à ce titre. Notre premier devoir, sur un plan politique, est d'obtenir, au niveau des institutions scolaires et universitaires, que la position de notre langue dans les horaires et les programmes soit maintenue ou confortée.

Mais les garanties formelles acquises à ce titre n'auront jamais qu'une valeur relative et il importe de leur donner toute leur efficacité en apportant une aide effective aux professeurs étrangers de français qui constituent désormais une sorte de relais des interventions directes. Les modalités de cette aide sont diverses, depuis l'assistance discrète jusqu'à la prise en charge partielle de la formation ; elles doivent être mises en œuvre suivant des lignes directrices qui pourraient être les suivantes :

— orienter notre propre dispositif (instituts, centres) vers le perfectionnement des professeurs étrangers : l'efficacité du système des stages intensifs de courte durée paraît nettement établie ;

— mettre à la disposition des Etats étrangers — spécialement dans le Tiers Monde — des professeurs intervenant dans le dispositif national de formation en qualité soit de lecteurs auprès d'Universités étrangères, soit de responsables d'un organisme de formation d'enseignants, soit encore d'experts chargés officiellement d'organiser un enseignement de la langue française ;

— mettre en place, en France, au niveau de l'enseignement supérieur, des organismes adaptés de perfectionnement des professeurs de français ; il est, par exemple, regrettable que, sur 11.000 bourses, à peine quelques centaines soient accordées à des professeurs de français et que les institutions destinées à les accueillir soient, sauf un certain nombre d'exceptions, mal adaptées à la fonction qu'elles sont appelées à remplir.

#### B. — Les procédés de diffusion non scolaires.

La position d'une langue dans le monde actuel ne résulte que pour une part de la place que celle-ci occupe dans les systèmes d'enseignement. Elle dépend au moins autant, et pour les pays hautement développés peut-être davantage, de l'écho que cette langue recueille, en tant que langue de communication internationale, auprès de publics restreints mais hautement spécialisés, tels que ceux des étudiants, des chercheurs, des ingénieurs ou des cadres. Elle est également fonction de l'ampleur des moyens de diffusion imprimés et audio-visuels qui en constituent la manifestation permanente et vivante.

Au-delà du niveau scolaire, l'apprentissage ou le réapprentissage du français doit être organisé en fonction de données particulières. Il s'agit, d'une manière générale, d'adultes ; leur désir d'apprendre le français résulte d'une motivation précise et de caractère pratique, le message « culturel » de la langue ayant à leurs yeux, au moins au départ, un caractère plus ou moins secondaire. Tel est le cas d'étudiants candidats virtuels à une bourse, de chercheurs ou de scientifiques, d'ingénieurs ou de cadres des administrations et des entreprises privées. D'autre part, ils souhaitent apprendre vite, même au prix d'un effort intensif, ce qui n'est pas à la portée des enfants dans l'enseignement.

Si l'on admet que ces candidats présentent un intérêt majeur, compte tenu des responsabilités qu'ils assument déjà ou qu'ils assumeront dans leur pays, il convient de mettre à leur disposition des types adaptés de formation linguistique.

Certes, un effort important a été fait depuis quinze ans pour la mise au point de méthodes audio-visuelles accélérées d'apprentissage du français. Mais, outre qu'une mise à jour de ces méthodes serait probablement nécessaire, leur ambition d'enseignement général ne correspond pas exactement aux besoins de ceux que nous cherchons à atteindre. Déjà, un cours de français scientifique est en préparation ; un cours de français commercial et industriel devra suivre, ainsi que les lexiques correspondants. Les études menées à cette fin permettront d'ailleurs de procéder à la mise à jour de la langue réelle et apporteront les éléments d'une rénovation permanente de celle-ci.

L'organisation de ces cours adaptés appelle en outre une reconversion de notre dispositif à l'étranger. En même temps que le perfectionnement des professeurs de français, auquel il a été fait allusion, les Instituts et les Centres doivent avoir pour vocation, non pas d'enseigner le français à des auditoires de rencontre, d'un niveau élémentaire, mais de concentrer leurs efforts sur ces catégories spécifiques. Corrélativement, les professeurs détachés à l'étranger ne devront plus se borner à être le « bon professeur » type d'un établissement scolaire ; ils seront appelés à se comporter en bons techniciens des méthodes audio-visuelles capables d'infléchir les formations qu'ils dispensent et de choisir les méthodes en fonction des besoins et des niveaux des auditoires auxquels ils s'adressent. L'effort déjà entrepris en ce sens par le bureau pour l'enseignement de la langue et de la culture dans le monde (B. E. L. C.) devra être poursuivi et amplifié ; un regroupement de cet établissement avec le Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français dans le monde (C. R. E. D. I. F.), ainsi qu'une coordination étroite avec l'organisme chargé, à l'Education nationale, de la production des moyens audio-visuels, contribueront à assurer à notre action l'unité et l'efficacité souhaitables.

Dans la même perspective, il nous faut concevoir et mettre en œuvre une véritable politique active des moyens de diffusion imprimés et audio-visuels. Les crédits publics qui leur sont actuellement affectés sont considérables (environ 65 millions), mais l'on peut s'interroger sur leur efficacité. Ainsi, 450.000 volumes (soit environ 9 millions de francs) sont adressés chaque année à nos bibliothèques à l'étranger et 8 millions de francs sont destinés à faciliter la promotion du livre français par le canal du Fonds culturel. Cependant, nos exportations de livres et de revues diminuent régulièrement depuis cinq ans. De son côté, l'O.R.T.F. accomplit, avec l'aide du Ministère des Affaires étrangères, un effort important pour la diffusion de cours de français, de magazines d'actualités et de productions très diverses en français. Mais, en dehors des pays francophones, l'écoute et l'influence réelles ne sont sûrement pas à la mesure de nos espérances.

Certes, il convient de tenir particulièrement compte de la grande dispersion des interventions que la nature des choses impose en ce domaine, ainsi que de la disparité des situations. Mais l'on peut d'abord recommander une exploration et une exploitation plus systématiques, dans bon nombre de pays, des méthodes de propagation commerciales, souvent plus efficaces que les méthodes para-administratives aussi bien pour le livre que pour le film et les productions de l'O.R.T.F. L'expérience tend à prouver que, souvent, un profit donné revêt moins d'attrait qu'un produit intelligemment vendu, même s'il s'agit de « produits culturels ».

Cet appel aux circuits commerciaux ne signifie nullement que nous devons abandonner les autres formes d'intervention ; bien au contraire, celles-ci doivent être accrues, mais aussi concentrées sur des points essentiels propres à faciliter, le cas échéant, le déclenchement ultérieur de circuits commerciaux. Les mesures de principe récemment adoptées par le Gouvernement en vue d'aider l'exportation des livres, le lancement d'une importante revue scientifique de langue française, constituent les premiers éléments d'une telle politique qui vise moins à vouloir tout faire et tout soutenir qu'à mettre en place un dispositif sélectif et contractuel d'incitation.

Les traditions ou les habitudes administratives font que nos divers moyens d'action à l'étranger sont mis en œuvre isolément les uns des autres : les lycées, les cours dans les instituts, les bourses ou les stages, l'aide au livre, apparaissent, même au niveau des postes, comme relevant d'autant de secteurs séparés qui ne se sont que trop rarement fédérés au bénéfice d'une action d'ensemble et qui ne sont guère incités à s'entraider.

Or, des choix et des priorités plus courageusement déterminés permettraient de définir des objectifs clairs et conduiraient à mettre conjointement en place des moyens d'action dont l'effet multiplicateur pourrait être particulièrement sensible. Par exemple, l'attribution des contingents de bourses pourrait être utilement liée à l'organisation de pré-stages linguistiques ; dans un autre domaine, la combinaison de cours de langue française pour des auditoires spécialisés avec des expositions de livres et des colloques, donnerait à chacune de ces initiatives un surplus d'efficacité, par un judicieux effet de résonance.

Au surplus, une telle dynamique de l'action favoriserait la modification du comportement de ceux des enseignants qui peuvent avoir tendance soit à « faire des cours de français », soit à aider à la diffusion de moyens culturels, sans s'interroger suffisamment sur les relations entre ces différentes initiatives. Il nous faut, d'une part, des techniciens des méthodes de diffusion rapide, d'autre part, des animateurs capables de relier l'action de ces spécialistes au faisceau complexe de nos autres interventions en faveur de la diffusion de la langue.

\*

\* \*

Une attitude active et prospective au bénéfice de la diffusion de notre langue doit nous incliner à porter le plus grand intérêt aux divers organismes internationaux nés depuis cinq ans au titre de la francophonie : Conseil international de la langue française, Fédération du Français universel et, en dernier lieu, Agence de coopération culturelle et technique. Si, pour des raisons d'opportunité évidentes, nous devons nous garder à la fois de confondre l'action de la France avec celle de ces institutions et de sembler y voir les éléments d'un édifice politique fermé, il serait regrettable de ne pas prendre conscience de leur potentiel d'intervention et du dynamisme de leurs méthodes.

Il est clair cependant que les moyens mis à la disposition de la diffusion du français ne sont pas entièrement à la mesure de nos aspirations, du fait à la fois de leur insuffisance globale et des distorsions constatées dans leur répartition. C'est au prix d'une croissance équilibrée de nos efforts dans les zones actuellement francophones d'une part, sur un certain nombre de points d'application déterminés des régions non francophones d'autre part, que pourront être créées les conditions d'une stratégie cohérente et d'une tactique appropriée, au service d'une politique dont dépendent, à dire vrai, tout notre avenir ainsi que les progrès de la culture et de l'entente entre les hommes.